Affaires indiennes et du Nord Canada
Indian and Northern Affairs Canada

Données ministérielles de base 2003

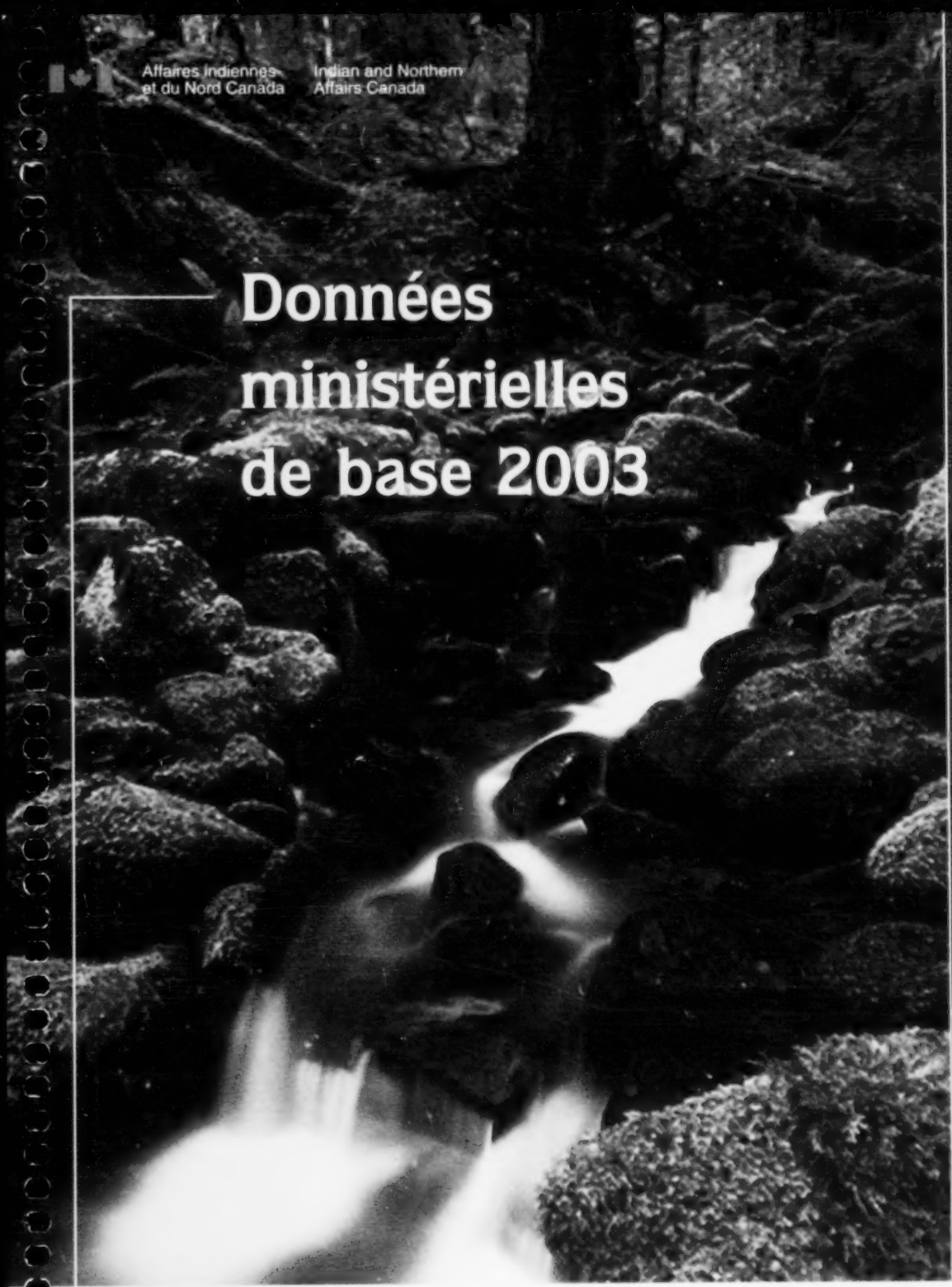

Canada

Données ministérielles de base

2003

Données ministérielles de base

- 2 0 0 3 -

Section des statistiques sur les Premières Nations et le Nord
Direction de la gestion de l'information ministérielle
Direction générale de la gestion de l'information

Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

Mars 2004

Publié avec l'autorisation du
ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
Ottawa, 2004
www.ainc-inac.gc.ca
1-800-567-9604
TTY 1-866-553-0554

QS-3625-030-FF-A1
No de catalogue R12-7/2003F
ISBN 0-662-75685-1

© Ministre des Travaux publics et Services
gouvernementaux Canada

This publication is also available
in English under the title:
Basic Departmental Data 2003

105-00702/

TABLE DE MATIÈRES

RESPONSABILITÉ DE L'OUVRAGE i
NOTE AUX UTILISATEURS i
INTRODUCTION ii

SECTION 1 – DÉMOGRAPHIE

1.1 Population des Indiens inscrits 3
1.2 Projections démographiques 5
1.3 Population des Indiens inscrits en vertu du projet de loi C-31 7
1.4 Population dans les réserves et hors réserve 9
1.5 Population d'Indiens inscrits par région 11
1.6 Population vivant dans les réserves par région 13
1.7 Population vivant hors réserves par région 15
1.8 Population vivant dans les réserves, par zone géographique 17
1.9 Population vivant dans les réserves, par zone géographique et par région 19
1.10 Répartition de la population par âge et par sexe 21

SECTION 2 – SANTÉ

2.1 Espérance de vie 25
2.2 Années potentielles de vie perdues (APVP) 27
2.3 Tuberculose 29
2.4 Taux de mortalité infantile 30
2.5 Morts et blessures par le feu 32

SECTION 3 – ÉDUCATION

3.1 Effectif par type d'école 35
3.2 Nombre d'inscriptions par type d'école et par niveau de scolarité 37
3.3 Effectif scolaire dans les réserves, de 6 à 16 ans 39
3.4 Diplômés d'études secondaires 41
3.5 Écoles dirigées par des Premières nations 43
3.6 Classes dans les écoles dirigées par des Premières nations 44
3.7 Effectif Postsecondaire 46
3.8 Taux d'obtention d'un diplôme d'études postsecondaires 48
3.9 Titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires 49

SECTION 4 – CONDITIONS SOCIALES

4.1 Enfants placés 53
4.2 Adultes placés en établissement 55
4.3 Prestataires et bénéficiaires de l'aide sociale 57
4.4 Programme d'aide sociale 59

TABLE DE MATIÈRES (suite)

SECTION 5 – LOGEMENT

5.1 Logements dans les réserves 63
5.2 Logements et infrastructure dans les réserves 65
5.3 Logements et infrastructure / services d'eau et égout dans les réserves 66

SECTION 6 – AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE

6.1 Négociations relatives à l'autonomie gouvernementale 69
6.2 Transfert 71

SECTION 7 – LE NORD

7.1 Population de Nord 75
7.2 Le Nord : composition autochtone 77
7.3 Le Nord : mortalité 79
7.4 Le Nord : mortalité infantile 80
7.5 Le Nord : dépenses des AINC 81
7.6 Le Nord : emploi 83

Section 8 – Points supplémentaires

8.1 Terres 87
8.2 Environnement 88
8.3 Traités 89
8.4 Revendications globales 105
8.5 Revendications particulières 106
8.6 Organismes de développement économique communautaire (ODEC) 107

LEXIQUE 109

RESPONSABILITÉ DE L'OUVRAGE

Mme Christiane Gour est la principale auteure de la présente édition de Données ministérielles de base qui a été préparée sous la direction de M.Pierre Gauvin, gestionnaire, Section des statistiques sur les Premières Nations et le Nord, Direction de la gestion de l'information ministérielle. Les services techniques et d'aide à la rédaction ont été fournis par le personnel de la Direction de la gestion de l'information ministérielle ainsi que par des organismes internes et externes au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

NOTE AUX UTILISATEURS

La plupart des chiffres présentés dans cette étude proviennent des bases de données administratives des AINC (ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien). Les chiffres de population ont été tirés du Registre des Indiens et correspondent aux données au 31 décembre de chaque année.

Nous tenons à souligner que toutes les données socio-économiques relatives aux Indiens inscrits seront intégrées aux résultats du recensement, qui seront bientôt publiés par le ministère des Affaires indiennes.

Enfin, nous avertissons le lecteur que certaines données présentées ici peuvent différer de celles qui figurent dans des éditions antérieures, en raison des redressements dont ont fait l'objet les données historiques. Signalons également que les chiffres peuvent être légèrement différents de ceux des précédentes éditions, du fait de la publication de données plus récentes du programme ou des révisions du Ministère. La mention « Révisé » figure en haut de toutes les pages comportant une série chronologique révisée. Sauf mention contraire, les données du chapitre intitulé *Le Nord* ont trait à la population dans son ensemble (Autochtone et non-Autochtone). Les statistiques pour le présent rapport sont tirées principalement de sources de données administratives du Ministère

INTRODUCTION

Ces *Données ministérielles de base (DMB)* dressent un tableau complet de la situation démographique, sociale et économique de tous les Indiens inscrits et des Canadiens qui vivent au nord du 60e parallèle. On tente dans les DMB, qui sont essentiellement descriptives, d'assurer la continuité avec les événements passés tout en produisant un portrait fidèle de l'évolution de la situation des Premières nations et des habitants du Nord.

Les sujets traités dans les *DMB* comprennent la population, la santé, l'éducation, la condition sociale et le logement. Pour chacune des questions étudiées, l'information est présentée sous forme de textes, de graphiques et de tableaux. Ainsi, dans chacune de ces pages, le lecteur trouvera des explications sur les faits saillants présentés dans le tableau ou le graphique. À la fin de chaque tableau, le lecteur trouvera des notes explicatives et les sources des données. Le lexique contient les définitions des principaux termes utilisés dans la présente publication.

Il importe de noter que tout au long des *DMB*, « Indien » signifie Indien inscrit. Une personne qui possède le statut défini dans la *Loi sur les Indiens* et dont le nom figure au Registre des Indiens que tient les AINC est un Indien inscrit. En juin 1985, le Parlement a adopté des modifications à la *Loi sur les Indiens*. Ces changements, connus comme des « modifications contenues dans le projet de *loi C-31* », rendent le statut d'Indien inscrit et les droits qui y sont associés aux personnes qui avaient perdu leurs droits à cause de certaines dispositions de l'ancienne *Loi sur les Indiens*, ainsi qu'à leurs enfants.

En 2002, les Indiens inscrits étaient affiliés à l'une des 614 bandes réparties dans tout le Canada. Veuillez remarquer que le Nunavut, le territoire le plus récent du Canada, a été institué le 1er avril 1999. Les données le concernant sont donc peu nombreuses dans la présente édition des *DMB*.

SECTION 1

DÉMOGRAPHIE

1.1 Population des Indiens inscrits

Figure 1.1 Variation en pourcentage de la population des Indiens inscrits, Canada, de 1978 à 2002

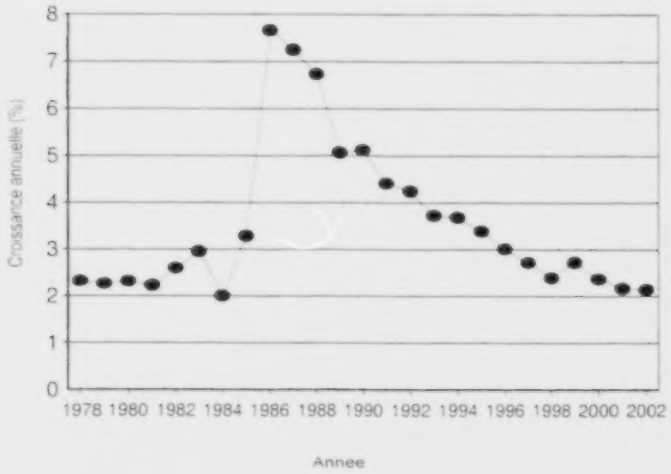

Faits saillants

- Depuis 1978, la population des Indiens inscrits a beaucoup fluctué, en grande partie en raison de la modification apportée à la Loi sur les Indiens en 1985.
- Cette figure montre un taux de variation qui a presque quadruplé à la suite de la modification, en 1985, de la Loi sur les Indiens (projet de loi C-31).

Source : AINC, Registre des Indiens, de 1978 à 2002.

1.1 Population des Indiens inscrits (suite)

Tableau 1.1 Variation en pourcentage de la population des Indiens inscrits par sexe, Canada, de 1978 à 2002

Année	Hommes		Femmes		Total	
	Population	Taux de variation (%)	Population	Taux de variation (%)	Population	Taux de variation (%)
1978	153 039	-	149 710	-	302 749	-
1979	156 336	2,2	153 252	2,4	309 588	2,3
1980	159 740	2,2	156 997	2,4	316 737	2,3
1981	162 968	2,0	160 814	2,4	323 782	2,2
1982	166 865	2,4	165 313	2,8	332 178	2,6
1983	171 510	2,8	170 458	3,1	341 968	2,9
1984	174 801	1,9	174 008	2,1	348 809	2,0
1985	179 959	3,0	180 282	3,6	360 241	3,3
1986	191 640	6,5	196 189	8,8	387 829	7,7
1987	204 226	6,6	211 672	7,9	415 898	7,2
1988	217 053	6,3	226 831	7,2	443 884	6,7
1989	227 942	5,0	238 395	5,1	466 337	5,1
1990	239 764	5,2	250 414	5,0	490 178	5,1
1991	250 371	4,4	261 420	4,4	511 791	4,4
1992	260 944	4,2	272 517	4,2	533 461	4,2
1993	270 790	3,8	282 526	3,7	553 316	3,7
1994	280 742	3,7	292 915	3,7	573 657	3,7
1995	290 175	3,4	302 875	3,4	593 050	3,4
1996	299 040	3,1	311 834	3,0	610 874	3,0
1997	307 211	2,7	320 224	2,7	627 435	2,7
1998	314 577	2,4	327 837	2,4	642 414	2,4
1999	323 140	2,7	336 750	2,7	659 890	2,7
2000	330 883	2,4	344 616	2,3	675 499	2,4
2001	338 208	2,2	351 893	2,1	690 101	2,2
2002	345 409	2,1	359 442	2,1	704 851	2,1

Source : AINC, Registre des Indiens, de 1978 à 2002.

1.2 Projections démographiques

Figure 1.2 Population des Indiens inscrits vivant dans les réserves et hors réserve, Canada, de 2001, 2006, 2011, 2016 et 2021

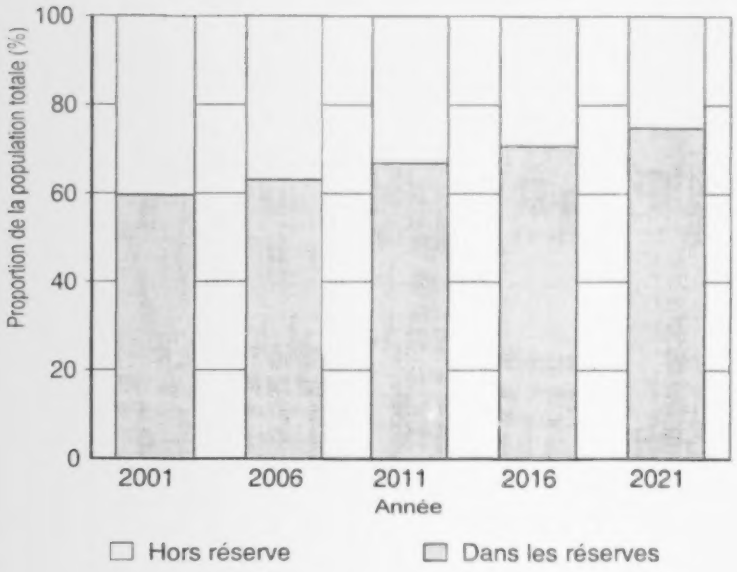

Faits saillants

- Au cours des 20 prochaines années, la population totale d'Indiens inscrits pourrait augmenter de 34 %, passant d'environ 703 800 en 2001 à un peu moins de 940 000 en 2021.
- Au cours de la même période, la population des réserves pourrait augmenter considérablement si l'hypothèse à l'égard de la migration (arrivées nettes dans les réserves) se vérifie. La proportion d'Indiens inscrits habitant dans les réserves pourrait augmenter et passer d'environ 60 % en 2001 à 75 % en 2021. En revanche, la proportion d'Indiens inscrits habitant en dehors des réserves ainsi que les taux de croissance annuelle quinquennaux correspondants pourraient baisser pendant cette même période.

Notes: 1. Chiffres arrondis à la centaine près. Le taux de croissance annuel moyen (TCAM) et les répartitions en pourcentage sont calculés à l'aide de données non arrondies.
2. Les projections sont basées sur la population inscrite au Registre des Indiens en date du 31 décembre 2000, le tout ajusté pour tenir compte des événements déclarés tardivement ou non déclarés.

Source: AINC, Projections démographiques du Registre des Indiens, 2001-2021, 2003.

1.2 Projections démographiques (suite)

Tableau 1.2 Population des Indiens inscrits vivant dans les réserves et hors réserve, Canada, de 2001, 2006, 2011, 2016 et 2021

	Dans les réserves			Hors réserve			Total des Indiens inscrits	
Année	Nbre	%	TAC (%)	Nbre	%	TAC (%)	Nbre	TAC (%)
2001	419 800	59,6	-	284 000	40,4	-	703 800	-
2006	485 400	63,1	2,9	284 000	36,9	0,0	769 500	1,8
2011	556 100	66,9	2,8	275 400	33,1	-0,6	831 600	1,6
2016	629 200	70,8	2,5	259 200	29,2	-1,2	888 400	1,3
2021	703 200	74,8	2,2	236 500	25,2	-1,8	939 700	1,1

Notes: 1. Chiffres arrondis à la centaine près. Le taux de croissance annuel moyen (TCAM) et les répartitions en pourcentage sont calculés à l'aide de données non arrondies.
2. Les projections sont basées sur la population inscrite au Registre des Indiens en date du 31 décembre 2000, le tout ajusté pour tenir compte des événements déclarés tardivement ou non déclarés.

Source: AINC, Projections démographiques du Registre des Indiens, 2001-2021, 2003.

1.3 Population des Indiens inscrits en vertu du projet de loi C-31

Figure 1.3 Variation en pourcentage des Indiens inscrits et des Indiens inscrits en vertu du projet de loi C-31, Canada, de 1990 à 2002

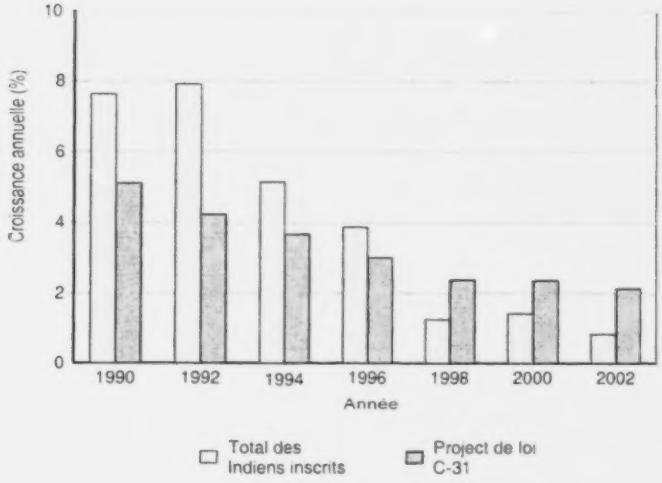

Faits saillants

- Au 31 décembre 2002, un total de 113 254 Indiens étaient inscrits au titre du projet de loi C-31 qui modifiait la Loi sur les Indiens.
- Les nouveaux inscrits au titre du projet de loi C-31 représentaient environ 16 % des Indiens du Registre des Indiens en 2002.
- La croissance, sur douze mois, de la population des Indiens inscrits en vertu du projet de loi C-31 a chuté, passant de 48 %, en 1988, à 1% en 2002.

Note: Le faible taux de croissance de la population des Indiens inscrits en vertu du projet de loi C-31 en 1997 et en 1998 est attribuable, en partie, à un arriéré de dossiers qui ont été traités en 1999.

Sources:: AINC, Registre des Indiens, de 1990 à 2002.
AINC, Effectifs et droits, de 1990 à 2002.

1.3 Population des Indiens inscrits en vertu du projet de loi C-31 (suite)

Tableau 1.3 Variation en pourcentage des Indiens inscrits et des Indiens inscrits en vertu du projet de loi C-31, Canada, de 1985 à 2002

Année	Total des Indiens inscrits		Projet de loi C-31		Non visés par le projet de la loi C-31	
	Nbre	Taux de variation	Nbre	Taux de variation	Nbre	Taux de variation
1985	360 241	-	-	-	358 636	-
1986	387 829	7,7	16 252	-	369 972	3,2
1987	415 898	7,2	37 056	128,0	378 842	2,4
1988	443 884	6,7	54 774	47,8	389 110	2,7
1989	466 337	5,1	66 904	22,1	399 433	2,7
1990	490 178	5,1	73 990	10,6	416 188	4,2
1991	511 791	4,4	79 639	7,6	432 152	3,8
1992	533 461	4,2	85 947	7,9	447 514	3,6
1993	553 316	3,7	91 439	6,4	461 877	3,2
1994	573 657	3,7	96 148	5,1	477 509	3,4
1995	593 050	3,4	100 958	5,0	492 092	3,1
1996	610 874	3,0	104 869	3,9	506 005	2,8
1997	627 435	2,7	107 577	2,6	519 858	2,7
1998	642 414	2,4	108 924	1,3	533 490	2,6
1999	659 890	2,7	109 913	0,9	549 977	3,1
2000	675 499	2,4	111 476	1,4	564 023	2,6
2001	690 101	2,2	112 306	0,7	577 795	2,4
2002	704 851	2,1	113 254	0,8	591 597	2,4

Note: Le faible taux de croissance de la population des Indiens inscrits en vertu du projet de loi C-31 en 1997 et en 1998 est attribuable, en partie, à un arriéré de dossiers qui ont été traités en 1999.

Sources:: AINC, Registre des Indiens, de 1990 à 2002.
AINC, Effectifs et droits, de 1990 à 2002.

1.4 Population dans les réserves et hors réserve

Figure 1.4 Population des Indiens inscrits vivant dans les réserves et hors réserve en 1982, 1987, 1992, 1997 et 2002

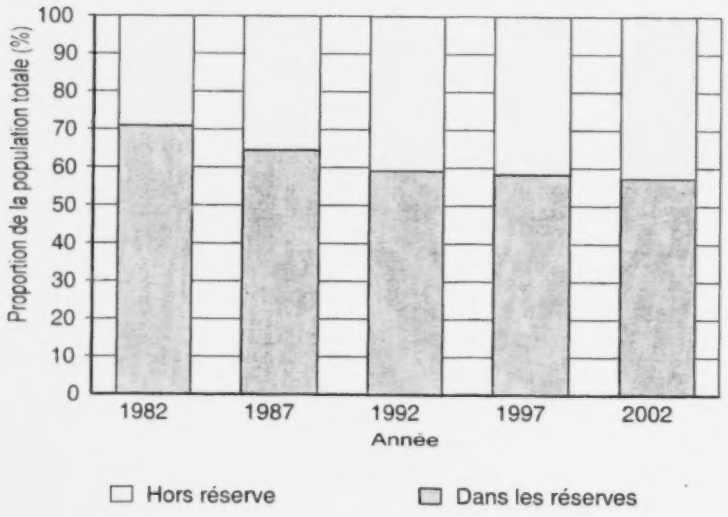

Fait saillant

- Depuis 1992, la répartition entre la population des Indiens inscrits vivant dans les réserves et hors réserve n'a que légèrement fluctué.

Source : AINC, Registre des Indiens, de 1982 à 2002.

1.4 Population dans les réserves et hors réserve (suite)

Tableau 1.4 Population des Indiens inscrits vivant dans les réserves et hors réserve en 1982, 1987, 1992, 1997 et 2002

Année		Nbre	Taux de variation (%)	Nbre	Taux de variation (%)	Nbre	Taux de variation (%)
1982	**Total**	**235 640**	**70,9**	**96 538**	**29,1**	**332 178**	**100,0**
	Hommes	121 343	36,5	45 522	13,7	166 865	50,2
	Femmes	114 297	34,4	51 016	15,4	165 313	49,8
1987	**Total**	**268 474**	**64,6**	**147 424**	**35,4**	**415 898**	**100,0**
	Hommes	137 451	33,0	66 775	16,1	204 226	49,1
	Femmes	131 023	31,5	80 649	19,4	211 672	50,9
1992	**Total**	**315 663**	**59,2**	**217 798**	**40,8**	**533 461**	**100,0**
	Hommes	161 459	30,3	99 485	18,6	260 944	48,9
	Femmes	154 204	28,9	118 313	22,2	272 517	51,1
1997	**Total**	**365 806**	**58,3**	**261 629**	**41,7**	**627 435**	**100,0**
	Hommes	186 633	29,7	120 578	19,2	307 211	49,0
	Femmes	179 173	28,6	141 051	22,5	320 224	51,0
2002	**Total**	**403 337**	**57,2**	**301 514**	**42,8**	**704 851**	**100,0**
	Hommes	205 526	29,2	139 883	19,8	345 409	49,0
	Femmes	197 811	28,1	161 631	22,9	359 442	51,0

Source : AINC, Registre des Indiens, de 1982 à 2002.

1.5 Population d'Indiens inscrits par région

Figure 1.5 Population d'Indiens inscrits par région en 1982, 1987, 1992, 1997 et 2002

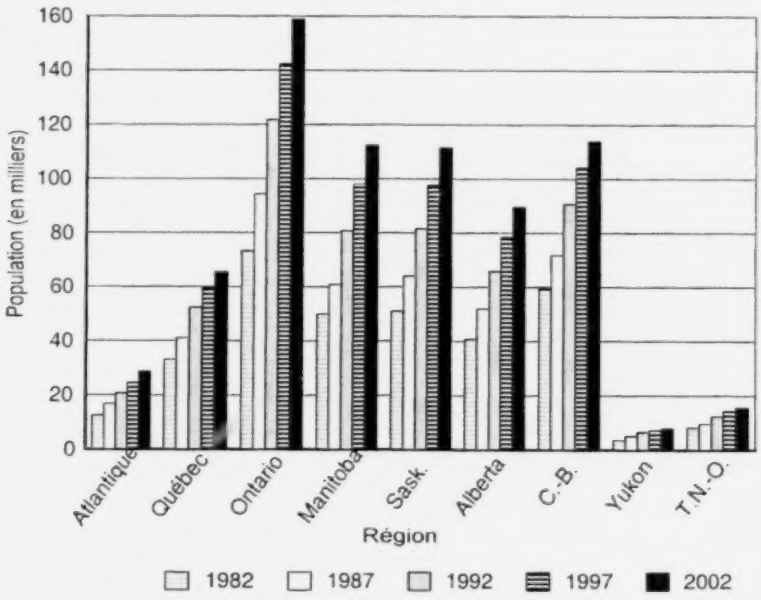

Faits saillants

- La population totale des Indiens inscrits a doublé dans presque toutes les régions durant les 20 dernières années.
- En 2002, 23 % de la population des Indiens inscrits se trouvait en Ontario.

Source : AINC, Registre des Indiens, de 1982 à 2002.

1.5 Population d'Indiens inscrits par région (suite)

Tableau 1.5 Population d'Indiens inscrits, par région, de 1982 à 2002

Année		REGION									
		Atlantique	Québec	Ontario	Manitoba	Sask.	Alberta	C.-B.	Yukon	T.N.-O.	Canada
1982	Nbre.	12 438	33 145	73 479	49 956	51 075	40 820	59 543	3 466	8 256	332 178
	%	3,7	10,0	22,1	15,0	15,4	12,3	17,9	1,0	2,5	100
1987	Nbre.	16 792	41 227	94 275	60 918	64 118	52 053	71 866	5 037	9 612	415 898
	%	4,0	9,9	22,7	14,6	15,4	12,5	17,3	1,2	2,3	100
1991	Nbre.	19 935	50 728	117 152	76 793	78 573	63 169	87 135	6 450	11 856	511 791
	%	3,9	9,9	22,9	15,0	15,4	12,3	17,0	1,3	2,3	100
1992	Nbre.	20 684	52 562	121 867	80 845	81 700	66 065	90 769	6 628	12 341	533 461
	%	3,9	9,9	22,8	15,2	15,3	12,4	17,0	1,2	2,3	100
1993	Nbre.	21 524	54 273	125 743	84 020	85 413	68 639	94 006	6 807	12 891	553 316
	%	3,9	9,8	22,7	15,2	15,4	12,4	17,0	1,2	2,3	100
1994	Nbre.	22 380	55 848	130 149	88 161	88 857	71 297	96 808	6 948	13 209	573 657
	%	3,9	9,7	22,7	15,4	15,5	12,4	16,9	1,2	2,3	100
1995	Nbre.	23 225	57 223	134 160	91 565	92 325	74 123	99 720	7 088	13 621	593 050
	%	3,9	9,6	22,6	15,4	15,6	12,5	16,8	1,2	2,3	100
1996	Nbre.	23 959	58 640	138 518	95 113	94 953	76 419	102 075	7 199	13 998	610 874
	%	3,9	9,6	22,7	15,6	15,5	12,5	16,7	1,2	2,3	100
1997	Nbre.	24 610	59 881	142 408	98 197	97 776	78 495	104 411	7 330	14 327	627 435
	%	3,9	9,5	22,7	15,7	15,6	12,5	16,6	1,2	2,3	100
1998	Nbre.	25 186	61 026	146 113	100 527	100 719	80 390	106 370	7 433	14 650	642 414
	%	3,9	9,5	22,7	15,6	15,7	12,5	16,6	1,2	2,3	100
1999	Nbre.	25 835	62 291	150 236	104 099	103 414	82 699	108 723	7 531	15 062	659 890
	%	3,9	9,4	22,8	15,8	15,7	12,5	16,5	1,1	2,3	100
2000	Nbre.	26 397	63 315	153 946	107 146	106 111	85 373	110 529	7 633	15 049	675 499
	%	3,9	9,4	22,8	15,9	15,7	12,6	16,4	1,1	2,2	100
2001	Nbre.	26 991	64 404	157 062	109 788	108 801	87 703	112 305	7 751	15 296	690 101
	%	3,9	9,3	22,8	15,9	15,8	12,7	16,3	1,1	2,2	100
2002	Nbre.	28 819	65 496	159 107	112 430	111 635	89 812	114 120	7 846	15 586	704 851
	%	4,1	9,3	22,6	16,0	15,8	12,7	16,2	1,1	2,2	100

Source : AINC, Registre des Indiens, de 1982 à 2002.

1.6 Population vivant dans les réserves par région

Figure 1.6 Population des Indiens inscrits vivant dans les réserves par région en 1982, 1987, 1992, 1997 et 2002

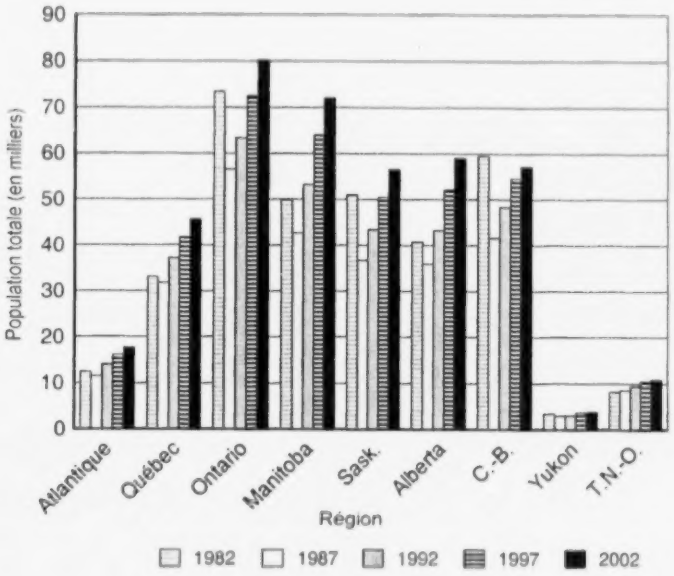

Faits saillants

- En 2002, par région, le nombre d'Indiens inscrits vivant dans les réserves allait d'un minimum de 3 911 au Yukon, à un maximum de 80 216 en Ontario.
- Les plus importants gains régionaux de la population dans les réserves, entre 1992 et 2002, ont été observés au Manitoba et en Alberta.

Notes : 1. La catégorie « Dans les réserves » inclut les terres de la Couronne et les établissements indiens.
2. Tous les pourcentages sont basés sur les totaux par région figurant dans le tableau 1.5.

Source : AINC, Registre des Indiens, de 1982 à 2002.

1.6 Population vivant dans les réserves par région (suite)

Tableau 1.6 Population des Indiens inscrits vivant dans les réserves par région de 1982 à 2002

Année		REGION									
		Atlantique	Québec	Ontario	Manitoba	Sask.	Alberta	C.-B.	Yukon	T.N.-O.	Canada
1982	Nbre.	9 306	28 263	49 487	36 335	33 294	30 895	37 807	2 596	7 657	235 640
	%	55,4	68,6	52,5	59,6	51,9	59,4	52,6	51,5	79,7	56,7
1987	Nbre.	11 517	31 816	56 588	42 674	36 732	35 974	41 610	2 973	8 590	268 474
	%	68,6	77,2	60,0	70,1	57,3	69,1	57,9	59,0	89,4	64,6
1991	Nbre.	13 633	35 953	61 882	51 017	42 379	41 565	46 093	2 940	9 297	304 759
	%	68,4	70,9	52,8	66,4	53,9	65,8	52,9	45,6	78,4	59,5
1992	Nbre.	14 039	37 215	63 422	53 239	43 429	43 254	48 409	3 120	9 536	315 663
	%	67,9	70,8	52,0	65,9	53,2	65,5	53,3	47,1	77,3	59,2
1993	Nbre.	14 476	38 303	64 787	55 617	45 052	44 981	50 090	3 374	9 764	326 444
	%	67,3	70,6	51,5	66,2	52,7	65,5	53,3	49,6	75,7	59,0
1994	Nbre.	14 917	39 398	66 221	58 366	46 598	46 737	50 825	3 676	9 905	336 643
	%	66,7	70,5	50,9	66,2	52,4	65,6	52,5	52,9	75,0	58,7
1995	Nbre.	15 328	40 582	67 825	60 856	48 053	49 458	52 072	3 712	10 033	347 919
	%	66,0	70,9	50,6	66,5	52,0	66,7	52,2	52,4	73,7	58,7
1996	Nbre.	15 732	41 487	70 434	60 694	49 176	50 818	52 046	3 742	10 240	354 369
	%	65,7	70,7	50,8	63,8	51,8	66,5	51,0	52,0	73,2	58,0
1997	Nbre.	16 096	41 703	72 583	64 039	50 447	52 115	54 593	3 775	10 455	365 806
	%	65,4	69,6	51,0	65,2	51,6	66,4	52,3	51,5	73,0	58,3
1998	Nbre.	16 467	42 935	74 790	66 081	51 829	53 377	55 808	3 799	10 641	375 727
	%	65,4	70,4	51,2	65,7	51,5	66,4	52,5	51,1	72,6	58,5
1999	Nbre.	16 746	43 874	76 296	68 736	52 879	54 788	56 713	3 838	10 908	384 778
	%	64,8	70,4	50,8	66,0	51,1	66,2	52,2	51,0	72,4	58,3
2000	Nbre.	17 075	44 274	78 346	70 094	54 093	56 545	56 801	3 872	10 893	391 993
	%	64,7	69,9	50,9	65,4	51,0	66,2	51,4	50,7	72,4	58,0
2001	Nbre.	17 412	44 857	79 670	69 689	55 340	58 046	56 895	3 908	10 871	396 688
	%	64,5	69,6	50,7	63,5	50,9	66,2	50,7	50,4	71,1	57,5
2002	Nbre.	17 690	45 714	80 216	72 081	56 564	59 046	57 251	3 911	10 864	403 337
	%	61,4	69,8	50,4	64,1	50,7	65,7	50,2	49,8	69,7	57,2

Notes : 1. La catégorie « Dans les réserves » inclut les terres de la Couronne et les établissements indiens.
2. Tous les pourcentages sont basés sur les totaux par région figurant dans le tableau 1.5.

Source : AINC, Registre des Indiens, de 1982 à 2002.

1.7 Population vivant hors réserve par région

Figure 1.7 Population des Indiens inscrits vivant hors réserve par région en 1982, 1987, 1992, 1997 et 2002

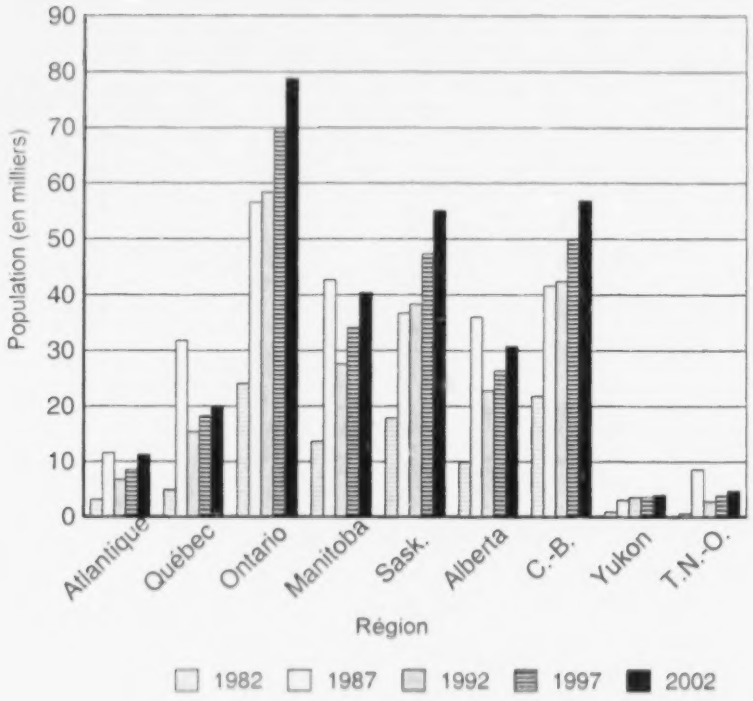

Faits saillants

- La population hors réserve a crû de façon constante, passant de 96 538 à 301 514 personnes entre 1982 et 2002.
- Le nombre d'Indiens inscrits qui vivent hors réserve a augmenté dans toutes les régions. C'est en Manitoba que la croissance a été la plus marquée dans les régions situées au sud du 60e parallèle, entre 1992 et 2002. Inversement, pour la même période, le Québec affiche le taux le plus bas.

Note : Tous les pourcentages sont basés sur les totaux par région figurant dans le tableau 1.5.

Source : AINC, Registre des Indiens, de 1982 à 2002.

1.7 Population vivant hors réserve par région (suite)

Tableau 1.7 Population des Indiens inscrits vivant hors réserve par région de 1982 à 2002

Année		REGION									
		Atlantique	Québec	Ontario	Manitoba	Sask.	Alberta	C.-B.	Yukon	T.N.-O.	Canada
1982	Nbre.	3 132	4 882	23 992	13 621	17 781	9 925	21 736	870	599	96 538
	%	25,2	14,7	32,7	27,3	34,8	24,3	36,5	25,1	7,3	29,1
1987	Nbre.	5 275	9 411	37 687	18 244	27 386	16 079	30 256	1 022	2 064	147 424
	%	31,4	22,8	40,0	29,9	42,7	30,9	42,1	20,3	21,5	35,4
1991	Nbre.	6 302	14 775	55 270	25 776	36 194	21 604	41 042	3 510	2 559	207 032
	%	31,6	29,1	47,2	33,6	46,1	34,2	47,1	54,4	21,6	40,5
1992	Nbre.	6 645	15 347	58 445	27 606	38 271	22 811	42 360	3 508	2 805	217 798
	%	32,1	29,2	48,0	34,1	46,8	34,5	46,7	52,9	22,7	40,8
1993	Nbre.	7 048	15 970	60 956	28 403	40 361	23 658	43 916	3 433	3 127	226 872
	%	32,7	29,4	48,5	33,8	47,3	34,5	46,7	50,4	24,3	41,0
1994	Nbre.	7 463	16 450	63 928	29 795	42 259	24 560	45 983	3 272	3 304	237 014
	%	33,3	29,5	49,1	33,8	47,6	34,4	47,5	47,1	25,0	41,3
1995	Nbre.	7 897	16 641	66 335	30 709	44 272	24 665	47 648	3 376	3 588	245 131
	%	34,0	29,1	49,4	33,5	48,0	33,3	47,8	47,6	26,3	41,3
1996	Nbre.	8 227	17 153	68 084	34 419	45 777	25 601	50 029	3 457	3 758	256 505
	%	34,3	29,3	49,2	36,2	48,2	33,5	49,0	48,0	26,8	42,0
1997	Nbre.	8 514	18 178	69 825	34 158	47 329	26 380	49 818	3 555	3 872	261 629
	%	34,6	30,4	49,0	34,8	48,4	33,6	47,7	48,5	27,0	41,7
1998	Nbre.	8 719	18 091	71 323	34 446	48 890	27 013	50 562	3 634	4 009	266 687
	%	34,6	29,6	48,8	34,3	48,5	33,6	47,5	48,9	27,4	41,5
1999	Nbre.	9 089	18 417	73 940	35 363	50 535	27 911	52 010	3 693	4 154	275 112
	%	35,2	29,6	49,2	34,0	48,9	33,8	47,8	49,0	27,6	41,7
2000	Nbre.	9 322	19 041	75 600	37 052	52 018	28 828	53 728	3 761	4 156	283 506
	%	35,3	30,1	49,1	34,6	49,0	33,8	48,6	49,3	27,6	42,0
2001	Nbre.	9 579	19 547	77 392	40 099	53 461	29 657	55 410	3 843	4 425	293 413
	%	35,5	30,4	49,3	36,5	49,1	33,8	49,3	49,6	28,9	42,5
2002	Nbre.	11 129	19 782	78 891	40 349	55 071	30 766	56 869	3 935	4 722	301 514
	%	38,6	30,2	49,6	35,9	49,3	34,3	49,8	50,2	30,3	42,8

Note : Tous les pourcentages sont basés sur les totaux par région figurant dans le tableau 1.5.

Source : AINC, Registre des Indiens, de 1982 à 2002.

1.8 Population vivant dans les réserves, par zone géographique

Figure 1.8 Population des Indiens inscrits vivant dans les réserves[1,2], par zone géographique[3], de 1982 et 2002

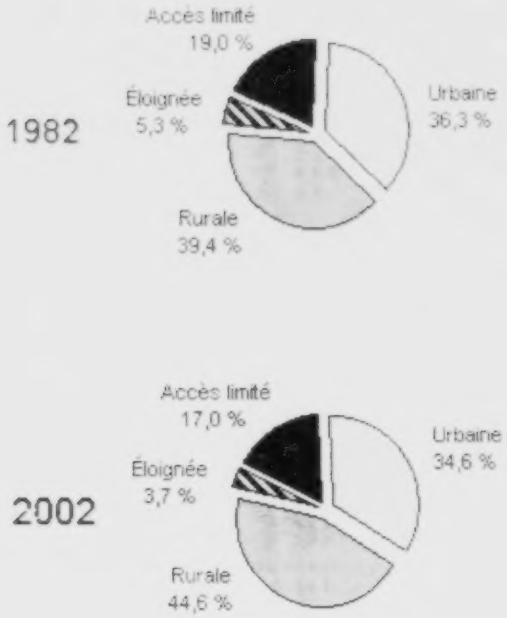

Faits saillants

- La proportion d'Indiens inscrits vivant dans les réserves en zone rurale est passée de 39 % à 45 % entre 1982 et 2002.
- En 2002, 35 % des Indiens inscrits des réserves vivaient dans des zones urbaines définies par AINC tandis que près de 17 % habitaient des zones à accès limité, à savoir des zones où il n'existe pas d'accès routier à un centre de services à longueur d'année.

Notes : 1. La population vivant dans les réserves comprend les personnes habitant les terres de la Couronne et les établissements indiens.
2. Le total pour le Canada exclut les bandes Crie et Naskapi du Québec, qui sont gérées selon l'entente de la Baie James de 1982 à 2002. De plus, les totaux excluent la population nationale de la liste générale.
3. Voir au lexique la définition du terme « zone géographique ».

Sources : AINC, Registre des Indiens, de 1982 à 2002.
AINC, Classification et catégorisation économiques des bandes indiennes par zone, de 1982 à 1991.
AINC, Direction du soutien des bandes et de la gestion des immobilisations, Manuel de la classification des bandes, 1987 à 2002.

1.8 Population vivant dans les réserves, par zone géographique (suite)

Tableau 1.8 Population des Indiens inscrits vivant dans les réserves[1,2], par zone géographique[3], de 1982 à 2002

	Zones géographiques des AINC [3]									
	Urbaine		Rurale		Éloignée		Accès limité		Total [2]	
Année	Nbre.	%	Nbre.	%	Nbre.	%	Nbre.	%	Nbre.	%
1982	85 474	36,3	92 949	39,4	12 548	5,3	44 654	19,0	235 625	100
1988	99 819	36,5	107 269	39,2	15 043	5,5	51 624	18,9	273 755	100
1990	108 457	37,0	113 948	38,9	15 863	5,4	54 927	18,7	293 195	100
1991	112 188	36,8	118 970	39,0	16 629	5,5	56 971	18,7	304 758	100
1992	109 951	36,0	134 695	44,1	5 448	1,8	55 615	18,2	305 709	100
1993	112 881	35,7	140 417	44,4	5 703	1,8	57 206	18,1	316 207	100
1994	116 862	35,8	144 944	44,4	5 798	1,8	58 484	17,9	326 088	100
1995	120 818	35,8	149 854	44,5	5 943	1,8	60 431	17,9	337 046	100
1996	123 922	36,1	151 679	44,2	6 016	1,8	61 586	17,9	343 203	100
1997	127 223	35,9	157 219	44,4	6 241	1,8	63 673	18,0	354 356	100
1998	132 408	36,4	161 683	44,4	6 359	1,7	63 509	17,4	363 959	100
1999	133 159	35,7	165 681	44,4	6 608	1,8	67 335	18,1	372 783	100
2000	135 701	34,6	174 566	44,5	14 541	3,7	67 179	17,1	391 987	100
2001	137 823	34,8	176 926	44,6	14 796	3,7	67 026	16,9	396 571	100
2002	139 663	34,6	180 062	44,6	15 022	3,7	68 585	17,0	403 332	100

Notes : 1. La population vivant dans les réserves comprend les personnes habitant les terres de la Couronne et les établissements indiens.
2. Le total pour le Canada exclut les bandes Crie et Naskapi du Québec, qui sont gérées selon l'entente de la Baie James de 1982 à 2002. De plus, les totaux excluent la population nationale de la liste générale.
3. Voir au lexique la définition du terme « zone géographique ».

Sources : AINC, Registre des Indiens, de 1982 à 2002.
AINC, Classification et catégorisation économiques des bandes indiennes par zone, de 1982 à 1991.
AINC, Direction du soutien des bandes et de la gestion des immobilisations, Manuel de la classification des bandes, 1987 à 2002.

1.9 Population vivant dans les réserves, par zone géographique et par région

Figure 1.9 Population des Indiens inscrits vivant dans les réserves[1,2], par zone géographique[3] et par région, en 2002

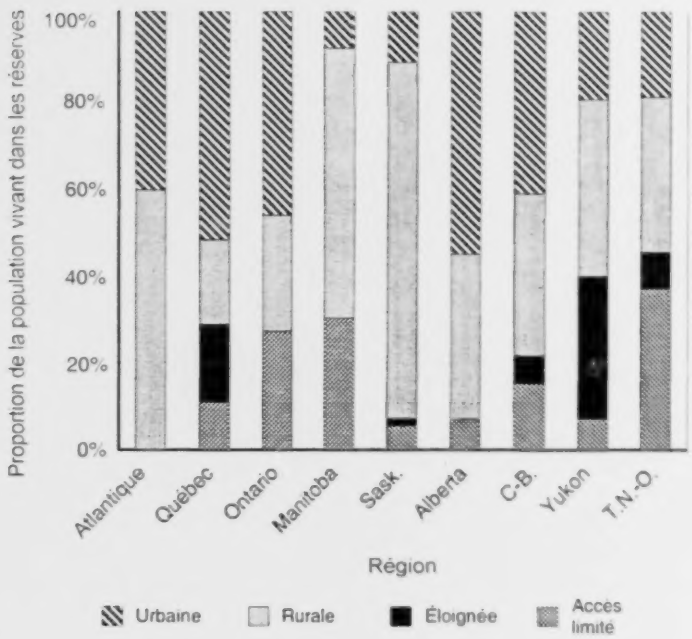

Faits saillants

- En 2002, c'est en Saskatchewan, au Manitoba et dans l'Atlantique que l'on trouvait la plus grande proportion d'Indiens inscrits des réserves vivant en milieu rural.
- L'Alberta, le Québec et l'Ontario comptaient la plus grande proportion d'Indiens inscrits des réserves vivant dans des zones urbaines.

Notes :
1. La population vivant dans les réserves comprend les personnes habitant les terres de la Couronne et les établissements indiens.
2. Sont incluses les bandes Crie et Naskapi du Québec et est exclue la population nationale de la liste générale.
3. Voir au lexique la définition du terme « zone géographique ».
4. Les chiffres du registre des Indiens excluent ceux de la Liste générale ne correspondant pas à une zone géographique. Les chiffres de la Liste générale donnaient 5 Indiens inscrits vivant dans les réserves sur une population totale de 403 332 Indiens inscrits vivant dans les réserves en 2002.

Sources : AINC, Registre des Indiens, 2002.
AINC, Direction du soutien des bandes et de la gestion des immobilisations, Manuel de la classification des bandes, 2002.

1.9 Population vivant dans les réserves, par zone géographique et par région (suite)

Tableau 1.9 Population des Indiens inscrits vivant dans les réserves[1,2], par région et par zone géographique[3], 2002

Région	Zones géographiques des AINC [3]									
	Urbaine		Rurale		Éloignée		Accès limité		Total	
	Nbre.	%	Nbre.	%	Nbre.	%	Nbre.	%	Nbre.	%
Atlantique	7 193	40,7	10 497	59,3	0	0,0	0	0,0	17 690	100
Québec[4]	23 755	52,0	8 838	19,3	8 149	17,8	4 971	10,9	45 713	100
Ontario	37 177	46,3	21 317	26,6	93	0,1	21 625	27,0	80 212	100
Manitoba	5 887	8,2	44 499	61,7	0	0,0	21 695	30,1	72 081	100
Saskatchewan	6 487	11,5	46 013	81,3	942	1,7	3 122	5,5	56 564	100
Alberta	32 538	55,1	22 342	37,8	0	0,0	4 166	7,1	59 046	100
Colombie-Britannique	23 726	41,4	21 149	36,9	3 648	6,4	8 728	15,2	57 251	100
Yukon	783	20,0	1 576	40,3	1 277	32,7	275	7,0	3 911	100
T. N.-O.	2 117	19,5	3 831	35,3	913	8,4	4 003	36,8	10 864	100
Canada	139 663	34,6	180 062	44,6	15 022	3,7	68 585	17,0	403 332	100

Notes :
1. La population vivant dans les réserves comprend les personnes habitant les terres de la Couronne et les établissements indiens.
2. Sont incluses les bandes Crie et Naskapi du Québec et est exclue la population nationale de la liste générale.
3. Voir au lexique la définition du terme « zone géographique ».
4. Les chiffres du registre des Indiens excluent ceux de la Liste générale ne correspondant pas à une zone géographique. Les chiffres de la Liste générale donnaient 5 Indiens inscrits vivant dans les réserves sur une population totale de 403 332 Indiens inscrits vivant dans les réserves en 2002.

Sources : AINC, Registre des Indiens, 2002.
AINC, Direction du soutien des bandes et de la gestion des immobilisations, Manuel de la classification des bandes, 2002.

1.10 Répartition de la population par âge et par sexe

Figure 1.10 Répartition de la population par âge et par sexe, selon le Registre des Indiens[1,3] et les estimations postcensitaires[2] de 2002

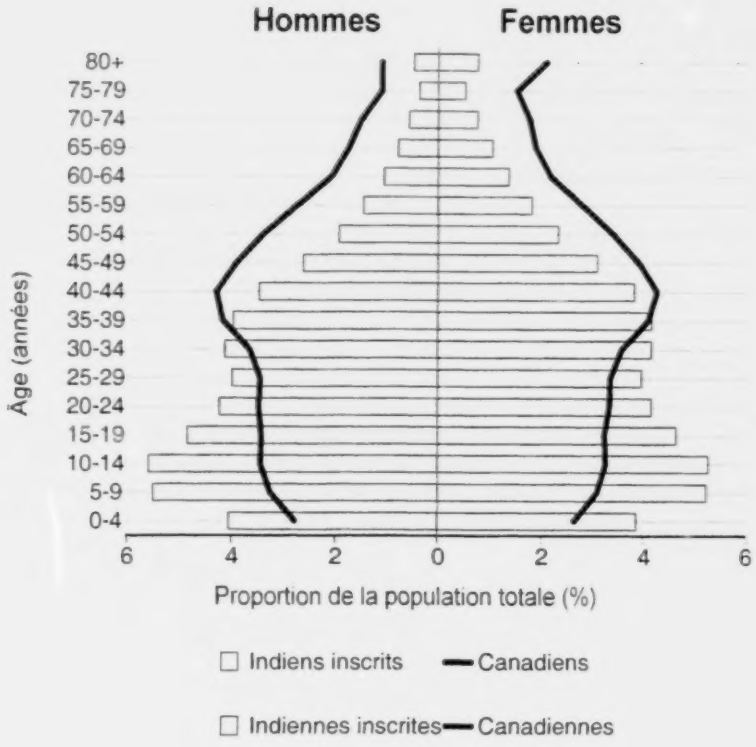

Faits saillants

- La population des Indiens inscrits compte une plus grande proportion de jeunes (moins de 24 ans) que la population du Canada en général.
- La proportion de la population de plus de 40 ans est nettement moins élevée parmi les Indiens inscrits que dans l'ensemble du Canada.

Notes :
1. Il s'agit de la population inscrite au Registre des Indiens au 31 décembre 2002. Les données n'ont pas été rajustées en fonction des naissances déclarées tardivement. Par conséquent, les jeunes (particulièrement les enfants de 0 à 4 ans) sont sous-représentés; les chiffres réels seraient plus considérables.
2. La catégorie «Canadiens » et «Canadiennes » comprennent la population des Indiens inscrits. Les chiffres sont ceux des estimations postcensitaires mises à jour au 1er juillet 2002.
3. La population des Indiens inscrits ne totalise pas 704 851 à cause de 2 personnes dont l'âge est inconnu.

Sources : AINC, Registre des Indiens, 2002.
Statistique Canada, Statistiques démographiques annuelles 2002, no de catalogue 91-213-XPB, mars 2003.

1.10 Répartition de la population par âge et par sexe (suite)

Tableau 1.10 Répartition de la population par âge et par sexe, selon le Registre des Indiens[1,3] et les estimations postcensitaires[2] de 2002

Âge (années)	Indiens inscrits / Indiennes inscrites				Population canadienne			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	Nbre.	%	Nbre.	%	Nbre.	%	Nbre.	%
0 - 4	28 510	4,0	27 264	3,9	872 838	2,8	832 475	2,7
5 - 9	38 758	5,5	36 927	5,2	1 023 040	3,3	971 579	3,1
10 - 14	39 294	5,6	37 187	5,3	1 081 375	3,4	1 027 438	3,3
15 - 19	34 099	4,8	32 686	4,6	1 076 030	3,4	1 019 559	3,2
20 - 24	29 784	4,2	29 350	4,2	1 094 105	3,5	1 050 644	3,3
25 - 29	28 091	4,0	27 953	4,0	1 083 359	3,4	1 055 573	3,4
30 - 34	29 069	4,1	29 345	4,2	1 147 675	3,7	1 126 916	3,6
35 - 39	27 987	4,0	29 345	4,2	1 309 077	4,2	1 286 179	4,1
40 - 44	24 491	3,5	26 983	3,8	1 345 859	4,3	1 341 234	4,3
45 - 49	18 496	2,6	21 808	3,1	1 226 112	3,9	1 232 601	3,9
50 - 54	13 638	1,9	16 358	2,3	1 064 855	3,4	1 073 065	3,4
55 - 59	10 282	1,5	12 778	1,8	862 993	2,7	881 687	2,8
60 - 64	7 451	1,1	9 612	1,4	654 141	2,1	684 385	2,2
65 - 69	5 527	0,8	7 413	1,1	547 310	1,7	591 705	1,9
70 - 74	4 013	0,6	5 351	0,8	473 380	1,5	552 180	1,8
75 - 79	2 574	0,4	3 685	0,5	345 527	1,1	477 162	1,5
80 +	3 345	0,5	5 395	0,8	344 968	1,1	656 964	2,1
Sous-total	345 409	49,0	359 440	51,0	15 552 644	49,5	15 861 346	50,5
Total	704 849				31 413 990			

Notes :
1. Il s'agit de la population inscrite au Registre des Indiens au 31 décembre 2002. Les données n'ont pas été rajustées en fonction des naissances déclarées tardivement. Par conséquent, les jeunes (particulièrement les enfants de 0 à 4 ans) sont sous-représentés; les chiffres réels seraient plus considérables.
2. La catégorie «Canadiens » et «Canadiennes » comprennent la population des Indiens inscrits. Les chiffres sont ceux des estimations postcensitaires mises à jour au 1er juillet 2002.
3. La population des Indiens inscrits ne totalise pas 704 851 à cause de 2 personnes dont l'âge est inconnu.

Sources : AINC, Registre des Indiens, 2002.
Statistique Canada, Statistiques démographiques annuelles 2002, no de catalogue 91-213-XPB, mars 2003.

SECTION 2

SANTÉ

2.1 Espérance de vie

Figure 2.1 Espérance de vie à la naissance, par sexe, population des Indiens inscrits et population canadienne, Canada, de 1980-2021

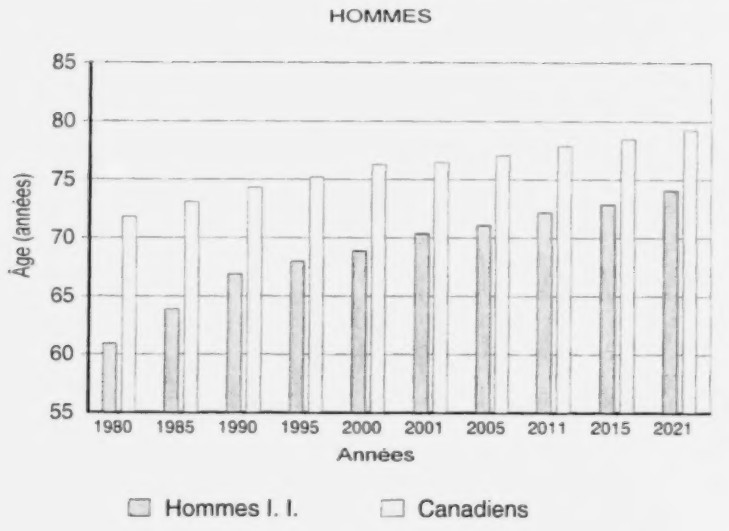

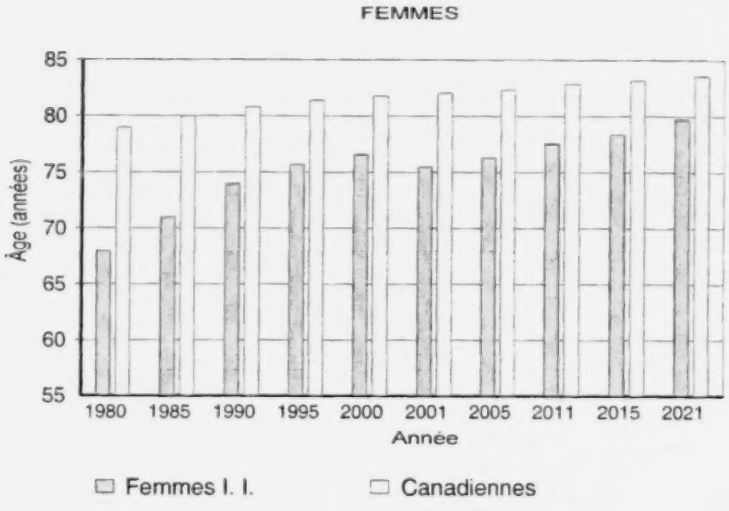

Faits saillants

- L'écart entre l'espérance de vie à la naissance des Indiens inscrits et de l'ensemble de la population canadienne continue de se résorber.
- En dépit de l'augmentation de l'espérance de vie, l'écart entre les Indiens inscrits et la population canadienne en général était de 6,4 ans en 2001.
- L'écart d'espérance de vie entre les Indiens inscrits et les Indiennes inscrites, qui était de 7,1 ans en faveur des femmes en 1980, a décliné à 5,1 ans en 2001.

Note:

Quelques chiffres ont été interpolés.

Sources:

AINC, Projections de la population indienne inscrite, de 2000 à 2021, 2003.

Projections démographiques pour le Canada, les provinces et les territoires, 2000-2026, Statistique Canada, 2001. Croissance moyenne, pages 25 et 26.

2.1 Espérance de vie (suite)

Faits saillants

- Entre 1980 et 2021, on s'attend à une augmentation de l'espérance de vie des Indiens inscrits de 60,9 ans à 74,1 ans pour les hommes et de 68,0 ans à 79,8 ans pour les femmes.
- En 1980, l'écart entre la population des Indiennes inscrites et celle de l'ensemble des Canadiennes était de 11,0 ans. et, selon les projections, cet écart devrait diminuer pour atteindre 3,8 an en 2021.
- L'écart entre les hommes indiens inscrits et les autres Canadiens était de 10,9 en 1980 et devrait baisser à 5,2 ans en 2021.

Tableau 2.1 Espérance de vie à la naissance, par sexe, population des Indiens inscrits et population canadienne, Canada, de 1980-2021

Année	Hommes			Femmes		
	Indiens inscrits	Ensemble des Canadiens	Écart	Indiennes inscrites	Ensemble des Canadiens	Écart
1980	60,9	71,8	10,9	68,0	79,0	11,0
1985	63,9	73,1	9,2	71,0	80,0	9,0
1990	66,9	74,3	7,4	74,0	80,8	6,8
1995	68,0	75,2	7,2	75,7	81,4	5,7
2000	68,9	76,3	7,4	76,6	81,8	5,2
2001	70,4	76,5	6,1	75,5	82,1	6,6
2005	71,1	77,1	6,0	76,3	82,4	6,1
2011	72,2	77,9	5,7	77,6	82,9	5,3
2015	72,9	78,5	5,6	78,4	83,2	4,8
2021	74,1	79,3	5,2	79,8	83,6	3,8

Note: Quelques chiffres ont été interpolés.

Sources: AINC, Projections de la population indienne inscrite, de 2000 à 2021, 2003.
Projections démographiques pour le Canada, les provinces et les territoires, 2000-2026, Statistique Canada, 2001. Croissance moyenne, pages 25 et 26.

2.2 Années potentielles de vie perdues (APVP)

Figure 2.2 APVP chez les PN (2000) par rapport au Canada[1,2] (1999), par cause du décès

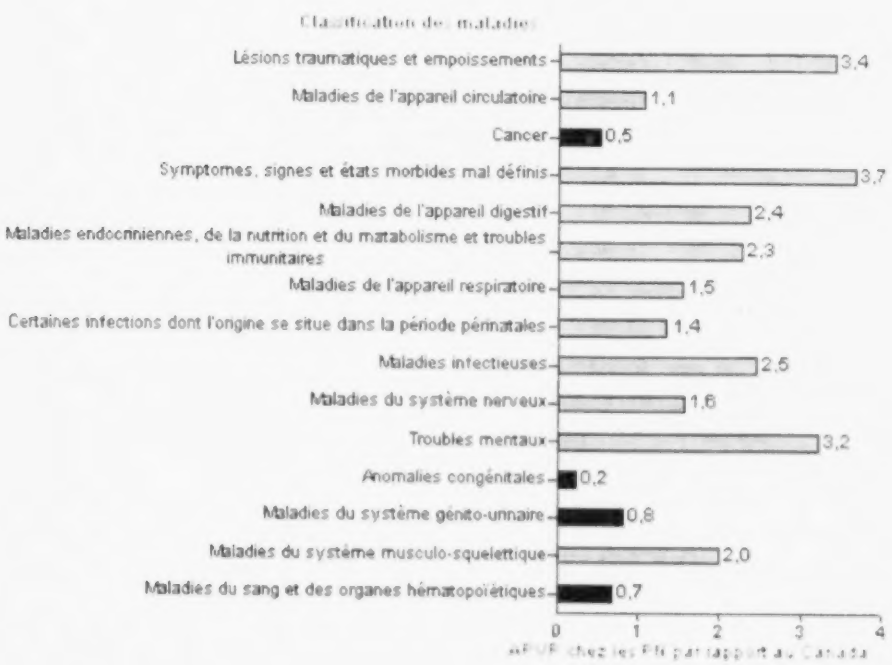

Faits saillants

- En 2000, les APVP en raison de blessures étaient presque 3,5 fois plus élevées pour les Premières nations que pour le Canada.
- Les APVP totales attribuables au cancer, aux maladies congénitales, aux maladies du système génito-urinaire et aux maladies du sang étaient plus nombreuses chez l'ensemble des Canadiens que chez les Premières nations.

Notes: 1. Le calcul des APVP est fondé sur une espérance de vie de 75 ans.
2. APVP par 100 000 de population, APVP selon la CIM-chapitre 9, PN (2000) et Canada (1999)

Source: Santé Canada, statistiques internes de la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits; Santé Canada, système de développement des données et des échanges

2.2 Années potentielles de vie perdues (APVP) (suite)

Tableau 2.2 Années potentielles de vie perdues, selon la cause de décès, Premières nations (2000) et Canada[1,2] (1999)

Classification des maladies	Premières nations	Canada
Lésions traumatiques et empoisonnements	4 304	1 260
Maladies de l'appareil circulatoire	978	907
Cancer	828	1 555
Symptômes, signes et états morbides mal définis	469	128
Maladies de l'appareil digestif	404	171
Maladies endocriniennes, de la nutrition et du métabolisme et troubles immunitaires	324	143
Maladies de l'appareil respiratoire	293	189
Certaines infections dont l'origine se situe dans la période périnatales	284	210
Maladies infectieuses	274	112
Maladies du système nerveux	219	140
Troubles mentaux	185	58
Anomalies congénitales	40	177
Maladies du système génito-urinaire	31	37
Maladies du système musculo-squelettique	31	15
Maladies du sang et des organes hématopoïétiques	11	16

Notes: 1. Le calcul des APVP est fondé sur une espérance de vie de 75 ans.
2. APVP par 100 000 de population, APVP selon la CIM-chapitre 9, PN (2000) et Canada (1999)

Source: Santé Canada, statistiques internes de la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits; Santé Canada, système de développement des données et des échanges

2.3 Tuberculose

Figure 2.3 Taux de tuberculose[1,2], Canada et Premières nations vivant dans les réserves, 1990-2000 (Revisé)

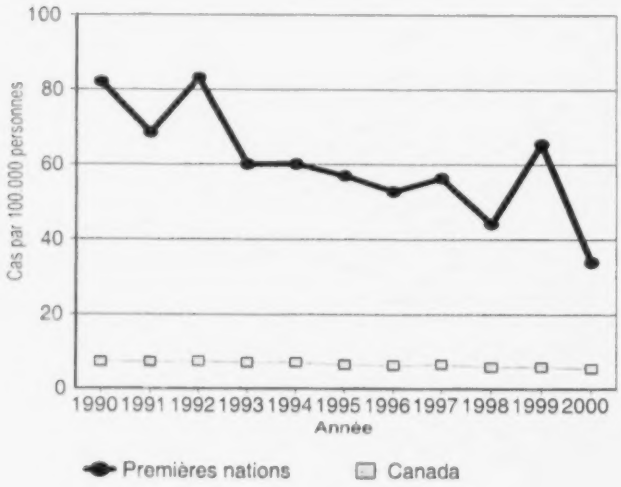

Fait saillant

- En 2000, le taux de tuberculose chez les Premières nations était six fois plus élevé que dans l'ensemble du Canada.

Tableau 2.3 Taux de tuberculose[1,2], Canada et Premières nations vivant dans les réserves, 1990-2000 (Revisé)

Année	Premières nations	Canada
1990	82,1	7,2
1991	68,5	7,2
1992	83,2	7,4
1993	60,0	7,0
1994	60,1	7,1
1995	57,0	6,5
1996	52,8	6,3
1997	56,4	6,6
1998	44,2	5,9
1999	65,5	5,9
2000	34,0	5,5

Notes:

1. Tous les taux sont normalisés par rapport à la population canadienne de 1996.
2. Dans le calcul des taux pour les Premières nations et le Canada, les chiffres du Québec ne sont pas compris.

Source:

Statistique Canada; Santé Canada, Direction générale des Premières nations et des Inuits statistiques internes.

2.4 Taux de mortalité infantile

Faits saillants

- Depuis 1980, on assiste à une baisse constante des taux de mortalité infantile chez les Premières nations vivant dans les réserves comme dans la population canadienne.
- Entre 1980 et 2000, le taux de mortalité infantile a diminué de 73 % au sein des Premières nations vivant dans les réserves, comparativement à une baisse de 47 % dans l'ensemble de la population canadienne.

Figure 2.4 Taux de mortalité infantile[1,2], Canada et Premières nations vivant dans les réserves 1980-2000

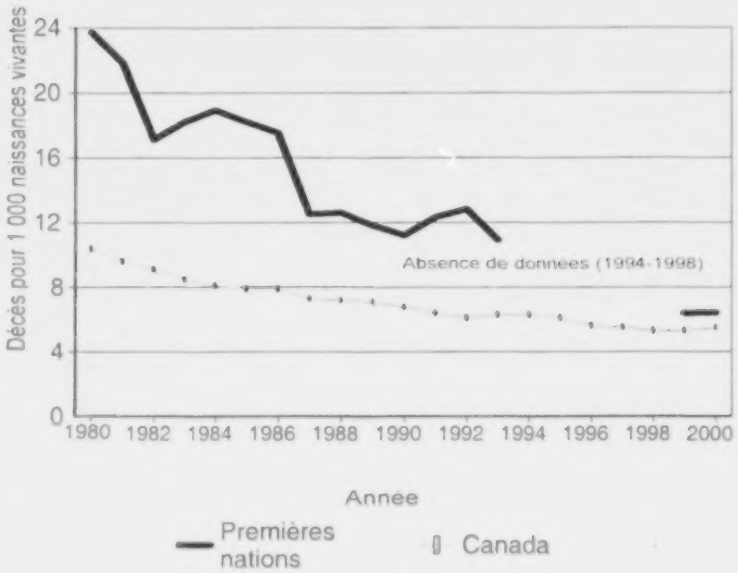

Notes:
1. Y compris les décès d'enfants pesant moins de 500 g à la naissance.
2. Décès pour 1 000 naissances vivantes.
3. On ne disposait pas de données pour la population des Premières nations pour les années 1994 à 1998. Les données actuelles peuvent ne pas être directement comparables à celles des années antérieures en raison de méthodes différentes de collecte des données.

Source: Statistique Canada; Santé Canada, Direction générale des Premières nations et des Inuits (autrefois Direction générale des services médicaux), Tendances relatives aux taux de mortalité des Premières nations, 1980-1993.

2.4 Taux de mortalité infantile (suite)

Tableau 2.4 Taux de mortalité infantile[1,2], Canada et Premières nations vivant dans les réserves 1980-2000

Année	Premières nations	Canada
1980	23,7	10,4
1981	21,8	9,6
1982	17,1	9,1
1983	18,2	8,5
1984	18,9	8,1
1985	18,2	7,9
1986	17,5	7,9
1987	12,5	7,3
1988	12,6	7,2
1989	11,8	7,1
1990	11,2	6,8
1991	12,3	6,4
1992	12,8	6,1
1993	10,9	6,3
1994	Données non disponibles	6,3
1995	Données non disponibles	6,1
1996	Données non disponibles	5,6
1997	Données non disponibles	5,5
1998	Données non disponibles	5,3
1999	6,4	5,3
2000	6,4	5,5

Notes:
1. Y compris les décès d'enfants pesant moins de 500 g à la naissance.
2. Décès pour 1 000 naissances vivantes.
3. On ne disposait pas de données pour la population des Premières nations pour les années 1994 à 1998. Les données actuelles peuvent ne pas être directement comparables à celles des années antérieures en raison de méthodes différentes de collecte des données.

Source: Statistique Canada; Santé Canada, Direction générale des Premières nations et des Inuits (autrefois Direction générale des services médicaux), Tendances relatives aux taux de mortalité des Premières nations, 1980-1993.

2.5 Morts et blessures par le feu

Faits saillants

- La moyenne des morts par le feu au cours des 20 dernières années est de 27 individus par comparaison à 13 en 2001.
- La moyenne des blessures par le feu au cours des 20 dernières années est de 24 individus par comparaison à 21 en 2001.

Figure 2.5 Morts et blessures déclarées par les Premières nations de 1981 à 2001

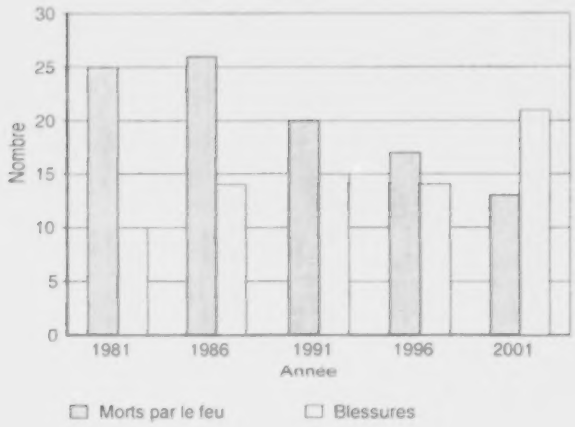

Tableau 2.5 Morts et blessures déclarées par les Premières nations de 1981 à 2001

Année	Morts par le feu			Blessures		
	Adultes	Enfants	Total	Adultes	Enfants	Total
1981	17	8	25	7	3	10
1982	30	18	48	17	10	27
1983	22	16	38	13	2	15
1984	28	10	38	10	4	14
1985	28	6	34	8	4	12
1986	17	9	26	8	6	14
1987	13	10	23	18	1	19
1988	15	22	37	22	13	35
1989	15	4	19	17	7	24
1990	16	4	20	24	7	31
1991	14	6	20	11	4	15
1992	16	7	23	19	4	23
1993	18	19	37	11	9	20
1994	13	6	19	14	6	20
1995	13	7	20	22	5	27
1996	11	6	17	9	5	14
1997	16	9	25	38	7	45
1998	5	1	6	26	7	33
1999	15	12	27	27	11	38
2000	9	7	16	27	3	30
2001	12	1	13	20	1	21

Notes:

1. Ces statistiques sont tirées des rapports fournis par les Premières nations.
2. Les nouvelles données n'étaient pas disponibles à temps pour cette publication.

Source:

Travaux publics et services gouvernementaux Canada, Services immobiliers pour les AINC, administration principale, 2001.

SECTION 3

ÉDUCATION

3.1 Effectif par type d'école

Figure 3.1 Variation en pourcentage de la population des Indiens inscrits scolarisés vivant dans les réserves, par type d'école, Canada, de 1994-1995 à 2002-2003

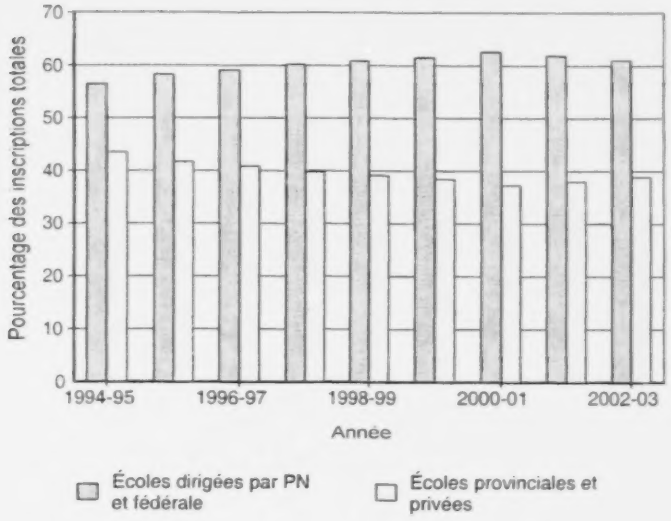

Fait saillant

- En 2002-2003, le pourcentage d'élèves inscrits dans des écoles dirigées par des Premières nations et les écoles fédérales était de 5 points de pourcentage plus élevé que huit ans auparavant.

Notes :
1. La population des réserves comprend les personnes vivant dans des établissements indiens reconnus sur les terres de la Couronne.
2. Les inscriptions incluent les Indiens inscrits, les Indiens non-inscrits vivant dans les réserves et les Inuits vivant dans les collectivités entre la maternelle et la treizième année (s'il y a lieu).
3. Ces chiffres excluent le Yukon, les T.N. O. et le Nunavut, où l'enseignement primaire et secondaire est financé par les gouvernements territoriaux, de même que les Premières nations autonomes.
4. À compter de 1992-1993, une estimation du nombre d'Indiens inscrits dans les écoles de Premières nations est incluse pour le conseil tribal Nuu-Chah-Nulth en C.-B. Un nombre sommaire d'étudiants a été rapporté pour les communautés suivantes du Québec: Cris commençant en 1996-1997; Inuits commençant en 1997-1998; et Naskapis commençant en 1998-1999.
5. Plusieurs facteurs expliquent la stabilisation du nombre d'Indiens inscrits dans les écoles primaires et secondaires au cours des quatre dernières années, par exemple la multiplication des ententes pluriannuelles et des ententes d'autonomie gouvernementale (les données ne sont pas ajoutées à l'état nominatif ou mises à jour annuellement), le renforcement des processus de conformité régionale et l'amélioration des procédures de traitement des données dans l'État nominatif informatisé.

Source : AINC, Direction générale de la gestion de l'information, État nominatif, 1994-2002.

3.1 Effectif par type d'école (suite)

Tableau 3.1 Population des Indiens inscrits scolarisés vivant dans les réserves, par type d'école, Canada, de 1994-1995 à 2002-2003

	Type d'école									
	FÉDERALE		PROVINCIALE		PREMIÈRE NATION		PRIVÉE		TOTAL[1,2,3,4,5]	
Année	Nbre d'étudiants	%	Nbre d'étudiants	%	Nbre d'étudiants	%	Nbre d'étudiants	%	Nbre d'étudiants	%
1994-95	2 219	2,1	44 118	41,0	58 574	54,5	2 615	2,4	107 526	100
1995-96	1 794	1,6	43 787	39,4	63 000	56,7	2 534	2,3	111 115	100
1996-97	1 842	1,6	43 751	38,9	64 742	57,5	2 220	2,0	112 555	100
1997-98	1 773	1,5	43 943	37,8	68 250	58,7	2 340	2,0	116 306	100
1998-99	1 741	1,5	43 781	37,2	69 866	59,4	2 184	1,9	117 572	100
1999-00	1 708	1,4	43 775	36,7	71 823	60,2	2 064	1,7	119 370	100
2000-01	1 642	1,4	42 717	35,7	73 425	61,3	2 016	1,7	119 800	100
2001-02	1 656	1,4	43 420	36,3	72 457	60,6	2 041	1,7	119 574	100
2002-03	1 680	1,4	44 625	37,2	71 576	59,7	1 978	1,7	119 859	100

Faits saillants

- De 1994-1995 à 2002-2003, la proportion d'étudiants inscrits dans des écoles dirigées par les Premières nations a augmenté tandis que le nombre d'inscriptions dans les écoles dirigées par le fédérales, le provinciales et le privées a diminué.
- Au cours des cinq dernières années, il y a eu peu de variation annuelle dans la proportion des inscriptions entre les divers types d'école.

Notes :
1. La population des réserves comprend les personnes vivant dans des établissements indiens reconnus sur les terres de la Couronne.
2. Les inscriptions incluent les Indiens inscrits, les Indiens non-inscrits vivant dans les réserves et les Inuits vivant dans les collectivités entre la maternelle et la treizième année (s'il y a lieu).
3. Ces chiffres excluent le Yukon, les T.N. O. et le Nunavut, où l'enseignement primaire et secondaire est financé par les gouvernements territoriaux, de même que les Premières nations autonomes.
4. À compter de 1992-1993, une estimation du nombre d'Indiens inscrits dans les écoles de Premières nations est incluse pour le conseil tribal Nuu-Chah-Nulth en C.-B. Un nombre sommaire d'étudiants a été rapporté pour les communautés suivantes du Québec: Cris commençant en 1996-1997; Inuits commençant en 1997-1998; et Naskapis commençant en 1998-1999.
5. Plusieurs facteurs expliquent la stabilisation du nombre d'Indiens inscrits dans les écoles primaires et secondaires au cours des quatre dernières années, par exemple la multiplication des ententes pluriannuelles et des ententes d'autonomie gouvernementale (les données ne sont pas ajoutées à l'état nominatif ou mises à jour annuellement), le renforcement des processus de conformité régionale et l'amélioration des procédures de traitement des données dans l'État nominatif informatisé.

Source : AINC, Direction générale de la gestion de l'information, État nominatif, 1994 à 2002.

3.2 Nombre d'inscriptions par type d'école et par niveau de scolarité

Figure 3.2 Nombre d'inscriptions par type d'école et par niveau de scolarité, Canada, 2002-2003 (nouveau)

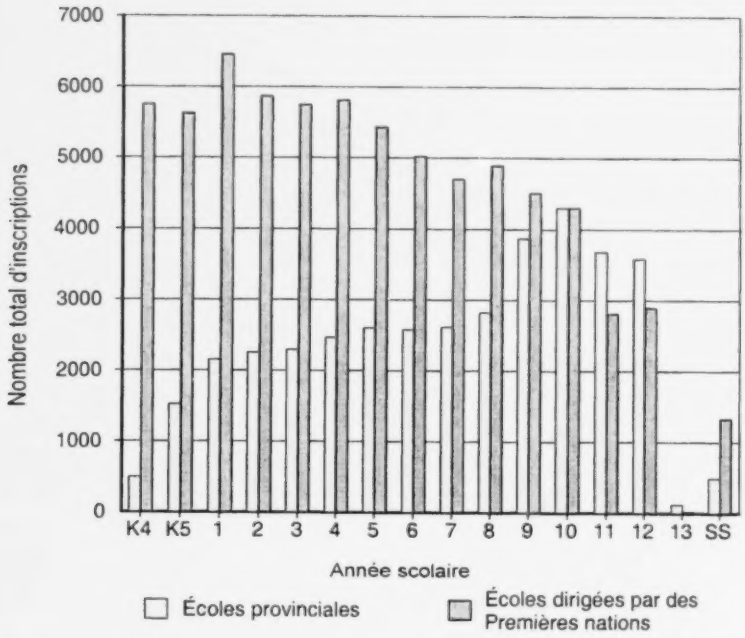

Fait saillant

➢ Bien que 85% des élèves de la maternelle (4 et 5 ans) financés par les AINC fréquentent des écoles dirigées par des Premières nations, ce chiffre tombe à 45% en 12ième année car plusieurs écoles dirigées par les Premières nations n'offrent que l'enseignement primaire. Cette tendance est constante depuis 1993-1994.

Notes :
1. La population des réserves comprend les personnes vivant dans des établissements indiens reconnus sur les terres de la Couronne.
2. Les inscriptions incluent les Indiens inscrits, les Indiens non-inscrits vivant dans les réserves et les Inuits vivant dans les collectivités entre la maternelle et la treizième année (s'il y a lieu).
3. Les membres du Conseil tribal de Nuu-Chah-Nulth, les Cris de la Baie James, les Inuits et les Naskapis du Québec commençant en 1996-1997 sont exclus.
4. Ces chiffres excluent le Yukon, les T.N. O. et le Nunavut, où l'enseignement primaire et secondaire est financé par les gouvernements territoriaux, de même que les Premières nations autonomes.
5. Comprend les élèves de maternelle (4 et 5 ans) et ceux de la 1re à la 8e année.
6. Comprend les élèves de la 9e à la 13e année (le cas échéant) ainsi que les élèves ayant un statut spécial (sans égard à l'année).

Source : AINC, Direction générale de la gestion de l'information, État nominatif, 2002-2003.

3.2 Nombre d'inscriptions par type d'école et par niveau de scolarité (suite)

Figure 3.2 Nombre d'inscriptions par type d'école et par niveau de scolarité, Canada, 1993-1994 à 2002-2003 (nouveau)

Année	Type d'école	Primaire [5]		Secondaire [6]		Total [1, 2, 3, 4]	
		Nbre d'étudiants	%	Nbre d'étudiants	%	Nbre d'étudiants	%
1993-94	Provinciale	26 619	60,0	17 712	40,0	44 331	100
	Premières nations	43 180	81,0	10 132	19,0	53 312	100
1994-95	Provinciale	27 265	61,8	16 853	38,2	44 118	100
	Premières nations	46 443	79,9	11 696	20,1	58 139	100
1995-96	Provinciale	26 880	61,4	16 907	38,6	43 787	100
	Premières nations	49 415	79,0	13 112	21,0	62 527	100
1996-97	Provinciale	24 550	60,5	16 055	39,5	40 605	100
	Premières nations	51 267	79,8	12 980	20,2	64 247	100
1997-98	Provinciale	22 122	58,7	15 567	41,3	37 689	100
	Premières nations	53 128	78,4	14 612	21,6	67 740	100
1998-99	Provinciale	22 260	59,5	15 156	40,5	37 416	100
	Premières nations	53 932	77,8	15 414	22,2	69 346	100
1999-00	Provinciale	22 020	59,1	15 227	40,9	37 247	100
	Premières nations	55 135	77,2	16 301	22,8	71 436	100
2000-01	Provinciale	21 275	58,9	14 817	41,1	36 092	100
	Premières nations	55 670	76,3	17 321	23,7	72 991	100
2001-02	Provinciale	21 803	59,2	15 015	40,8	36 818	100
	Premières nations	55 563	77,1	16 499	22,9	72 062	100
2002-03	Provinciale	21 803	57,6	16 040	42,4	37 843	100
	Premières nations	55 309	77,7	15 856	22,3	71 165	100

Notes :
1. La population des réserves comprend les personnes vivant dans des établissements indiens reconnus sur les terres de la Couronne.
2. Les inscriptions incluent les Indiens inscrits, les Indiens non-inscrits vivant dans les réserves et les Inuits vivant dans les collectivités entre la maternelle et la treizième année (s'il y a lieu).
3. Les membres du Conseil tribal de Nuu-Chah-Nulth, les Cris de la Baie James, les Inuits et les Naskapis du Québec commençant en 1996-1997 sont exclus.
4. Ces chiffres excluent le Yukon, les T.N. O. et le Nunavut, où l'enseignement primaire et secondaire est financé par les gouvernements territoriaux, de même que les Premières nations autonomes.
5. Comprend les élèves de maternelle (4 et 5 ans) et ceux de la 1re à la 8e année.
6. Comprend les élèves de la 9e à la 13e année (le cas échéant) ainsi que les élèves ayant un statut spécial (sans égard à l'année).

Source : AINC, Direction générale de la gestion de l'information, État nominatif, 2002-2003.

3.3 Effectif scolaire dans les réserves, de 6 à 16 ans

Figure 3.3 Taux d'inscription de la population des Indiens inscrits de 6 à 16 ans vivant dans les réserves, Canada, de 1994-1995 à 2002-2003

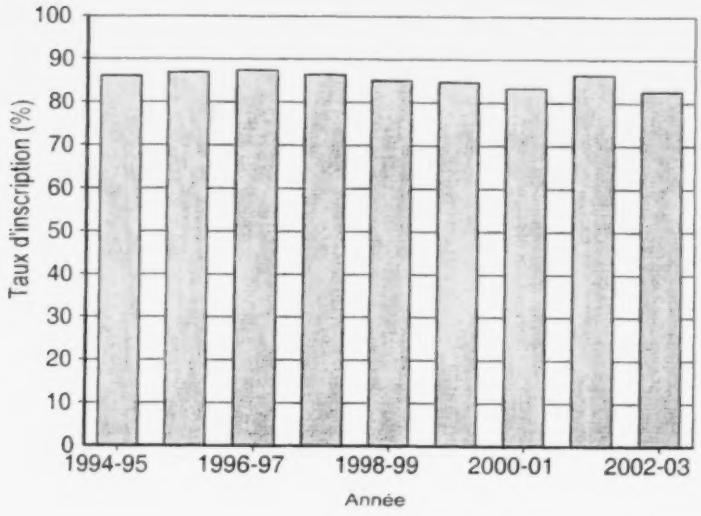

Fait saillant

- Le taux d'inscription annuel dans la population des Indiens inscrits vivant dans les réserves demeure plutôt stable.

Notes :
1. La catégorie « dans les réserves » comprend les établissements indiens reconnus sur les terres de la Couronne.
2. Les taux d'inscription sont calculés en divisant les inscriptions dans les réserves par les chiffres de population de ces réserves et en multipliant le résultat par 100. Veuillez noter que l'utilisation du Registre des Indiens pour déterminer le nombre de personnes de 6 à 16 ans dans les réserves peut donner lieu à un problème considérable. Les inscriptions dans le Registre des Indiens se font lorsque les événements l'exigent et pourraient donc ne pas être à jour (des personnes comprises dans le dénominateur établi à partir des données du Registre des Indiens pourraient vivre hors réserve). Les chiffres de la population de 6 à 16 ans, qui sert de dénominateur pour le calcul du taux d'inscription, sont vraisemblablement moins élevés que ceux qui sont utilisés, ce qui a pour effet probable de réduire le taux d'inscription.
3. Ces chiffres excluent le Yukon, les T.N. O. et le Nunavut, où l'enseignement à la maternelle et dans les écoles primaires et secondaires est financé par les gouvernements territoriaux, de même que les Premières nations autonomes.
4. Sans compter les membres du Conseil tribunal de Nuu-Chah-Nulth, la bande de Miawpukek, la bande indienne de Sechelt, les Cris et les Naskapis de la baie James, au Québec.
5. Nous avons employé le groupe des 6 à 16 ans afin que les chiffres correspondent aux chiffres déclarés pour tous les Canadiens. Auparavant, c'est le groupe des 4 à 18 ans qui était utilisé.

Sources : AINC, Registre des Indiens, 1994 à 2002.
AINC, Direction générale de la gestion de l'information, État nominatif, 1994 à 2002.

3.3 Effectif scolaire dans les réserves, de 6 à 16 ans (suite)

Tableau 3.3 Taux d'inscription de la population des Indiens inscrits de 6 à 16 ans vivant dans les réserves, Canada, de 1994-1995 à 2002-2003

Année	Population d'Indien inscrits dans les réserves 6-16 ans [1,3,4,5]	Effectif d'Indiens inscrits dans les réserves 6-16 ans [1,3,4,5]	Taux d'inscriptio (%)[2]
1994-95	77 616	66 902	86,2
1995-96	80 764	70 224	86,9
1996-97	82 759	72 352	87,4
1997-98	86 280	74 617	86,5
1998-99	89 557	76 262	85,2
1999-00	92 213	78 178	84,8
2000-01	94 263	78 647	83,4
2001-02	95 358	82 515	86,5
2002-03	96 977	80 248	82,7

Notes :
1. La catégorie « dans les réserves » comprend les établissements indiens reconnus sur les terres de la Couronne.
2. Les taux d'inscription sont calculés en divisant les inscriptions dans les réserves par les chiffres de population de ces réserves et en multipliant le résultat par 100. Veuillez noter que l'utilisation du Registre des Indiens pour déterminer le nombre de personnes de 6 à 16 ans dans les réserves peut donner lieu à un problème considérable. Les inscriptions dans le Registre des Indiens se font lorsque les événements l'exigent et pourraient donc ne pas être à jour (des personnes comprises dans le dénominateur établi à partir des données du Registre des Indiens pourraient vivre hors réserve). Les chiffres de la population de 6 à 16 ans, qui sert de dénominateur pour le calcul du taux d'inscription, sont vraisemblablement moins élevés que ceux qui sont utilisés, ce qui a pour effet probable de réduire le taux d'inscription.
3. Ces chiffres excluent le Yukon, les T.N. O. et le Nunavut, où l'enseignement à la maternelle et dans les écoles primaires et secondaires est financé par les gouvernements territoriaux, de même que les Premières nations autonomes.
4. Sans compter les membres du Conseil tribunal de Nuu-Chah-Nulth, la bande de Miawpukek, la bande indienne de Sechelt, les Cris et les Naskapis de la baie James, au Québec.
5. Nous avons employé le groupe des 6 à 16 ans afin que les chiffres correspondent aux chiffres déclarés pour tous les Canadiens. Auparavant, c'est le groupe des 4 à 18 ans qui était utilisé.

Sources : AINC, Registre des Indiens, 1994-2002.
AINC, Direction générale de la gestion de l'information, État nominatif, 1994-2002.

3.4 Diplômés d'études secondaires

Figure 3.4 Pourcentage d'étudiants diplômés au niveau d'études secondaires, étant inscrits aux classes de 12e et 13e années, Canada, 1995-1996 à 2001-2002

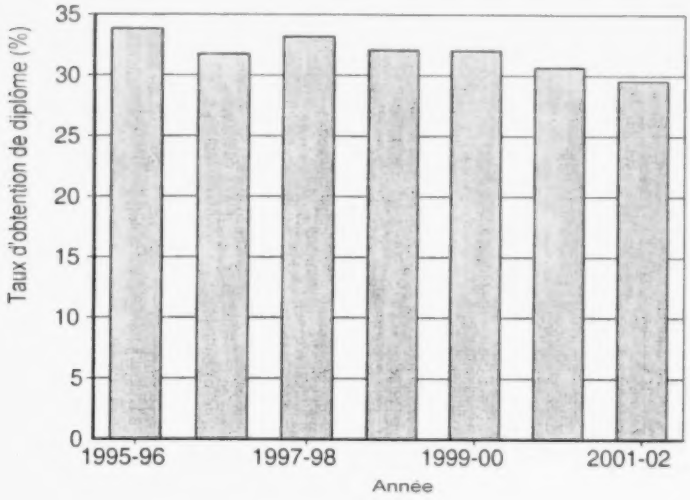

Fait saillant

- Le pourcentage des Indiens inscrits aux classes de 12e et 13e année qui ont obtenu un diplôme d'études secondaires a légèrement fluctué entre 1995-1996 et 2001-2002.

Notes:
1. La catégorie « dans les réserves » comprend les établissements indiens reconnus sur les terres de la Couronne.
2. Le taux d'obtention de diplôme est calculé en divisant le nombre de « diplômés » par le « nombre d'inscriptions dans l'année de l'obtention du diplôme ».
3. Ces données ne tiennent compte que des élèves de dernière année ayant reçu leur diplôme au moment prévu. Étant donné le mouvement des élèves entre les réserves et les régions hors réserve, les données concernant l'obtention d'un diplôme sont limitées. Ces diplômés n'incluent que les élèves qui ont obtenu leur diplôme alors qu'ils recevaient des fonds d'AINC. Il est fort possible que des élèves aient reçu leur diplôme alors qu'ils ne vivaient pas dans une réserve (ces derniers, par conséquent, ne figuraient plus dans l'état nominatif d'AINC). Le Ministère travaille à l'élaboration d'une méthode de suivi des étudiants qui permettra 1) d'établir une mesure du rendement améliorée (ce qui inclut la mesure des taux d'obtention d'un diplôme); 2) de partager de l'information avec les Premières nations et les ministères de l'éducation provinciaux afin de déterminer le nombre réel de diplômés ayant reçu par le passé un financement d'AINC. Pour ces raisons, le Ministère n'est pas, pour l'instant, en mesure de fournir des données très précises concernant les taux d'obtention d'un diplôme.
4. L'inscription totale comprend les Indiens inscrits, les Indiens non inscrits et les Inuits vivant dans les réserves ou une collectivité et inscrits aux classes de 12e et de 13e années (s'il y a lieu).
5. Sans compter les membres du Conseil tribunal de Nuu-Chah-Nulth et les Cris et les Naskapis de la baie James et les Inuits au Québec.
6. Ces chiffres excluent le Yukon, les T.N. O. et le Nunavut, où l'enseignement secondaire est financé par les gouvernements territoriaux, de même que les Premières nations autonomes.

Source: AINC, Direction générale de la gestion de l'information, État nominatif, 1995 à 2001.

3.4 Diplômés d'études secondaires (suite)

Tableau 3.4 Pourcentage d'étudiants diplômés au niveau d'études secondaires, étant inscrits aux classes de 12e et 13e années, Canada, 1995-1996 à 2001-2002

Année	Nombre d'inscriptions dans l'année d'obtention du diplôme [1,4,5,6]	Diplômés [3]	Taux de réussite [2]
1995-96	5 909	2 001	33,9
1996-97	5 618	1 785	31,8
1997-98	5 948	1 975	33,2
1998-99	6 036	1 939	32,1
1999-00	6 463	2 072	32,1
2000-01	7 063	2 168	30,7
2001-02	6 706	1 983	29,6

Notes:
1. La categorie « dans les réserves » comprend les établissements indiens reconnus sur les terres de la Couronne.
2. Le taux d'obtention de diplôme est calculé en divisant le nombre de « diplômés » par le « nombre d'inscriptions dans l'année de l'obtention du diplôme ».
3. Ces données ne tiennent compte que des élèves de dernière année ayant reçu leur diplôme au moment prévu. Étant donné le mouvement des élèves entre les réserves et les régions hors réserve, les données concernant l'obtention d'un diplôme sont limitées. Ces diplômés n'incluent que les élèves qui ont obtenu leur diplôme alors qu'ils recevaient des fonds d'AINC. Il est fort possible que des élèves aient reçu leur diplôme alors qu'ils ne vivaient pas dans une reserve (ces derniers, par conséquent, ne figuraient plus dans l'état nominatif d'AINC). Le Ministère travaille à l'élaboration d'une méthode de suivi des étudiants qui permettra 1) d'établir une mesure du rendement améliorée (ce qui inclut la mesure des taux d'obtention d'un diplôme); 2) de partager de l'information avec les Premières nations et les ministères de l'éducation provinciaux afin de déterminer le nombre réel de diplômés ayant reçu par le passé un financement d'AINC. Pour ces raisons, le Ministère n'est pas, pour l'instant, en mesure de fournir des données très précises concernant les taux d'obtention d'un diplôme.
4. L'inscription totale comprend les Indiens inscrits, les Indiens non inscrits et les Inuits vivant dans les réserves ou une collectivité et inscrits aux classes de 12e et de 13e années (s'il y a lieu).
5. Sans compter les membres du Conseil tribunal de Nuu-Chah-Nulth et les Cris et les Naskapis de la baie James et les Inuits au Québec.
6. Ces chiffres excluent le Yukon, les T.N. O. et le Nunavut, où l'enseignement secondaire est finance par les gouvernements territoriaux, de même que les Premières nations autonomes.

Source: AINC, Direction générale de la gestion de l'information, État nominatif, 1995 à 2001.

3.5 Écoles dirigées par des Premières nations

Figure 3.5 Nombre d'écoles dirigées par des Premières nations, Canada, 1993-1994 à 2002-2003

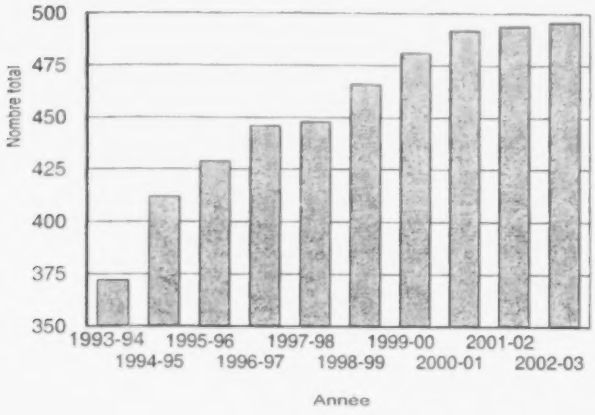

Fait saillant

- Les bandes indiennes prennent davantage en charge la prestation de l'éducation aux enfants dans les réserves, comme en témoigne l'augmentation de 33 % du nombre d'écoles dirigées par des Premières nations, qui est passé de 372 en 1993-1994 à 496 en 2002-2003.

Tableau 3.5 Variation en pourcentage d'écoles dirigées par des Premières nations, Canada, 1993-1994 à 2002-2003.

Année scolaire	Écoles Premières nations	Taux de variation (%)
1993-94	372	-
1994-95	412	10,8
1995-96	429	4,1
1996-97	446	4,0
1997-98	448	0,4
1998-99	466	4,0
1999-00	481	3,2
2000-01	492	2,3
2001-02	494	0,4
2002-03	496	0,4

Source :

AINC, Direction générale de la gestion de l'information, État nominatif, 1993 à 2002.

3.6 Classes dans les écoles dirigées par des Premières nations

Fait saillant

- En 2002-2003, la majorité des classes dans les écoles dirigées par des Premières nations sont au niveau primaire (environ 63%).

Figure 3.6 Nombre de classes dans les écoles dirigées par des Premières nations[1], Canada, 1994-1995 à 2002-2003 (nouveau)

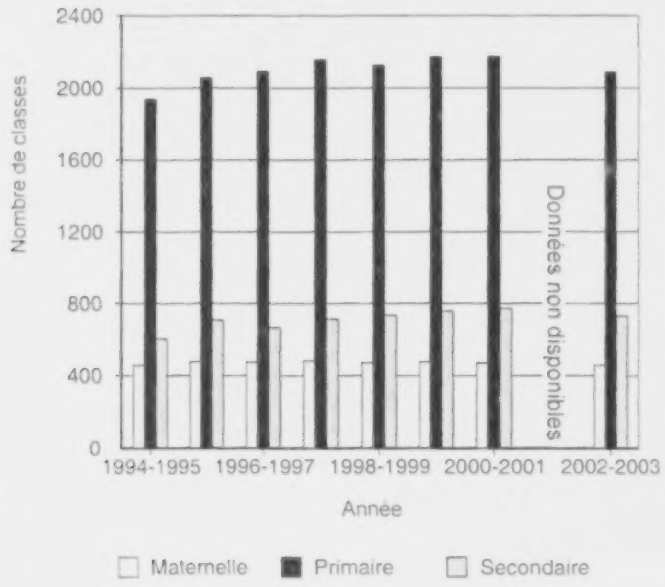

Notes: 1. Le nombre de classes reflète le nombre de salles de classe et n'englobe pas les locaux servant à des fins particulières, comme les gymnases, les locaux pour les arts, les salles pour ordinateurs.

Source: AINC, Direction générale de la gestion de l'information, Système de gestion des immobilisations, 1995-2003.

3.6 Classes dans les écoles dirigées par des Premières nations (suite)

Table 3.6 Nombre de classes[1] dans les écoles dirigées par des Premières nations, Canada, 1994-1995 à 2002-2003 (nouveau)

Année	NOMBRE DE CLASSES [1]		
	Maternelle	Primaire	Secondaire
1994-1995	459	1 937	605
1995-1996	478	2 057	709
1996-1997	473	2 090	666
1997-1998	482	2 157	715
1998-1999	471	2 125	735
1999-2000	475	2 170	759
2000-2001	470	2 174	775
2001-2002	n.d.	n.d.	n.d.
2002-2003	458	2 088	731

Notes: 1. Le nombre de classes reflète le nombre de salles de classe et n'englobe pas les locaux servant à des fins particulières, comme les gymnases, les locaux pour les arts, les salles pour ordinateurs.

Source: AINC, Direction générale de la gestion de l'information, Système de gestion des immobilisations, 1995-2003.

3.7 Effectif Postsecondaire

Fait saillant

- En 1995-1996, le nombre d'Indiens inscrits et d'Inuits inscrits à des établissements postsecondaires a augmenté pour atteindre environ 27 000, demeurant constant jusqu'en 1998-1999.

Figure 3.7 Indiens inscrits et Inuits fréquentant des établissements postsecondaires et financés par les AINC, Canada, 1994-1995 et 2002-2003 (révisé)

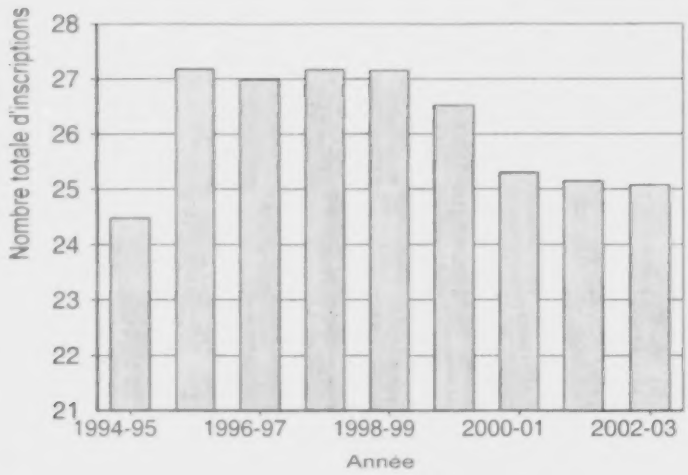

Notes:
1. Le nombre total d'Indiens inscrits et d'Inuits financés par les AINC et inscrits à des établissements postsecondaires. Il se peut que le nombre d'inscriptions soit supérieur puisque certains étudiants pourraient être financés par d'autres sources.
2. Ces données ne tiennent compte que des élèves qui étaient inscrits alors qu'ils recevaient du financement de leur Première nation (ou, dans quelques cas, des AINC). Il est aussi fort possible que des étudiants qui, anciennement, recevaient des fonds du Programme d'aide à l'éducation postsecondaire d'AINC financent maintenant leurs études grâce à d'autres moyens et, par conséquent, ne figurent pas dans le registre des diplômés de niveau postsecondaire.
3. Le nombre d'inscriptions inclut les élèves déclarés et une estimation pour les élèves non-déclarés.
4. Ces chiffres excluent les T.N.-O. et le Nunavut car ils sont financés par le gouvernement territorial.

Source: AINC, Direction générale de l'information, Base de données sur l'éducation postsecondaire, de 1994 à 2002.

3.7 Effectif Postsecondaire (suite)

Tableau 3.7 Indiens inscrits et Inuits fréquentant des établissements postsecondaires et financés par les AINC, Canada, 1994-1995 et 2002-2003 (révisé)

Année scolaire	Effectif postsecondaire [1,3,4]
1994-95	24 482
1995-96	27 183
1996-97	26 987
1997-98	27 172
1998-99	27 157
1999-00	26 520
2000-01	25 305
2001-02	25 146
2002-03	25 075[2]

Notes:
1. Le nombre total d'Indiens inscrits et d'Inuits financés par les AINC et inscrits à des établissements postsecondaires. Il se peut que le nombre d'inscriptions soit supérieur puisque certains étudiants pourraient être financés par d'autres sources.
2. Ces données ne tiennent compte que des élèves qui étaient inscrits alors qu'ils recevaient du financement de leur Première nation (ou, dans quelques cas, des AINC). Il est aussi fort possible que des étudiants qui, anciennement, recevaient des fonds du Programme d'aide à l'éducation postsecondaire d'AINC financent maintenant leurs études grâce à d'autres moyens et, par conséquent, ne figurent pas dans le registre des diplômés de niveau postsecondaire.
3. Le nombre d'inscriptions inclut les élèves déclarés et une estimation pour les élèves non-déclarés.
4. Ces chiffres excluent les T.N.-O. et le Nunavut car ils sont financés par le gouvernement territorial.

Source: AINC, Direction générale de l'information, Base de données sur l'éducation postsecondaire, de 1994 à 2002.

3.8 Taux d'obtention d'un diplôme d'études postsecondaires

Faits saillants

- Entre 1996 et 2001, le taux d'obtention d'un diplôme d'études postsecondaires a augmenté de 3 points de pourcentage tant chez les Indiens inscrits que dans l'ensemble de la population canadienne.
- L'écart entre le taux d'obtention d'un diplôme d'études postsecondaires des Indiens inscrits et de la population canadienne est demeuré constant à environ 15 points de pourcentage.

Figure 3.8 Taux d'obtention d'un diplôme d'études postsecondaires des Indiens inscrits et de l'ensemble des Canadiens[2], recensements de 1996 et de 2001 (révisé)

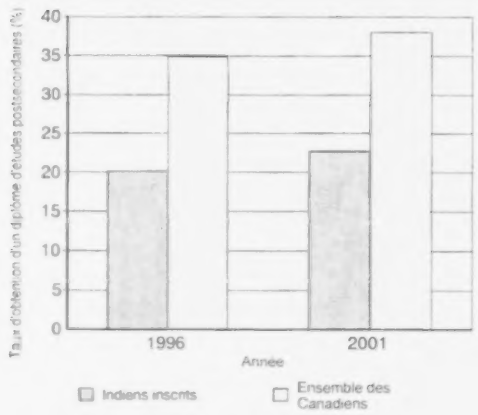

Tableau 3.8 Taux d'obtention d'un diplôme d'études postsecondaires des Indiens inscrits et de l'ensemble des Canadiens[2], recensements de 1996 et de 2001 (révisé)

	1996	2001
Indiens inscrits [1]		
Population âgés de 15 ans et plus	312 405	365 625
Population totale possédant un certificat/diplôme/degré postsecondaire [1]	62 845	83 120
Taux d'obtention d'un diplôme d'études postsecondaires (%) [1]	20	23
Ensemble des Canadiens (moins PN) [1]		
Population âgés de 15 ans et plus	22 316 520	23 535 735
Population totale possédant un certificat/diplôme/degré postsecondaire [1]	7 787 675	8 950 250
Taux d'obtention d'un diplôme d'études postsecondaires (%) [1]	35	38

Notes:

1. Le taux d'obtention d'un diplôme d'études postsecondaires est calculé en divisant le nombre de personnes âgées de 15 ans et plus possédant un certificat/diplôme/degré postsecondaire par le chiffre de la population totale âgée de 15 ans et plus.
2. La population canadienne exclut la population des Indiens inscrits.

Source:

Recensements de 1996 et de 2001 - AINC tableaux de base (la population totale de 15 ans et plus comprend les personnes encore aux études).

3.9 Titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires

Figure 3.9 Indiens inscrits et Inuits titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires[2] financés par les AINC, 1995-1996 à 2001-2002 (révisé)

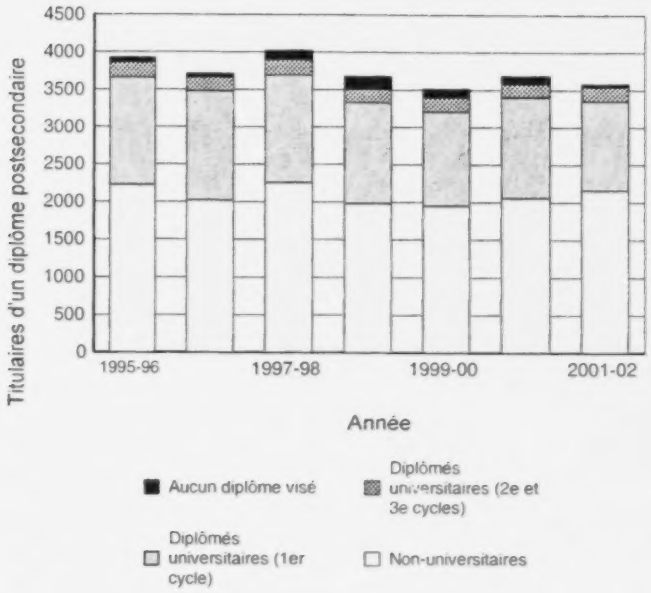

Faits saillants

- Le nombre d'Indiens inscrits et d'Inuits titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires a fluctué légèrement entre 1995-1996 et 2001-2002.
- En 2001-2002, 60 % des 3 584 diplômés de niveau postsecondaire ont obtenu un certificat ou un diplôme d'études non universitaires, et 39 % ont obtenu un diplôme universitaire de 1er cycle ou un diplôme universitaire de 2e ou 3e cycle.

Notes:
1. Les établissements « **Non universitaires** » englobent les collèges, les institutions d'apprentissage de métiers et tout autre établissement décernant des certificats ou des diplômes. La catégorie « **1er cycle universitaire** » comprend les baccalauréats, les premiers grades professionnels, etc. La catégorie « **2e et 3e cycles universitaires** » comprend les maîtrises, les doctorats, etc. La catégorie « **Aucun diplôme visé**» représente les étudiants du Programme spécial, les auditeurs libres, ceux qui sont en cours de spécialisation et autres.
2. Les chiffres ne comprennent pas toutes les bandes.
3. Ces chiffres excluent les T.N.-O. et le Nunavut car ils sont financés par le gouvernement territorial.
4. Le nombre de diplômés est peut-être plus élevé que ce qui est indiqué. Ces données ne tiennent compte que des élèves qui ont obtenu leur diplôme alors qu'ils recevaient du financement de leur Première nation (ou, dans quelques cas, d'AINC). Il est aussi fort possible que des étudiants qui, anciennement, recevaient des fonds du Programme d'aide à l'éducation postsecondaire d'AINC financent maintenant leurs études grâce à d'autres moyens et, par conséquent, ne figurent pas dans le registre des diplômés de niveau postsecondaire.

Source : AINC, Direction générale de la gestion de l'information, Base de données sur l'éducation postsecondaire, 1995-2001.

3.9 Titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires (suite)

Tableau 3.9 Indiens inscrits et Inuits titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires[2] financés par les AINC, 1995-1996 à 2001-2002 (révisé)

Année [1]	Non-universitaires	Diplômés universitaires (1er cycle)	Diplômés universitaires (2e et 3e cycles)	Aucun diplôme visé	Total [3,4]
1995-96	2 222	1 440	205	62	3 929
1996-97	2 015	1 470	181	48	3 714
1997-98	2 251	1 444	208	124	4 027
1998-99	1 980	1 355	175	171	3 681
1999-00	1 945	1 267	190	116	3 518
2000-01	2 052	1 356	179	102	3 689
2001-02	2 157	1 197	192	38	3 584

Notes:
1. Les établissements « **Non universitaires** » englobent les collèges, les institutions d'apprentissage de métiers et tout autre établissement décernant des certificats ou des diplômes. La catégorie « **1er cycle universitaire** » comprend les baccalauréats, les premiers grades professionnels, etc. La catégorie « **2e et 3e cycles universitaires** » comprend les maîtrises, les doctorats, etc. La catégorie « **Aucun diplôme visé**» représente les étudiants du Programme spécial, les auditeurs libres, ceux qui sont en cours de spécialisation et autres.
2. Les chiffres ne comprennent pas toutes les bandes.
3. Ces chiffres excluent les T.N.-O. et le Nunavut car ils sont financés par le gouvernement territorial.
4. Le nombre de diplômés est peut-être plus élevé que ce qui est indiqué. Ces données ne tiennent compte que des élèves qui ont obtenu leur diplôme alors qu'ils recevaient du financement de leur Première nation (ou, dans quelques cas, d'AINC). Il est aussi fort possible que des étudiants qui, anciennement, recevaient des fonds du Programme d'aide à l'éducation postsecondaire d'AINC financent maintenant leurs études grâce à d'autres moyens et, par conséquent, ne figurent pas dans le registre des diplômés de niveau postsecondaire.

Source : AINC, Direction générale de la gestion de l'information, Base de données sur l'éducation postsecondaire, 1995-2001.

SECTION 4

CONDITIONS SOCIALES

4.1 Enfants placés

Figure 4.1 Pourcentage du nombre d'enfants placés[1], Indiens inscrits vivant dans les réserves, Canada, de 1996-1997 à 2002-2003

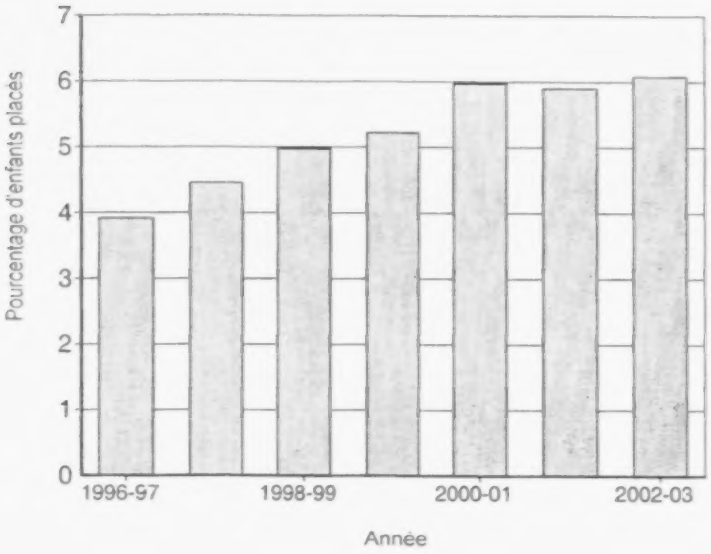

Fait saillant

- La proportion d'enfants placés a été d'environ 6 % pendant trois années consécutives soit de 2000-2001 à 2002-2003.

Notes :
1. Voir au lexique la définition du terme « enfants placés ».
2. Le nombre total d'enfants placés représente tous les enfants confiés aux soins d'organismes de soins à l'enfance et à la famille des Premières nations fonctionnels et ceux qui sont en développement, aux organismes provinciaux et aux centres de services sociaux (Québec et Ontario seulement).
3. Les enfants placés comprennent ceux qui sont en famille d'accueil, ceux qui reçoivent des soins d'établissements et ceux qui sont en foyers de groupe.
4. Les cas qui relèvent des approches préventives et non traditionnelles de services à l'enfance et à la famille ne sont pas comptabilisés.
5. Les enfants indiens inscrits qui sont placés vivaient dans une réserve, sur une terre de la Couronne ou dans un établissement avant la prestation des soins.
6. Le nombre total de personnes de 0 à 18 ans est tiré du Registre des Indiens au 31 décembre et ne représente que les Premières nations signataires d'ententes de services à l'enfance et à la famille.
7. L'information ci-dessus peut comprendre des données estimatives ou incomplètes.
8. Sont exclus les résidents des T.N.-O. et du Nunavut, car le financement vient du gouvernement territorial.
9. Sont exclues les Premières nations autonomes financées par d'autres instruments de financement.
10. Enfants placés au 31 mars.

Sources : AINC, Direction générale de la gestion de l'information, Développement social - Enfants placés (enfants de 18 ans et moins), 1996 à 2002.
AINC, Registre des Indiens au 31 décembre, 1996 à 2002.

4.1 Enfants placés (suite)

Tableau 4.1 Nombre d'enfants placés[1], Indiens inscrits vivant dans les réserves, Canada, 1995-1996 à 2002-2003

Exercice [10]	Nombre total d'enfants placés [2,3,4,5,7,8,9]	Nombre d'enfants de 18 ans et moins dans les réserves [6]	Pourcentage d'enfants placés
1995-96	5 299	135 704	3,9
1996-97	5 341	136 280	3,9
1997-98	6 220	139 564	4,5
1998-99	7 207	144 791	5,0
1999-00	7 762	148 664	5,2
2000-01	8 791	147 108	6,0
2001-02	8 828	150 646	5,9
2002-03	9 031	148 503	6,1

Notes :
1. Voir au lexique la définition du terme « enfants placés ».
2. Le nombre total d'enfants placés représente tous les enfants confiés aux soins d'organismes de soins à l'enfance et à la famille des Premières nations fonctionnels et ceux qui sont en développement, aux organismes provinciaux et aux centres de services sociaux (Québec et Ontario seulement).
3. Les enfants placés comprennent ceux qui sont en famille d'accueil, ceux qui reçoivent des soins d'établissements et ceux qui sont en foyers de groupe.
4. Les cas qui relèvent des approches préventives et non traditionnelles de services à l'enfance et à la famille ne sont pas comptabilisés.
5. Les enfants indiens inscrits qui sont placés vivaient dans une réserve, sur une terre de la Couronne ou dans un établissement avant la prestation des soins.
6. Le nombre total de personnes de 0 à 18 ans est tiré du Registre des Indiens au 31 décembre et ne représente que les Premières nations signataires d'ententes de services à l'enfance et à la famille.
7. L'information ci-dessus peut comprendre des données estimatives ou incomplètes.
8. Sont exclus les résidents des T.N.-O. et du Nunavut, car le financement vient du gouvernement territorial.
9. Sont exclues les Premières nations autonomes financées par d'autres instruments de financement.
10. Enfants placés au 31 mars.

Sources: AINC, Direction générale de la gestion de l'information, Développement social - Enfants placés (enfants de 18 ans et moins), 1995 à 2002.
AINC, Registre des Indiens au 31 décembre, 1995 à 2002.

4.2 Adultes placés en établissement

Figure 4.2 Nombre d'adultes placés en établissement[1], Indiens inscrits vivant dans les réserves, Canada, de 1996-1997 à 2002-2003

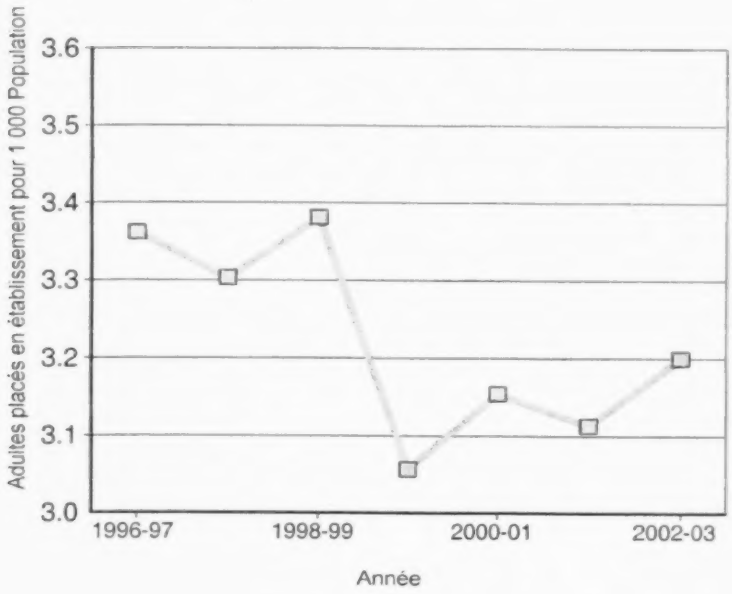

Fait saillant

- Au cours des 8 dernières années, le nombre moyen d'Indiens inscrits adultes placés en établissement a été d'environ 3,3 pour 1 000.

Notes :
1. Voir au lexique la définition du terme « adultes placés en établissement ».
2. Le nombre total de personnes de 19 ans et plus est tiré du Registre des Indiens au 31 décembre et ne représente que les Premières nations financées dans le cadre de ce programme.
3. Le ratio d'adultes placés en établissement a été obtenu en divisant le nombre moyen d'adultes placés par le nombre d'adultes de 19 ans ou plus qui vivaient dans une réserve et en multipliant le résultat par 1 000.
4. Le nombre total d'adultes représente tous les adultes bénéficiant de soins en établissement de types I et II.
5. Les adultes placés comprennent ceux qui reçoivent des soins en établissement et exclut les bénéficiaires de soins à domicile et de placements en famille d'accueil.
6. Les adultes placés en établissement habitaient auparavant une réserve, une terre de la Couronne ou un établissement indien avant la prestation des soins.
7. Sont exclus les résidents des T.N.-O. et du Nunavut, car le financement vient du gouvernement territorial.
8. Sont exclues les bandes autonomes financées par d'autres instruments de financement.
9. Adultes placés en établissement au 31 mars.

Sources: AINC, Direction générale de la gestion de l'information, Développement social - Adultes placés (adultes âgés de 19 ans et plus), 1996 à 2002.
AINC, Registre des Indiens au 31 décembre, 1996 à 2002.

4.2 Adultes placés en établissement (suite)

Tableau 4.2 Nombre d'adultes placés en établissement[1], Indiens inscrits vivant dans les réserves, Canada, 1995-1996 à 2002-2003

Exercice [9]	Nombre d'adultes placés en établissement [4,6,7,8]	Nombre d'adultes de 19 ans et plus qui vivant dans les réserves [2]	Adultes placés en établissement pour 1 000 [3]
1995-96	666	189 282	3,5
1996-97	645	191 854	3,4
1997-98	655	198 287	3,3
1998-99	690	204 061	3,4
1999-00	641	209 723	3,1
2000-01	677	214 612	3,2
2001-02	676	217 150	3,1
2002-03	711	222 476	3,2

Notes:
1. Voir au lexique la définition du terme « adultes placés en établissement ».
2. Le nombre total de personnes de 19 ans et plus est tiré du Registre des Indiens au 31 décembre et ne représente que les Premières nations financées dans le cadre de ce programme.
3. Le ratio d'adultes placés en établissement a été obtenu en divisant le nombre moyen d'adultes placés par le nombre d'adultes de 19 ans ou plus qui vivaient dans une réserve et en multipliant le résultat par 1 000.
4. Le nombre total d'adultes représente tous les adultes bénéficiant de soins en établissement de types I et II.
5. Les adultes placés comprennent ceux qui reçoivent des soins en établissement et exclut les bénéficiaires de soins à domicile et de placements en famille d'accueil.
6. Les adultes placés en établissement habitaient auparavant une réserve, une terre de la Couronne ou un établissement indien avant la prestation des soins.
7. Sont exclus les résidents des T.N.-O. et du Nunavut, car le financement vient du gouvernement territorial.
8. Sont exclues les bandes autonomes financées par d'autres instruments de financement.
9. Adultes placés en établissement au 31 mars.

Sources: AINC, Direction générale de la gestion de l'information, Développement social - Adultes placés (adultes âgés de 19 ans et plus), 1995 à 2002.
AINC, Registre des Indiens au 31 décembre, 1995 à 2002.

4.3 Prestataires et bénéficiaires de l'aide sociale

Figure 4.3 Nombre moyen mensuel de prestataires et de bénéficiaires de l'aide sociale[1] dans les réserves, Canada, 1994-1995 à 2002-2003

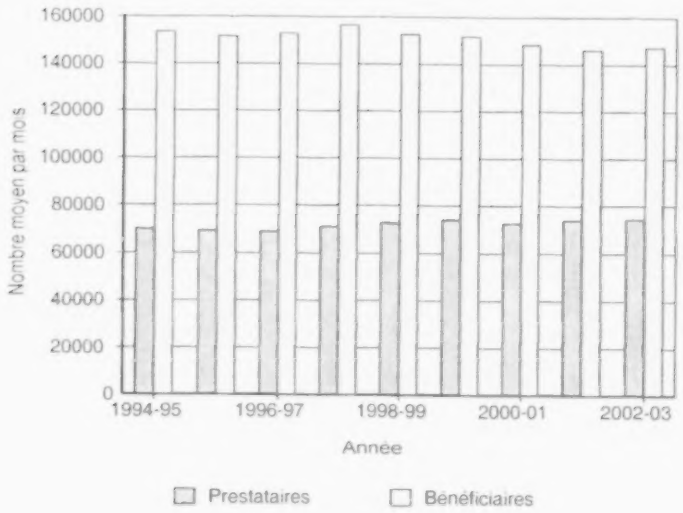

Faits saillants

- En 2002-2003, le nombre moyen mensuel de prestataires d'aide sociale était 2,6 % plus élevé qu'en 1998-1999.
- De 1998-1999 à 2002-2003, le nombre moyen de bénéficiaires d'aide sociale a diminué de 3,5 %.

Notes :
1. Voir au lexique la définition du terme « aide sociale ».
2. Le nombre de prestataires de l'aide sociale est composé du nombre de familles (chefs de ménage) et du nombre de célibataires qui sont admissibles à recevoir des prestations d'aide sociale.
3. Les bénéficiaires comprennent le nombre de personnes dans des familles et le nombre de célibataires.
4. Le nombre de prestataires de l'aide sociale est composé de deux types de données : les dépenses réelles et les montants du budget fixe.
5. A compter de 1988-1989, toute l'information apparaît telle qu'elle a été présentée par les régions..
6. La diminution enregistrée en 1995-1996 est principalement attribuable à l'exclusion de cinq Premières Nations autonomes du Yukon.
7. Les données de 1997-1998 sur l'aide sociale ont été révisées à la suite de l'examen des données de février 1999.
8. Sont exclus les résidents des T.N.-O. et du Nunavut, car le financement vient du gouvernement territorial.
9. Sont exclues les bandes autonomes financées par d'autres instruments de financement.

Source : AINC, Direction générale de la gestion de l'information, Aide sociale, 1994 à 2002.

4.3 Prestataires et bénéficiaires de l'aide sociale (suite)

Tableau 4.3 Nombre moyen mensuel de prestataires et de bénéficiaires de l'aide sociale[1] dans les réserves, Canada, 1993-1994 à 2002-2003

Exercice [5]	Nombre mensuel moyen de prestataires [2,4,8,9]	Nombre mensuel moyen de bénéficiaires [3,4,8,9]
1993-94	65 666	145 020
1994-95	69 890	153 613
1995-96 [6]	69 029	151 564
1996-97	68 790	152 746
1997-98 [7]	70 927	156 629
1998-99	72 612	152 658
1999-00	73 974	151 737
2000-01	72 465	148 236
2001-02	73 975	146 194
2002-03	74 481	147 300

Notes :
1. Voir au lexique la définition du terme « aide sociale ».
2. Le nombre de prestataires de l'aide sociale est composé du nombre de familles (chefs de ménage) et du nombre de célibataires qui sont admissibles à recevoir des prestations d'aide sociale.
3. Les bénéficiaires comprennent le nombre de personnes dans des familles et le nombre de célibataires.
4. Le nombre de prestataires de l'aide sociale est composé de deux types de données : les dépenses réelles et les montants du budget fixe.
5. À compter de 1988-1989, toute l'information apparaît telle qu'elle a été présentée par les régions.
6. La diminution enregistrée en 1995-1996 est principalement attribuable à l'exclusion de cinq Premières Nations autonomes du Yukon.
7. Les données de 1997-1998 sur l'aide sociale ont été révisées à la suite de l'examen des données de février 1999.
8. Sont exclus les résidents des T.N.-O. et du Nunavut, car le financement vient du gouvernement territorial.
9. Sont exclues les bandes autonomes financées par d'autres instruments de financement.

Source : AINC, Direction générale de la gestion de l'information, Aide sociale, 1993 à 2002.

4.4 Programme d'aide sociale

Figure 4.4 Variation en pourcentage du nombre de bandes qui administrent le Programme d'aide sociale[1], Canada 1994-1995 à 2002-2003

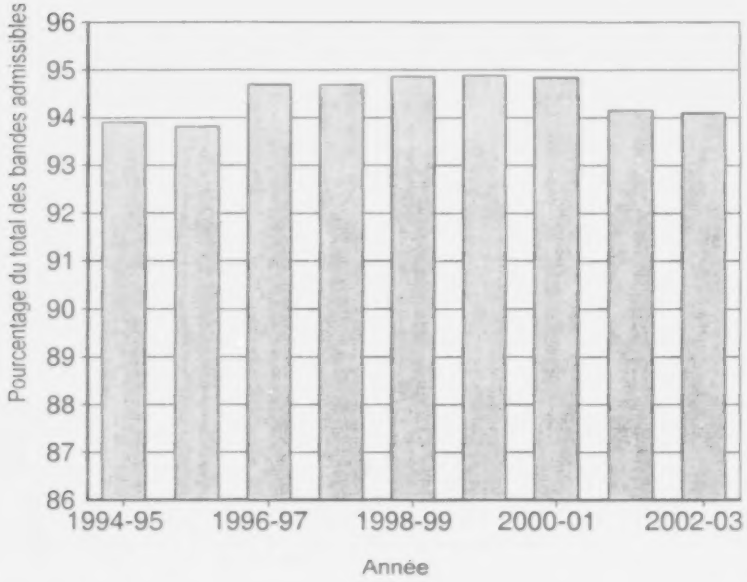

Fait saillant

- En 2002-2003, 532 des 564 bandes admissibles administraient le Programme d'aide sociale, dont les fonds provenaient d'un certain nombre d'accords de contribution.

Notes:
1. Voir au lexique la définition du terme "aide sociale".
2. Le nombre de bandes est défini comme étant le nombre total de bandes pour lesquelles les AINC finance l'aide sociale. Le nombre de bandes ci-dessus n'est pas identique au nombre de bandes qui figurent dans le Registre des Indiens.
3. La colonne « Bandes qui administrent le Programme d'aide sociale » indique le nombre de bandes qui administrent le Programme d'aide sociale, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une autre bande, d'un Conseil tribal ou d'un partenariat.
4. Les données peuvent être différentes de celles provenant de rapports antérieurs, car il se peut que les régions aient ajusté leurs données dans leur soumission de 1994-1995.
5. La diminution enregistrée en 1995-1996 est principalement attribuable à l'exclusion de cinq bandes autonomes du Yukon.
6. En 1999-2000 et 2000-2001, huit Premières nations autonomes sont exclues du compte.

Source : AINC, Direction de gestion de l'information, Aide sociale, 1994 à 2002.

4.4 Programmes d'aide sociale (suite)

Tableau 4.4 Variation en pourcentage du nombre de bandes qui administrent le Programme d'aide sociale[1], Canada 1993-1994 à 2002-2003

Exercice	Nombre de Bandes [2]	Bandes qui administrent le Programme d'aide sociale [3]	Pourcentage des bandes qui administrent le Programme
1993-94	575	536	93,2
1994-95 [4]	574	539	93,9
1995-96 [5]	566	531	93,8
1996-97	566	536	94,7
1997-98	565	535	94,7
1998-99	564	535	94,9
1999-00 [6]	567	538	94,9
2000-01 [6]	563	534	94,8
2001-02	564	531	94,1
2002-03	564	532	94,1

Notes:
1. Voir au lexique la définition du terme "aide sociale".
2. Le nombre de bandes est défini comme étant le nombre total de bandes pour lesquelles les AINC finance l'aide sociale. Le nombre de bandes ci-dessus n'est pas identique au nombre de bandes qui figurent dans le Registre des Indiens.
3. La colonne « Bandes qui administrent le Programme d'aide sociale » indique le nombre de bandes qui administrent le Programme d'aide sociale, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une autre bande, d'un Conseil tribal ou d'un partenariat.
4. Les données peuvent êtres différentes de celles provenant de rapports antérieurs, car il se peut que les régions aient ajusté leurs données dans leur soumission de 1994-1995.
5. La diminution enregistrée en 1995-1996 est principalement attribuable à l'exclusion de cinq bandes autonomes du Yukon.
6. En 1999-2000 et 2000-2001, huit Premières nations autonomes sont exclues du compte.

Source : AINC, Direction de gestion de l'information, Aide sociale, 1993 à 2002.

SECTION 5

LOGEMENT

5.1 Logements dans les réserves

Figure 5.1 Logements neufs et rénovés[1,4] dans les réserves, Canada, de 1994-1995 à 2002-2003

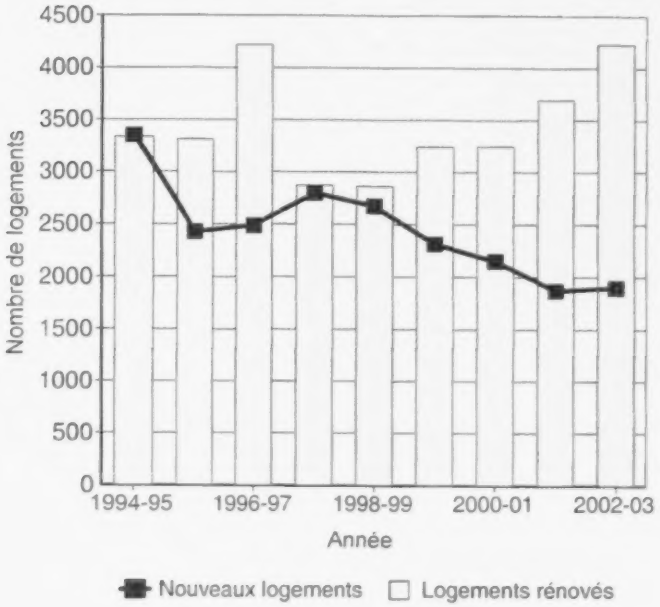

Faits saillants

- De 1993-1994 à 2002-2003, on a construit en moyenne 2 623 logements dans les réserves.
- De 1993-1994 à 2002-2003, on a rénové en moyenne 3 513 logements par année.
- En 2002-2003, on a construit 27 nouveaux logements de plus et rénové 534 logements de plus que pendant l'année précédente.

Notes:
1. Voir au lexique la définition du terme "logement".
2. Sans compter les logements des T. N.-O., du Nunavut, des collectivités inuits du Nord québécois, ceux des bandes assujetties à la Convention de la Baie James et du Nord québécois depuis 1984 et ceux des bandes du Yukon et de la bande Sechelt sous une autonomie gouvernementale depuis 1986.
3. Les données déclarées pour 1997-1998 sont celles au 31 août 1998. Elles font état des redressements effectués dans la base de données de gestion des immobilisations en 1997-1998 après la publication du Rapport sur le rendement 1997-1998.
4. Le financement fédéral provient d'AINC et de la SCHL.

Source: AINC, Direction générale de la gestion de l'information, Système de gestion des immobilisations, 1995 à 2003.

5.1 Logements dans les réserves (suite)

Tableau 5.1 Logements neufs et rénovés[1,4] dans les réserves, Canada, de 1993-1994 à 2002-2003

Exercice	Nombre de nouveaux logements[2]	Nombre de logements rénovés
1993-94	4 254	4 126
1994-95	3 354	3 338
1995-96	2 427	3 310
1996-97	2 487	4 222
1997-98[3]	2 798	2 870
1998-99	2 675	2 864
1999-00	2 313	3 243
2000-01	2 152	3 245
2001-02	1 872	3 690
2002-03	1 899	4 224

Notes:
1. Voir au lexique la définition du terme "logement".
2. Sans compter les logements des T. N.-O. du Nunavut, des collectivités inuits du Nord québécois, ceux des bandes assujetties à la Convention de la Baie James et du Nord québécois depuis 1984 et ceux des bandes du Yukon et de la bande Sechelt sous une autonomie gouvernementale depuis 1986.
3. Les données déclarées pour 1997-1998 sont celles au 31 août 1998. Elles font état des redressements effectués dans la base de données de gestion des immobilisations en 1997-1998 après la publication du Rapport sur le rendement 1997-1998.
4. Le financement fédéral provient d'AINC et de la SCHL.

Source: AINC, Direction générale de la gestion de l'information, Système de gestion des immobilisations, 1994 à 2003.

5.2 Logements et infrastructure dans les réserves

Figure 5.2 Pourcentage de logements[1] appropriés dans les réserves, Canada, de 1994-1995 à 2002-2003

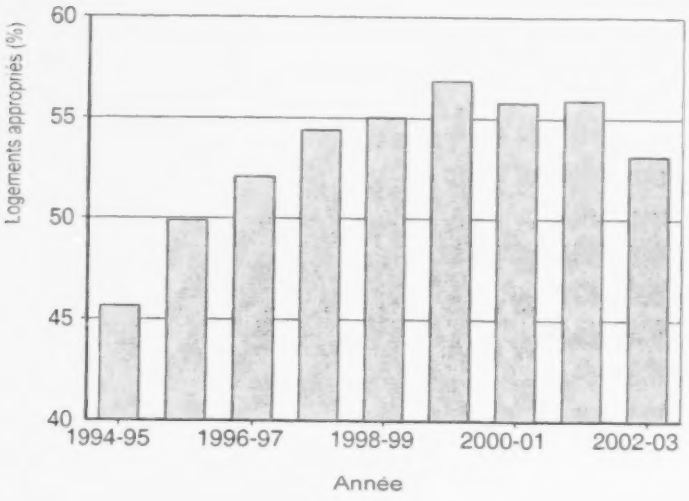

Fait saillant

- La proportion de logements appropriés dans les réserves a diminué, passant de 56 % en 2001-2002 à 53 % en 2002-2003.

Tableau 5.2 Pourcentage de logements[1] appropriés dans les réserves, Canada, de 1993-1994 à 2002-2003

Exercice	Nombre total de logements [2]	Nombre de logements appropriés	Logements appropriés (%)
1993-94	73 683	33 665	45,7
1994-95	76 385	34 875	45,7
1995-96	78 187	39 020	49,9
1996-97	80 443	41 885	52,1
1997-98	83 008	45 153	54,4
1998-99	85 647	47 140	55,0
1999-00	88 485	50 313	56,9
2000-01	89 897	50 169	55,8
2001-02	91 652	51 253	55,9
2002-03	93 474	49 683	53,2

Notes :

1. Sont considérés comme logements appropriés ceux qui ne nécessitent ni rénovation mineure ou majeure ni remplacement. Leur nombre se calcule à l'aide de la formule suivante :

   Logements appropriés = nombre total de logements – (remplacements + rénovations majeures + rénovations mineures).

2. Les données pour la C.-B. excluent les augmentations des immobilisations en infrastructure depuis 1987 pour les Premières nations participant aux modes optionnels de financement.

Source :

AINC, Direction générale de la gestion de l'information, Système de gestion des immobilisations, 1994 à 2003.

5.3 Logements et infrastructure / services d'eau et égouts dans les réserves

Faits saillants

- Depuis 1998-1999, la proportion de logements dans les réserves raccordés à un réseau d'eau approprié est demeurée à environ 98 % chaque année.
- La proportion de logements dans les réserves raccordés à des réseaux d'égout adéquats a continué de s'améliorer en 2002-2003, atteignant 95 %.

Figure 5.3 Logements dans les réserves raccordés à des réseaux d'eau et d'égout[1], Canada, de 1994-1995 à 2002-2003

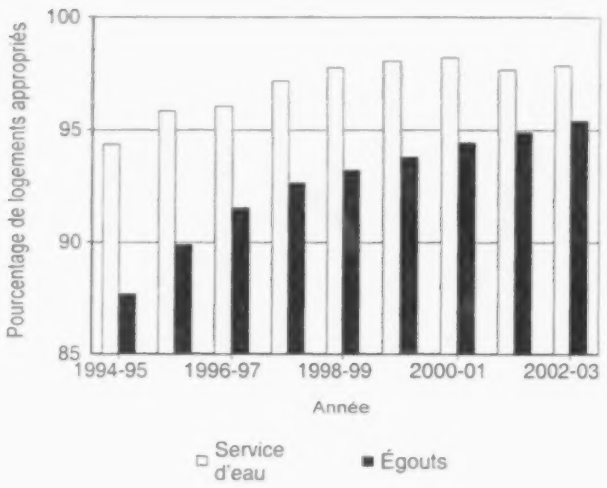

Notes :

1. Voir au lexique les définitions des termes « services d'eau » et « égouts ».
2. Les données déclarées pour 1997-1998 sont celles au 31 août 1998. Elles font état des redressements effectués dans la base de données de gestion des immobilisations en 1997-1998 après la publication du Rapport sur le rendement 1997-1998.
3. Le pourcentage des logements raccordés à des réseaux d'eau et d'égout est calculé en utilisant le nombre total des logements qui se trouve au tableau 5.2.

Source:

AINC, Direction générale de la gestion de l'information, Système de gestion des immobilisations, 1994 à 2003.

Tableau 5.3 Logements dans les réserves raccordés à des réseaux d'eau et d'égout[1], Canada, de 1993-1994 à 2002-2003

Exercice	Services d'eau adéquats[3]		Services d'égouts adéquats[3]	
	Nbre.	%	Nbre.	%
1993-94	67 826	92,1	63 069	85,6
1994-95	72 092	94,4	66 978	87,7
1995-96	74 945	95,9	70 287	89,9
1996-97	77 269	96,1	73 638	91,5
1997-98[2]	80 674	97,2	76 916	92,7
1998-99	83 734	97,8	79 848	93,2
1999-00	86 763	98,1	82 999	93,8
2000-01	88 285	98,2	84 900	94,4
2001-02	89 507	97,7	86 984	94,9
2002-03	91 464	97,8	89 183	95,4

SECTION 6

AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE

6.1 Négociations relatives à l'autonomie gouvernementale

Tableau 6.1 Négociations relatives à l'autonomie gouvernementale, par région, 2003

Région	Négotiation en cours	Collectivités autochtones touchées[1]
Atlantique	1	5
Québec	6	26
Ontario	8	112
Manitoba	2	63
Saskatchewan	2	77
Alberta	2	23
Colombie-Britannique	42	123
Yukon	4	4
T. N. -O	5	24
Canada Total	**72**	**457**

Historique

En 1995, le gouvernement du Canada reconnaissait le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale comme un droit ancestral existant au sens de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*. Il annonçait aussi la création d'un cadre stratégique concernant la mise en oeuvre du droit inhérent des peuples autochtones à l'autonomie gouvernementale et la négociation de cette autonomie. Cette politique s'inspire du principe selon lequel les peuples autochtones du Canada ont le droit de se gouverner eux-mêmes dans les sphères d'activité qui relèvent des affaires internes de leurs collectivités, et ce, de manière conforme à leurs cultures, à leurs identités, à leurs traditions, à leurs langues et à leurs institutions uniques, ainsi qu'à leur relation spéciale avec leurs terres et leurs ressources. Cette politique a pour objectif la négociation d'ententes pratiques et raisonnables sur les modalités de l'exercice de l'autonomie gouvernementale.

À la lumière des recommandations de la Commission royale sur les peuples autochtones en 1996 et de l'instauration de *Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones*, l'approche à l'endroit de l'autonomie gouvernementale a évolué pour cibler davantage le défi holistique d'établir les paramètres de nouvelles relations de gouvernement à gouvernement, notamment l'édification des capacités internes de gouvernance, des compétences et des structures comme fondement des négociations d'ententes sur l'autonomie gouvernementale.

Les AINC a entrepris des négociations en matière d'autonomie gouvernementale dans plus de 72 tables. L'autonomie gouvernementale peut être négociée dans le cadre de revendications globales (portant sur un éventail de compétences) ou de revendications sectorielles (une seule compétence comme l'éducation ou les services à l'enfance) ou encore dans le cadre des revendications territoriales d'un grand nombre de peuples autochtones.

Note : 1. Les peuples autochtones comprennent les Premières nations, les Inuits et les Métis vivant au nord du 60e parallèle.

Source : AINC, Direction des droits inhérents 2003.

6.1 Négociations relatives à l'autonomie gouvernementale (suite)

Faits saillants des progrès réalisés en 2003

- Au nombre des progrès réalisés aux tables de négociation au cours de la dernière année, mentionnons les suivants :
- au Yukon, des ententes définitives ont été paraphées avec les Premières nations de Kwanlin Dun et de Carcross/Tagish et signées avec la Première nation de Kluane;
- dans les Territoires du Nord-Ouest, une entente finale a été signée avec les Tlicho (Dogrib) et des ententes de principe ont été signées avec les Dénés du Sahtu et les Métis de Déline ainsi qu'avec les Gwich'in et les Inuvialuit;
- en Colombie-Britannique, une entente définitive a été signée avec la Première nation de Westbank, des ententes de principe ont été signées avec les Premières nations Lheidli T'enneh, Maa-nulth et Sliammon, et des ententes de principe ont été paraphées avec les Premières nations Snuneymuxw et Tsawwassen;
- en Alberta, une entente de principe a été signée avec la tribu des Blood;
- en Saskatchewan, une entente de principe a été paraphée avec la Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan;
- au Québec, l'entente de principe Mamuitun a été paraphée et une entente-cadre a été signée avec les Inuits du Nunavik;
- dans l'Atlantique, une entente définitive a été paraphée avec l'Association des Inuits du Labrador.

Ententes parachevées

- En 1984, une loi sur l'autonomie gouvernementale est entrée en vigueur en faveur des Cris et des Naskapis du Québec et, en 1986, en faveur de la bande Sechelt de la Colombie-Britannique.
- La *Loi sur l'éducation des Mi'kmaq* a été promulguée en septembre 1998.
- Des lois sur l'autonomie gouvernementale ont également été promulguées en faveur des Premières nations du Yukon suivantes : Vuntut Gwitchin, Nacho Nyak Dun, Champagne et Aishihik, Teslin Tlingits, Little Salmon/Carmacks, Selkirk, Tr'on dëk Hwëch'in et Ta'an Kwach'an dans le cadre de leurs revendications globales. Des ententes auxiliaires visant le transfert de certains programmes et services ont également été conclues avec plusieurs de ces groupes.
- Le Canada a édicté la *Loi sur l'Accord définitif Nisga'a* en avril 2000 et le Traité est entré en vigueur le 11 mai suivant. L'Accord Nisga'a est le premier traité des temps modernes à étendre formellement la protection garantie par l'article 35 (*Loi constitutionnelle*, 1982) au droit foncier et au droit relatif à l'autonomie gouvernementale.
- En juin 2001, le Canada a également édicté la *Loi sur le gouvernement du territoire provisoire de Kanesatake*.

Source : AINC, Direction des droits inherents 2003.

6.2 Transfert

Figure 6.2 Profil des administrateurs des dépenses des AINC, de 1993-1994 à 2002-2003

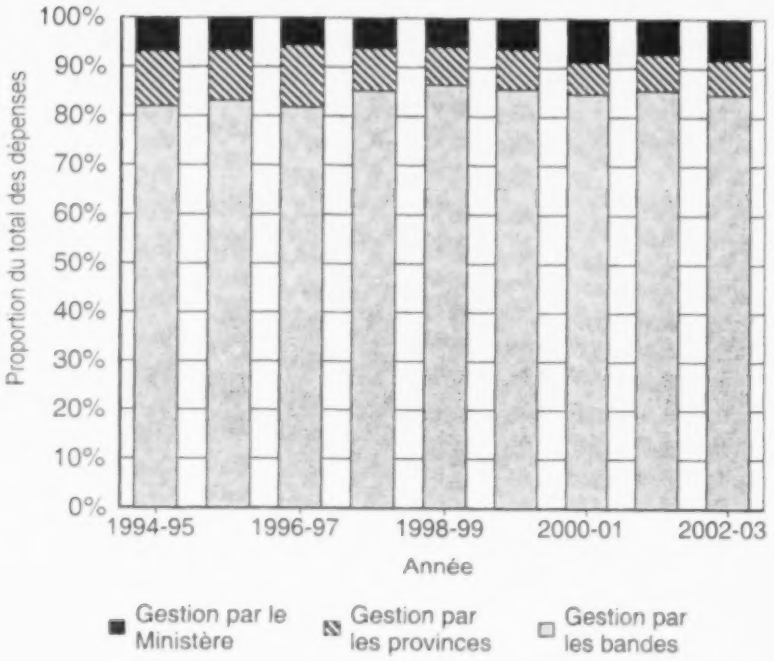

Fait saillant

- En 2002-2003, les Indiens inscrits et les Inuits géraient plus de 85 % des dépenses du Programme des affaires indiennes et inuites des AINC, par l'intermédiaire des conseils de bande, des conseils tribaux ou des autres organisations des Premières nations.

Note: Le total des dépenses du PAII présenté ci-dessus (4 972 271 317 $) ne comprend pas les mauvaises créances de 29 156 735 $ et de 641 638 $. Ces trois montants représentent la somme totale inscrite dans les Comptes publics du Canada.

Sources: AINC, Direction générale des finances, Profils des services aux bandes.
AINC, Budget des dépenses 2002-2003 - Partie III -Réalisations en matière de rendement.

6.2 Transfert (suite)

Tableau 6.2 Transfert de dépenses, AINC, de 1993-1994 à 2002-2003

Exercice	Gestion par les bandes		Gestion par les provinces		Gestion par le Ministere		Dépenses du PAII	Programme des affaires indiennes et inuites
	(Dollars courants)	%	(Dollars courants)	%	(Dollars courants)	%	(Dollars courants)	(ETF autorisés)
1993-94	2 673 150 811$	79,9	360 028 800$	10,8	311 810 000$	9,3	3 344 989 611$	2 567
1994-95	2 868 833 766$	81,9	393 573 384$	11,2	240 621 423$	6,9	3 503 028 573$	2 275
1995-96	3 065 731 561$	83,1	373 997 022$	10,2	248 007 409$	6,7	3 687 735 992$	2 092
1996-97	3 179 249 715$	81,8	486 996 988$	12,5	221 460 680$	5,7	3 887 707 383$	1 889
1997-98	3 376 659 499$	85,1	340 370 427$	8,6	248 706 142$	6,3	3 965 736 068$	1 755
1998-99	3 833 125 063$	86,4	342 220 681$	7,7	260 261 082$	5,9	4 435 606 826$	1 991
1999-00	3 753 695 395$	85,5	357 252 427$	8,1	279 547 699$	6,4	4 390 495 521$	1 988
2000-01	4 062 019 805$	84,6	306 270 102$	6,4	430 390 743$	9,0	4 798 680 650$	2 187
2001-02	4 105 288 711$	85,4	351 545 820$	7,3	350 684 565$	7,3	4 807 519 096$	2 263
2002-03	4 205 134 242$	84,6	350 798 343$	7,1	416 338 733$	8,4	4 972 271 317$	2 384

Fait saillant

- Le nombre d'équivalents temps-plein (ETP) autorisé dans le cadre du Programme des affaires indiennes et inuites était de 2 384 en 2002-2003, ce qui représente une réduction de 38 % par rapport aux 3 855 ETP en 1987-1988.

Note: Le total des dépenses du PAII présenté ci-dessus (4 972 271 317 $) ne comprend pas les mauvaises créances de 29 156 735 $ et de 641 638 $. Ces trois montants représentent la somme totale inscrite dans les Comptes publics du Canada.

Sources: AINC, Direction generale des finances, Profils des services aux bandes.
AINC, Budget des dépenses 2002-2003 - Partie III -Réalisations en matière de rendement.

SECTION 7

LE NORD

7.1 Population du Nord

Figure 7.1 Population[1, 2, 3] du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, de 1998 à 2006

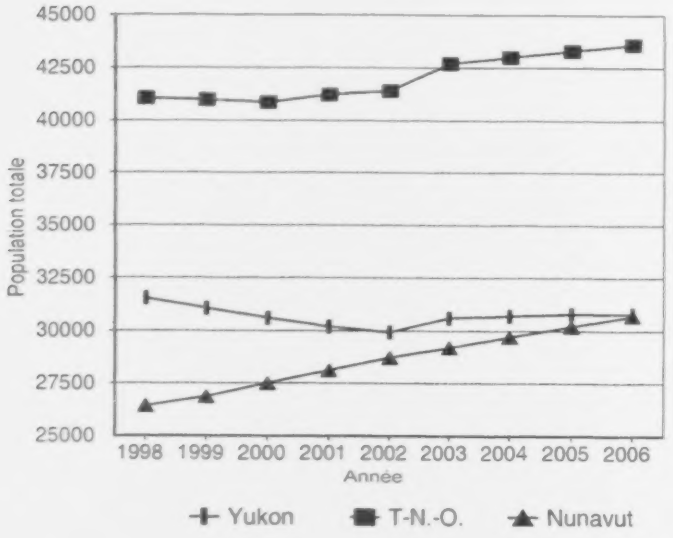

Fait saillant

- Selon ces estimations, la population du Nunavut va continuer de croître. On prévoit que de 1998 à 2006, elle progressera de 16 %. Cependant la population du Yukon diminuera de 2 % durant cette même période.

Notes :
1. Les estimations et les projections sont établies au 1er juillet de chaque année.
2. Mise à jour des séries de projections publiées par Statistique Canada, Section de la démographie, Projections démographiques.
3. Les données pour les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut sont basées sur les limites territoriales de 1999.

Sources : Les chiffres pour 1998-2002 proviennent de Statistiques démographiques annuelles, 2002, Statistique Canada; no de catalogue 91-213-XPB. Les chiffres pour 2003-2006 proviennent de Projections démographiques pour le Canada, les provinces et les territoires, 2000-2006, Statistique Canada; nº de catalogue 91-520.

7.1 Population du Nord (suite)

Tableau 7.1 Population[1] du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut par sexe, de 1998 à 2006

Année	Yukon	T. N.-O. [3]	Nunavut [3]
1998 - Total	**31 522**	**41 050**	**26 428**
Hommes	16 385	21 307	13 903
Femmes	15 137	19 743	12 525
1999 - Total	**31 052**	**40 970**	**26 860**
Hommes	16 037	21 205	14 098
Femmes	15 015	19 765	12 762
2000 - Total	**30 597**	**40 849**	**27 503**
Hommes	15 762	21 115	14 378
Femmes	14 835	19 734	13 125
2001 - Total	**30 181**	**41 226**	**28 115**
Hommes	15 466	21 302	14 688
Femmes	14 715	19 924	13 427
2002 - Total	**29 924**	**41 403**	**28 715**
Hommes	15 255	21 376	14 995
Femmes	14 669	20 027	13 720
2003 [2] - Total	**30 600**	**42 700**	**29 200**
Hommes	15 600	21 900	15 200
Femmes	15 000	20 800	14 000
2004 [2] - Total	**30 700**	**43 000**	**29 700**
Hommes	15 600	22 000	15 400
Femmes	15 100	21 000	14 300
2005 [2] - Total	**30 800**	**43 300**	**30 200**
Hommes	15 600	22 100	15 700
Femmes	15 200	21 200	14 600
2006 [2] - Total	**30 800**	**43 600**	**30 700**
Hommes	15 600	22 200	15 900
Femmes	15 300	21 400	14 900

Notes :
1. Les estimations et les projections sont établies au 1er juillet de chaque année.
2. Mise à jour des séries de projections publiées par Statistique Canada, Section de la demographie, Projections démographiques.
3. Les données pour les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut sont basées sur les limites territoriales de 1999.

Sources : Les chiffres pour 1998-2002 proviennent de Statistiques démographiques annuelles, 2002, Statistique Canada; no de catalogue 91-213-XPB. Les chiffres pour 2003-2006 proviennent de Projections démographiques pour le Canada, les provinces et les territoires, 2000-2006, Statistique Canada; nº de catalogue 91-520.

7.2 Le Nord : composition autochtone

Figure 7.2 Proportion de la population autochtone et non-autochtone dans la population totale du Nord (Territoires du Nord-Ouest et Yukon), de 1971, 1981, 1986, 1991 et 1996

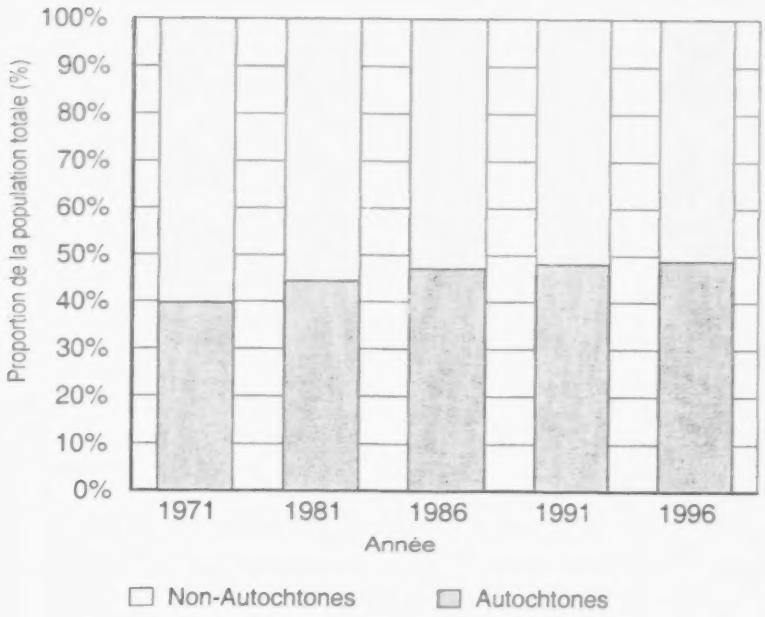

Faits saillants

- Le pourcentage d'Autochtones dans la population totale du Yukon a augmenté, passant de 14 % en 1971 à 21 % en 1996.
- Au cours de cette période, la proportion d'Autochtones dans les territoires du Nord-Ouest a elle aussi considérablement augmenté, passant de 53 % en 1971 à 62 % en 1996.
- En comparant la composition ethnique de la population du Nord dans les trois territoires en 1996, on voit que le pourcentage d'Autochtones dans la population du Yukon est de 21 %, alors qu'il est de 48 % dans les Territoires du Nord-Ouest et de 85 % au Nunavut. Dans ce territoire, 75 % de la population autochtone est inuite.

Notes: 1. Ces chiffres représentent un dénombrement comparable à celui des années précédentes et sont établis d'après les réponses à la question no 17 du recensement de 1996 qui porte sur l'ascendance autochtone unique.
2. Les données pour les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut sont basées sur les limites territoriales de 1999.
3. IAN réfert au Indian American du Nord.

Sources: Statistique Canada, recensements de la population de 1971, 1981, 1986, 1991 et 1996 et données de base des AINC.

7.2 Le Nord : composition autochtone (suite)

Tableau 7.2 Population totale du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, recensements[1] de 1971 à 1996, et de la population du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest, recensement de 1996

	1971		1981		1986		1991		1996 [1]	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
YUKON										
Autochtones	2 590	14,1	4 045	17,5	4 995	21,4	6 225	22,5	6 440	21,0
Inuit	10	0,1	95	0,4	55	0,2	135	0,5	25	0,1
IAN [3]	2 580	14,0	3 760	16,3	4 710	20,2	5 665	20,5	3 480	11,4
Métis	-	-	190	0,8	165	0,7	380	1,4	110	0,4
Ascendances autochtones multiples	-	-	-	-	65	0,3	45	0,2	2 820	9,2
Non-Autochtones	15 798	85,9	19 030	82,5	18 365	78,6	21 430	77,5	24 210	79,0
Population totale	18 388	100,0	23 075	100,0	23 360	100,0	27 655	100,0	30 650	100,0
TERRITOIRES DU NORD-OUEST										
Autochtones	18 580	53,4	26 430	58,0	30 530	58,7	34 765	60,5	39 850	62,1
Inuit	11 400	32,8	15 910	34,9	18 135	34,9	20 825	36,3	21 670	33,8
IAN [3]	7 180	20,6	7 930	17,4	8 435	16,2	9 915	17,3	1 275	2,0
Métis	-	-	2 590	5,7	2 970	5,7	3 310	5,8	9 810	15,3
Ascendances autochtones multiples	-	-	-	-	1 000	1,9	715	1,2	7 100	11,1
Non-Autochtones	16 225	46,6	19 110	42,0	21 490	41,3	22 665	39,5	24 270	37,8
Population totale	34 805	100,0	45 540	100,0	52 020	100,0	57 430	100,0	64 125	100,0
TERRITOIRES DU NORD-OUEST (limites territorials de 1999) [2]										
Autochtones	-	-	-	-	-	-	-	-	18 635	47,7
Inuit	-	-	-	-	-	-	-	-	2 825	7,2
IAN [3]	-	-	-	-	-	-	-	-	9 755	25,0
Métis	-	-	-	-	-	-	-	-	1 255	3,2
Ascendances autochtones multiples	-	-	-	-	-	-	-	-	4 805	12,3
Non-Autochtones	-	-	-	-	-	-	-	-	20 400	52,3
Population totale	-	-	-	-	-	-	-	-	39 035	100,0
NUNAVUT (limites territorials de 1999) [2]										
Autochtones	-	-	-	-	-	-	-	-	21 215	84,6
Inuit	-	-	-	-	-	-	-	-	18 850	75,1
IAN [3]	-	-	-	-	-	-	-	-	60	0,2
Métis	-	-	-	-	-	-	-	-	20	0,1
Ascendances autochtones multiples	-	-	-	-	-	-	-	-	2 290	9,1
Non-Autochtones	-	-	-	-	-	-	-	-	3 875	15,4
Population totale	-	-	-	-	-	-	-	-	25 090	100,0

Notes: 1. Ces chiffres représentent un dénombrement comparable à celui des années précédentes et sont établis d'après les reponses à la question no 17 du recensement de 1996 qui porte sur l'ascendance autochtone unique.
2. Les données pour les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut sont basées sur les limites territoriales de 1999.
3. IAN réfert au Indian American du Nord.

Sources: Statistique Canada, recensements de la population de 1971, 1981, 1986, 1991 et 1996 et données de base des AINC.

7.3 Le Nord : mortalité

Figure 7.3 Taux de mortalité au Yukon et les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, de 1996-1997 à 2005-2006 (révisé)

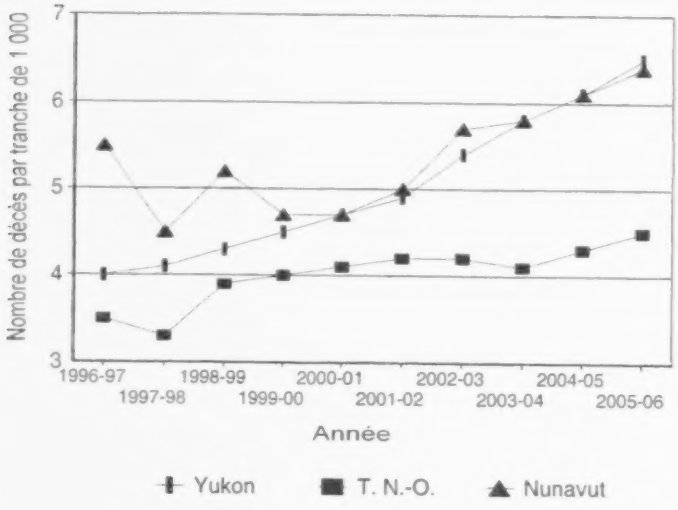

Fait saillant

- On prévoit que les taux de mortalité augmenteront jusqu'en 2005-2006.

Tableau 7.3 Taux de mortalité au Yukon et les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, de 1996-1997 à 2005-2006

Année [1]	Yukon	T. N.-O. [2]	Nunavut [2]
1996-97	4,0	3,5	5,5
1997-98	4,1	3,3	4,5
1998-99	4,3	3,9	5,2
1999-00	4,5	4,0	4,7
2000-01	4,7	4,1	4,7
2001-02	4,9	4,2	5,0
2002-03	5,4	4,2	5,7
2003-04	5,8	4,1	5,8
2004-05	6,1	4,3	6,1
2005-06	6,5	4,5	6,4

Notes :

1. Mise à jour d'une des séries de projections publiées par Statistique Canada, Division de la démographie, Projections démographiques.
2. Les données pour les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut sont basées sur les limites territoriales de 1999.

Sources:

Les chiffres pour les années 1996-1997 à 2001-2002 proviennent de Statistiques démographiques annuelles, 2002, Statistique Canada; no de catalogue 91-213-XPB; page 44-48.

Les chiffres pour les années 2002-2003 à 2005-2006 proviennent de Statistiques annuelles démographiques, 2001, Statistique Canada; no de catalogue 91-213-XPB; page 40-44.

7.4 Le Nord : mortalité infantile

Fait saillant

- Depuis 1996, le taux de mortalité infantile a été généralement plus faible au Yukon que dans les Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.

Figure 7.4 Taux de mortalité infantile[1] (pour 1 000 naissances vivantes) au Yukon, et le Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, 1981, 1986, 1991, 1996, 1998, 1999 et de 2000 (révisé)

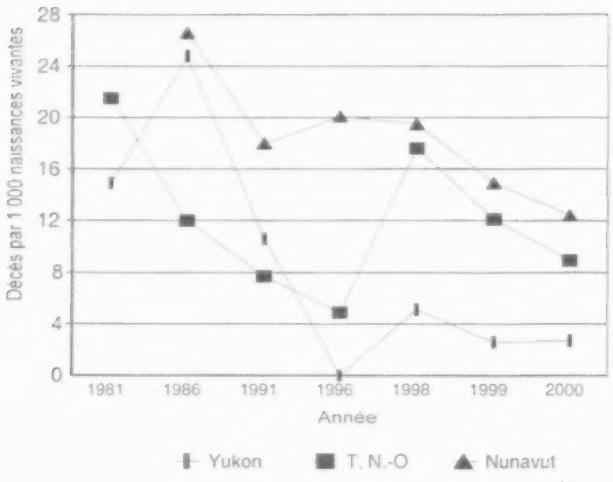

Tableau 7.4 Taux de mortalité infantile[1] (pour 1 000 naissances vivantes) au Yukon, et le Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, 1981, 1986, 1996 1991, 1996, 1998, 1999 et de 2000 (révisé)

Année	Yukon	T. N.-O [1]	Nunavut[1]
1981	14,9	21,5	-
1986	24,8	12,0	26,6
1991	10,6	7,7	18,0
1996	0,0	4,9	20,1
1998	5,1	17,6	19,5
1999	2,6	12,1	14,9
2000	2,7	8,9	12,4

Note:

1. Les données pour les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut sont basées sur les limites territoriales de 1999.

Source :

Statistique Canada, Rapport sur l'état de la population du Canada, 2002, numéro de catalogue 91-209-XPE.

7.5 Le Nord : dépenses des AINC

Figure 7.5 Dépenses des AINC dans le Nord : dépenses réelles de 1991-1992 à 1998-1999

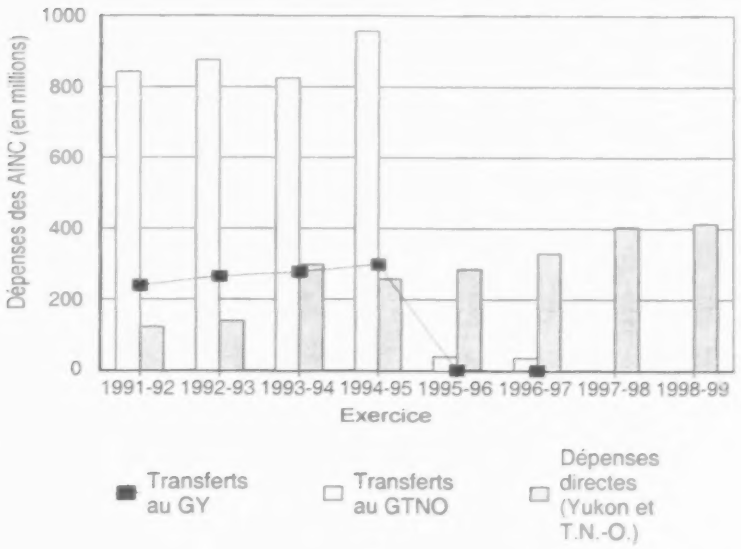

Faits saillants

- Pendant la période de 1991-1992 à 1994-1995 inclusivement, les transferts des AINC aux gouvernements territoriaux ont augmenté pour chaque exercice.
- La baisse des dépenses totales des AINC enregistrée en 1995-1996 est due au transfert de responsabilité des subventions de financement préétabli au ministère des Finances.

Notes :
1. Total des transferts aux gouvernements territoriaux = transferts des subventions de financement préétabli + les autres transferts.
2. Depenses totales des AINC (dollars courants) = transferts au Yukon + transferts aux Territoires du Nord-Ouest + dépenses directes.
3. On obtient la séries en dollars constants en deflatant les dépenses totales des AINC par l'indice des prix à la consommation de Statistique Canada pour le produit intérieur brut aux prix du marché, 1992 = 100. Pour chaque exercice, on a calculé le déflateur en prenant la moyenne des indices des quatre trimestres allant du 1er avril au 31 mars.

Source: AINC, Plan annuel des dépenses dans le Nord, 1998-1999.

7.5 Le Nord : dépenses des AINC (suite)

Tableau 7.5 Dépenses d AINC dans le Nord : dépenses réelles de 1991-1992 à 1998-1999

Type	1991-92	1992-93	1993-94	1994-95	1995-96	1996-97	1997-98	1998-99
Dépenses directes des AINC par région bénéficiaire								
Yukon	64 887	65 602	72 850	80 181	88 695	90 210	108 995	100 395
T. N.-O	29 997	41 466	171 683	128 095	150 349	176 846	226 063	275 034
Le Nord en général	29 337	33 108	53 217	49 416	45 896	62 522	68 385	38 450
TOTAL dépenses directes des AINC	**124 221**	**140 176**	**297 750**	**257 692**	**284 940**	**329 578**	**403 443**	**413 879**
Total transferts aux gouvernements territoriaux								
Yukon	239 501	265 018	277 300	297 940	2 767	1 020	-	-
T. N.-O	842 789	874 943	824 141	956 423	40 668	37 004	-	-
Dépenses directes	124 221	140 176	297 750	257 692	284 940	329 578	403 443	413 879
TOTAL dépenses des AINC [2] (Dollars courants)	**1 206 511**	**1 280 137**	**1 399 191**	**1 512 055**	**328 375**	**367 602**	**403 443**	**413 879**
TOTAL dépenses des AINC [3] (Dollars constants 1992)	**1 219 314**	**1 275 672**	**1 378 513**	**1 468 726**	**315 139**	**347 122**	**374 947**	**381 104**

Fait saillant

- Les dépenses des AINC dans le Nord ont augmenté grandement depuis les dernières dix ans. Cette augmentation s'explique par la mise en oeuvre de la revendication globale de la Fédération Tungavik du Nunavut en 1993-1994. En 1997-1998 et 1998-1999, la revendication globale de la Fédération Tungavik représente une somme d'environ un quart des dépenses totales des AINC dans le Nord, soit $103,3 millions et $104,8 millions respectivement.

Notes :
1. Total des transferts aux gouvernements territoriaux = transferts des subventions de financement préétabli + les autres transferts.
2. Dépenses totales des AINC (dollars courants) = transferts au Yukon + transferts aux Territoires du Nord-Ouest + dépenses directes.
3. On obtient la séries en dollars constants en déflatant les dépenses totales des AINC par l'indice des prix à la consommation de Statistique Canada pour le produit intérieur brut aux prix du marché, 1992 = 100. Pour chaque exercice, on a calculé le déflateur en prenant la moyenne des indices des quatre trimestres allant du 1er avril au 31 mars.

Source: AINC, Plan annuel des dépenses dans le Nord, 1998-1999.

7.6 Le Nord : emploi

Figure 7.6 Ratio emploi-population chez les Autochtones[1] et les non-Autochtones âgés de 15 ans et plus, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest (incluant le Nunavut), en 1986, 1991, 1996 et 2001

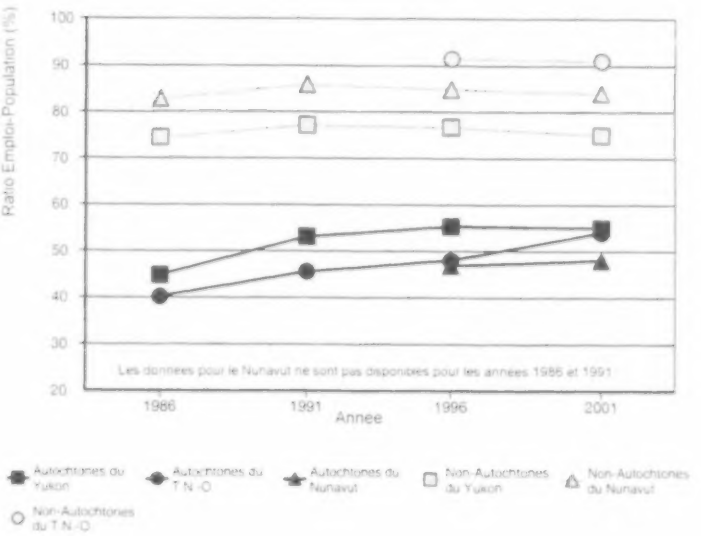

Faits saillants

- Depuis 1986, le pourcentage d'Autochtones âgés de 15 ans et plus ayant un emploi a augmenté dans les T.N.-O. et au Nunavut.
- Toutefois, les ratios emploi-population chez les Autochtones de l'ensemble du Nord sont plus faibles que parmi la population non autochtone.

Note: 1. Les définitions relatives aux Autochtones ont changé au fil des recensements, ce qui rend plus difficile la comparabilité des données dans le temps. Pour plus de détails, voir au lexique les définitions relatives aux Autochtones utilisées lors des recensements.

Source: Statistique Canada, tableau 11 des recensements de 1986, 1991, 1996 et 2001 et données de base de AINC.

7.6 Le Nord : emploi (suite)

Tableau 7.6 Certaines caractéristiques d'emploi des Autochtones[1] et des non-Autochtones âgés de 15 ans ou plus, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, 1986, 1991, 1996 et 2001, et au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest, 1996 et 2001

	1986		1991		1996		2001	
	Autochtones	Non-Autochtones	Autochtones	Non-Autochtones	Autochtones	Non-Autochtones	Autochtones	Non-Autochtones
YUKON								
Population 15+	3 395	14 095	4 330	16 525	4 710	18 560	5 225	17 255
Personnes occupées	1 520	10 495	2 300	12 740	2 605	14 240	2 885	12 975
Ratio emploi-population	44.8	74.5	53.1	77.1	55.3	76.7	55.0	75.0
TERRITOIRES DU NORD-OUEST								
Population 15+	18 675	16 255	21 390	17 165	24 435	18 710	..	..
Personnes occupées	7 505	13 445	9 740	14 740	11 725	15 870	..	..
Ratio emploi-population	40.2	82.7	45.5	85.9	48.0	84.8	..	..
TERRITOIRES DU NORD-OUEST (limites territoriales de 1999)								
Population 15+	..	..	..	..	12 220	15 480	12 960	13 985
Personnes occupées	..	..	..	..	6 000	12 920	7 045	11 760
Ratio emploi-population	..	..	..	..	49.1	83.5	54.0	84.0
NUNAVUT (limites territoriales de 1999)								
Population 15+	..	..	..	..	12 215	3 225	13 470	3 215
Personnes occupées	..	..	..	..	5 725	2 950	6 455	2 925
Ratio emploi-population	..	..	..	..	46.9	91.5	48.0	91.0

Faits saillants

- Dans les Territoires du Nord-Ouest, le ratio emploi-population au sein de la population autochtone a augmenté au cours de chacune des cinq périodes allant de 1986 à 2001, atteignant 54 % en 2001. Cette croissance de l'emploi surpasse celle que l'on trouve dans la population non autochtone.
- Au Yukon, la croissance de l'emploi parmi les Autochtones a dépassé la croissance de l'emploi chez les non-Autochtones.
- Depuis la création du Nunavut, la différence dans le ratio emploi-population entre les Autochtones et les non-Autochtones a été plus grande au Nunavut que dans le Yukon ou les Territoires du Nord-Ouest.

Note: 1. Les définitions relatives aux Autochtones ont changé au fil des recensements, ce qui rend plus difficile la comparabilité des données dans le temps. Pour plus de détails, voir au lexique les définitions relatives aux Autochtones utilisées lors des recensements.

Source: Statistique Canada, tableau 11 des recensements de 1986, 1991, 1996 et 2001 et données de base de AINC.

SECTION 8

POINTS SUPPLÉMENTAIRES

8.1 Terres

Figure 8.1 Terres administrées par les AINC, de 1994-1995 à 2002-2003

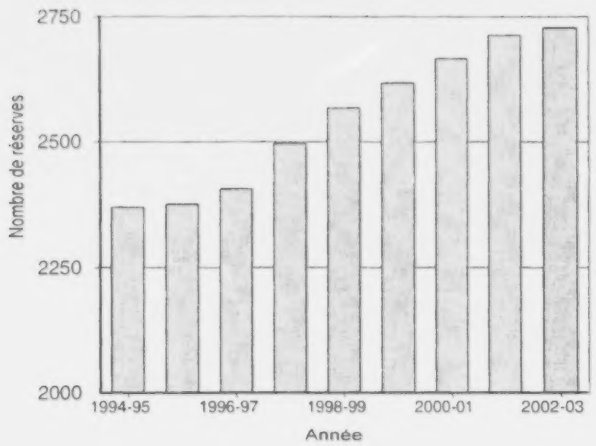

Faits saillants

- Durant l'exercice 2002-2003, les AINC a effectué des transactions foncières dans 2 728 réserves totalisant 3 109 148,8 hectares pour l'ensemble du Canada.
- Le volume et la complexité des transactions foncières augmentent au fur et à mesure que le développement économique est stimulé par les Premières nations, les sociétés et les particuliers.

Tableau 8.1 Terres administrées par les AINC, de 1993-1994 à 2002-2003

Exercice	Nombre de réserves	Superficie (hectares)	Nombre de bandes
1993-94	2 370	2 750 957,0	605
1994-95	2 370	2 750 957,0	607
1995-96	2 376	2 751 603,0	608
1996-97	2 406	2 751 342,0	608
1997-98	2 497	3 044 088,1	608
1998-99	2 567	2 945 110,2	609
1999-00	2 617	2 995 490,4	610
2000-01	2 666	3 035 870,6	612
2001-02	2 713	3 102 772,6	612
2002-03	2 728	3 109 148,8	614

Sources: AINC, Système du registre des terres indiennes.
AINC, Registre des Indiens, 2002.

8.2 Environnement

Figure 8.2 Situation nationale des sites contaminés

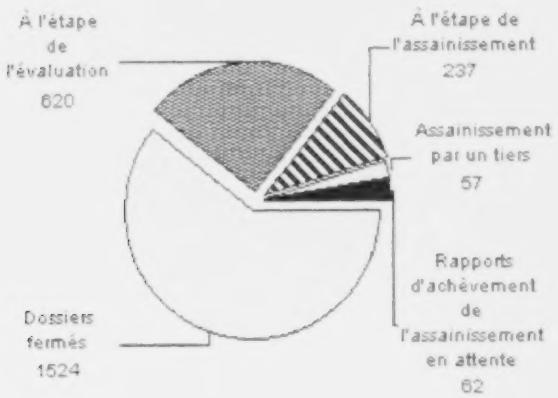

Faits saillants

- La politique sur la gestion des sites contaminés d'AINC a été approuvée en août 2002; elle porte sur le répertoriage, l'évaluation, l'assainissement et/ou la gestion du risque ainsi que la surveillance de ces sites.

- Le nouveau programme sur la gestion des sites contaminés a été conçu pour permettre à AINC d'appliquer cette politique. Le programme aidera AINC à répertorier et à assainir les sites contaminés; de cette façon, les travaux visant à faire face aux responsabilités juridiques se poursuivront.

- Sur les 2 500 dossiers de contamination répertoriés le 8 janvier 2004, 1 524 ont été réglés et fermés. On poursuit l'examen des 976 dossiers qui restent à l'aide du plan de gestion des sites contaminés d'AINC en faisant appel au plan d'immobilisations à long terme.

Source: AINC, Système de gestion de la stratégie de gérance de l'environnement (SGSGE), 2004.

8.3 Traités

Tableau 8.3A Résumé – Premières nations, par province et par traité

TRAITÉS HISTORIQUES	T. N.-O.	C. B.	AB	SK	MB	ON	QC	NB	NS	PEI	TOTAL
Traités Douglas		10									10
Traité Murray							1				1
Traités de paix et d'amitié							4	15	13	2	34
Traité Robinson-Huron						17					17
Traité Robinson-Supérior						12					12
Traité du Haut-Canada						8					8
Williams						7					7
Traités 1					7						7
Traité 2					9						9
Traité 3					1	26					27
Traité 4				27	7						34
Traité 5				3	29	5					37
Traité 6			17	29	2						48
Traité 7			5								5
Traité 8	5	8	23	3							39
Traité 9						37	1				38
Traité 10				5	2						7
Traité 11	21										21
TOTAL	**26**	**18**	**45**	**67**	**57**	**112**	**6**	**15**	**13**	**2**	**361**

8.3 Traités (suite)

Tableau 8.3B Premières nations, par province et par traité

Code	ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD	Adhésion
TRAITÉS DE PAIX ET D'AMITIÉ		
1	Abegweit	1725 -1779
2	Lennox Island	1725 -1779
Code	**NOUVELLE-ÉCOSSE**	**Adhésion**
TRAITÉS DE PAIX ET D'AMITIÉ		
18	Acadia	1725 -1779
20	Annapolis Valley	1725 -1779
21	Bear River	1725 -1779
22	Chapel Island First Nation	1725 -1779
23	Eskasoni	1725 -1779
30	Glooscap First Nation	1725 -1779
26	Membertou	1725 -1779
27	Millbrook	1725 -1779
19	Paq'tnkek First Nation	1725 -1779
24	Pictou Landing	1725 -1779
25	Shubenacadie	1725 -1779
28	Wagmatcook	1725 -1779
29	Waycobah	1725 -1779
Code	**NOUVEAU-BRUNSWICK**	**Adhésion**
TRAITÉS DE PAIX ET D'AMITIÉ		
4	Buctouche	1725 -1779
5	Burnt Church	1725 -1779
7	Eel Ground	1725 -1779
8	Eel River Bar First Nation	1725 -1779
3	Elsipogtog First Nation	1725 -1779
9	Fort Folly	1725 -1779
10	Indian Island	1725 -1779
11	Kingsclear	1725 -1779
6	Madawaska Maliseet First Nation	1725 -1779
14	Metepenagiag Mi'kmaq Nation	1725 -1779
12	Oromocto	1725 -1779
13	Pabineau	1725 -1779
15	Saint Mary's	1725 -1779
16	Tobique	1725 -1779
17	Woodstock	1725 -1779

8.3 Traités (suite)

Tableau 8.3B Premières nations, par province et par traité

Code	QUÉBEC	Adhésion
TRAITÉ MURRAY		
50	Nation Huronne Wendat	1763
TRAITÉS DE PAIX ET D'AMITIÉ		
52	Gesgapegiag	1725-1779
53	Gespeg	1725-1779
51	Listiguj	1725-1779
54	Viger	1725-1779
TRATIÉ 9		
55	Conseil de la Première Nation Abitibiwinni	le 7e juin 1906

Code	ONTARIO	Adhésion
TRAITÉS DU HAUT-CANADA		
172	Aamjiwaang (Chippewas of Sarnia)	1764 -1863
122	Chippewas of Nawash	1764 -1863
171	Chippewas of Kettle and Stoney Point	1764 -1863
166	Chippewas of the Thames	1764 -1863
123	Chippewas of Saugeen	1764 -1863
120	Mississauga of the Credit	1764 -1863
121	Six Nations of the Grand River	1764
170	Walpole Island	1764 -1863
TRAITÉS WILLIAMS / TRAITÉS DU HAUT-CANADA		
160	Alderville	le 15 novembre 1923
141	Beausoleil	le 31 octobre 1923
138	Chippewas of Georgina Island	le 31 octobre 1923
139	Chippewas of Mnjikaning (Rama)	le 15 novembre 1923
161	Curve Lake	le 15 novembre 1923
162	Hiawatha	le 15 novembre 1923
140	Mississauga of Scugog	le 15 novembre 1923

8.3 Traités (suite)

Tableau 8.3B Premières nations, par province et par traité

Code	ONTARIO	Adhésion
TRAITÉ ROBINSON-HURON		
198	Batchewana First Nation	le 9 septembre 1850
218	Dokis	le 9 septembre 1850
199	Garden River First Nation	le 9 septembre 1850
231	Henvey Inlet First Nation	le 9 septembre 1850
174	Magnetawan	le 9 septembre 1850
200	Mississauga	le 9 septembre 1850
220	Nipissing First Nation	le 9 septembre 1850
179	Sagamok Anishnawbek	le 9 septembre 1850
201	Serpent River	le 9 septembre 1850
137	Shawanaga First Nation	le 9 septembre 1850
178	Sheshegwaning	le 9 septembre 1850
222	Temagami First Nation	le 9 septembre 1850
202	Thessalon	le 9 septembre 1850
232	Wahnapitae	le 9 septembre 1850
136	Wasauksing First Nation	le 9 septembre 1850
224	Whitefish Lake	le 9 septembre 1850
230	Whitefish River	le 9 septembre 1850
TRAITÉ ROBINSON-SUPERIOR		
194	Animbiigoo Zaagi'igan Anishinaabek	le 7 septembre 1850
197	Biinjitiwaabik Zaaging Anishinaabek	le 7 septembre 1850
187	Fort William	le 7 septembre 1850
188	Gull Bay	le 7 septembre 1850
184	Long Lake No. 58 First Nation	le 7 septembre 1850
225	Michipicoten	le 7 septembre 1850
192	Ojibways of Pic River First Nation	le 7 septembre 1850
191	Pays Plat	le 7 septembre 1850
195	Pic Mobert	le 7 septembre 1850
193	Red Rock	le 7 septembre 1850
196	Sandpoint	le 7 septembre 1850
190	Whitesand	le 7 septembre 1850

8.3 Traités (suite)

Tableau 8.3B Premières nations, par province et par traité

Code	ONTARIO	Adhesion
TRAITÉ 3		
153	Anishinabe of Wauzhushk Onigum	le 3 octobre 1873
125	Anishnaabeg of Naongashiing	le 3 octobre 1873
124	Big Grassy	le 3 octobre 1873
126	Couchiching First Nation	le 3 octobre 1873
148	Eagle Lake	le 3 octobre 1873
149	Grassy Narrows First Nation	le 3 octobre 1873
154	Iskatewizaagegan No.39 Independent FN	le 3 octobre 1873
189	Lac Des Mille Lacs	le 3 octobre 1873
127	Lac La Croix	le 3 octobre 1873
205	Lac Seul	le 9 juin 1974
128	Naicatchewenin	le 3 octobre 1873
158	Naotkamegwanning	le 3 octobre 1873
129	Nicickousemenecaning	le 3 octobre 1873
151	Northwest Angle No. 33	le 3 octobre 1873
152	Northwest Angle No. 37	le 3 octobre 1873
147	Ochiichagwe'babigo'ining First Nation	le 3 octobre 1873
258	Ojibway Nation of Saugeen	le 3 octobre 1873
131	Ojibways of Onigaming First Nation	le 3 octobre 1873
130	Rainy River	le 3 octobre 1873
132	Seine River First Nation	le 3 octobre 1873
155	Shoal Lake No. 40	le 3 octobre 1873
133	Stanjikoming First Nation	le 3 octobre 1873
150	Wabaseemoong Independent Nations	le 3 octobre 1873
156	Wabauskang First Nation	le 3 octobre 1873
157	Wabigoon Lake Ojibway Nation	le 3 octobre 1873
235	Washagamis Bay	le 3 octobre 1873
TRAITÉ 5		
237	Deer Lake	le 9 juin 1910
238	North Spirit Lake	1910
208	Pikangikum	le 4 août 1876
236	Poplar Hill	le 4 août 1876
211	Sandy Lake	le 9 juin 1910

8.3 Traités (suite)

Tableau 8.3B Premières nations, par province et par traité

Code	ONTARIO	Adhésion
TRAITÉ 9		
142	Albany	le 3 août 1905
242	Aroland	1905
143	Attawapiskat	le 3 août 1905
207	Bearskin Lake	le 5 juillet 1929
228	Brunswick House	le 25 juillet 1906
216	Cat Lake	le 21 juillet 1905
221	Chapleau Cree First Nation	août 1905
229	Chapleau Ojibway	août 1905
182	Constance Lake	le 3 août 1905
183	Eabametoong First Nation	le 19 juillet 1906
227	Flying Post	le 16 juillet 1906
215	Fort Severn	le 28 juillet 1930
185	Ginoogaming First Nation	le 9 août 1906
210	Kasabonika Lake	le 5 juillet 1929
325	Keewaywin	le 9 juin 1910
212	Kingfisher	le 5 juillet 1929
209	Kitchenuhmaykoosib Inninuwug	1929
186	Martin Falls	le 25 juillet 1905
219	Matachewan	le 20 juin1906
226	Mattagami	le 7 juillet 1906
326	McDowell Lake	le 7 juillet 1910
203	Mishkeegogamang	le 23 juillet 1905
223	Missanabie Cree	le 30 juillet 1906
144	Moose Cree First Nation	le 9 août 1905
213	Muskrat Dam Lake	le 5 juillet 1929
239	Neskantaga First Nation	le 19 juillet 1906
241	Nibinamik First Nation	le 19 juillet 1906
204	North Caribou Lake	le 18 juillet 1930

8.3 Traités (suite)

Tableau 8.3B Premières nations, par province et par traité

Code	ONTARIO (suite)	Adhésion
TRAITÉ 9 (suite)		
214	Sachigo Lake	le 5 juillet 1929
259	Slate Falls Nation	le 21 juillet 1905
145	Taykwa Tagamou Nation	le 21 août 1905
233	Wahgoshig	le 7 juin 1906
206	Wapekeka	le 5 juillet 1929
234	Wawakapewin	le 5 juillet 1929
240	Webequie	le 19 juillet 1906
146	Weenusk	le 28 juillet 1930
217	Wunnumin	le 5 juillet 1929

8.3 Traités (suite)

Tableau 8.3B Premières nations, par province et par traité

Code	MANITOBA	Adhésion
TRAITÉ 1		
261	Brokenhead Ojibway Nation	le 3 août 1871
262	Fort Alexander	le 3 août 1871
287	Long Plain	le 3 août 1871
269	Peguis	le 3 août 1871
273	Roseau River	le 3 août 1871
283	Sandy Bay	le 3 août 1871
293	Swan Lake	le 3 août 1871
TRAITÉ 2		
316	Dauphin River	le 21 août 1871
280	Ebb and Flow	le 3 août 1871
286	Keeseekoowenin	le 3 août 1871
271	Lake Manitoba	le 3 août 1871
275	Lake St. Martin	le 3 août 1871
274	Little Saskatchewan	le 3 août 1871
279	O-Chi-Chak-Ko-Sipi First Nation	le 3 août 1871
272	Pinaymootang First Nation	le 3 août 1871
281	Skownan First Nation	1871
TRAITÉ 3		
265	Buffalo Point First Nation	le 3 octobre 1873
TRAITÉ 4		
294	Gamblers	le 21 septembre 1874
282	Pine Creek	le 24 septembre 1875
291	Rolling River	le 21 septembre 1874
314	Sapotaweyak Cree Nation	le 24 septembre 1875
292	Tootinaowaziibeeng Treaty Reserve	le 21 septembre 1874
285	Waywayseecappo First Nation	le 21 septembre 1874
324	Wuskwi Sipihk First Nation	1874

8.3 Traités (suite)

Tableau 8.3B Premières nations, par province et par traité

Code	MANITOBA	Adhésion
TRAITÉ 5		
266	Berens River	le 20 septembre 1875
267	Bloodvein	le 26 juillet 1876
301	Bunibonibee Cree Nation	le 29 juillet 1909
309	Chemawawin Cree Nation	1875
276	Cross Lake First Nation	le 15 juillet 1908
264	Fisher River	le 24 août 1908
305	Fox Lake	le 10 août 1910
297	Garden Hill First Nations	le 13 août 1909
296	God's Lake First Nation	le 6 août 1909
310	Grand Rapids First Nation	le 27 septembre 1875
263	Hollow Water	le 26 juillet 1876
268	Kinonjeoshtegon First Nation	le 26 juillet 1876
260	Little Black River	le 7 septembre 1876
270	Little Grand Rapids	le 4 août 1876
302	Manto Sipi Cree Nation	le 6 août 1909
312	Mosakahiken Cree Nation	le 7 septembre 1876
313	Nisichawayasihk Cree Nation	le 30 juillet 1908
278	Norway House Cree Nation	le 24 septembre 1875
315	Opaskwayak Cree Nation	le 7 septembre 1876
327	Pauingassi First Nation	le 4 août 1876
277	Poplar River First Nation	le 20 septembre 1875
300	Red Sucker Lake	le 13 août 1909
298	St. Theresa Point	le 13 août 1909
303	Sayisi Dene First Nation	le 1 août 1910
307	Shamattawa First Nation	le 10 août 1910
306	Tataskweyak Cree Nation	le 26 juin 1908
323	War Lake First Nation	le 26 juin 1908
299	Wasagamack First Nation	le 13 août 1909
304	York Factory First Nation	1910

8.3 Traités (suite)

Tableau 8.3B Premières nations, par province et par traité

Code	MANITOBA	Adhésion
TRAITÉ 6		
328	Marcel Colomb First Nation	le 10 août 1898
311	Mathias Colomb	le 10 août 1898
TRAITÉ 10		
308	Barren Lands	le 19 août 1907
317	Northlands	1906

Code	SASKATCHEWAN	Adhésion
TRAITÉ 4		
378	Carry The Kettle	le 25 septembre 1877
366	Cote First Nation	le 15 septembre 1874
361	Cowessess	le 15 septembre 1874
389	Day Star	le 15 septembre 1874
390	Fishing Lake First Nation	le 24 août 1876
391	Gordon	le 18 septembre 1874
362	Kahkewistahaw	le 15 septembre 1874
393	Kawacatoose	le 25 septembre 1877
367	Keeseekoose	le 24 septembre 1875
368	The Key First Nation	le 24 septembre 1875
377	Kinistin	le 24 août 1876
379	Little Black Bear	le 15 septembre 1874
381	Muscowpetung	le 8 septembre 1875
392	Muskowekwan	le 15 septembre 1874
380	Nekaneet	1874
408	Ocean Man	le 9 septembre 1875
363	Ochapowace	le 15 septembre 1874
382	Okanese	le 9 septembre 1875
383	Pasqua First Nation	le 15 septembre 1874
384	Peepeekisis	le 15 septembre 1874
409	Pheasant Rump Nakota	le 9 septembre 1875
385	Piapot	le 9 septembre 1875
364	Sakimay	le 15 septembre 1874
386	Standing Buffalo	1874
387	Star Blanket	le 15 septembre 1874
365	White Bear	le 9 septembre 1875
376	Yellow Quill	le 24 août 1876

8.3 Traités (suite)

Tableau 8.3B Premières nations, par province et par traité

Code	SASKATCHEWAN	Adhésion
TRAITÉ 5		
350	Cumberland House Cree Nation	le 7 septembre 1876
356	Red Earth	1909
357	Shoal Lake of the Cree Nation	le 7 septembre 1876
TRAITÉ 6		
406	Ahtahkakoop	le 23 août 1876
369	Beardy's and Okemasis	le 23 août 1876
399	Big Island Lake Cree Nation	le 25 juin 1913
404	Big River	le 3 septembre 1878
395	Flying Dust First Nation	le 3 septembre 1878
397	Island Lake First Nation	le 9 septembre 1876
370	James Smith	le 23 août 1876
353	Lac La Ronge	le 11 février 1889
340	Little Pine	le 2 juillet 1879
341	Lucky Man	le 2 juillet 1879
396	Makwa Sahgaiehcan First Nation	le 9 septembre 1876
374	Mistawasis	le 23 août 1876
354	Montreal Lake	le 11 février 1889
342	Moosomin	1879
343	Mosquito, Grizzly Bear's Head, Lean Man	le 29 août 1878
375	Muskeg Lake	le 23 août 1876
371	Muskoday First Nation	le 23 août 1876
373	One Arrow	le 28 août 1876
344	Onion Lake	le 19 août 1878
405	Pelican Lake	le 23 août 1876
355	Peter Ballantyne Cree Nation	le 10 août 1898
345	Poundmaker	le 23 août 1876
346	Red Pheasant	le 23 août 1876
347	Saulteaux	le 18 août 1954
348	Sweetgrass	le 9 septembre 1876
360	Sturgeon Lake First Nation	le 23 août 1876
349	Thunderchild First Nation	1879
402	Waterhen Lake	le 8 novembre 1921
407	Witchekan Lake	le 21 novembre 1950

8.3 Traités (suite)

Tableau 8.3B Premières nations, par province et par traité

Code	SASKATCHEWAN	Adhésion
TRAITÉ 8		
359	Black Lake	le 25 juillet 1899
401	Clearwater River Dene	le 4 août 1899
351	Fond du Lac	le 25 juillet 1899
TRAITÉ 10		
403	Birch Narrows First Nation	1906
398	Buffalo River Dene Nation	le 28 août 1906
394	Canoe Lake Cree First Nation	le 19 septembre 1906
400	English River First Nation	le 28 août 1906
352	Hatchet Lake	le 22 août 1907

Code	ALBERTA	Adhésion
TRAITÉ 6		
438	Alexander	le 21 août 1877
437	Alexis	le 21 août 1877
460	Beaver Lake Cree Nation	le 9 septembre 1876
464	Cold Lake First Nations	le 9 septembre 1876
440	Enoch Cree Nation	le 25 septembre 1877
443	Ermineskin Tribe	1877
465	Frog Lake	le 19 août 1878
469	Heart Lake	le 9 septembre 1876
466	Kehewin Cree Nation	le 9 septembre 1876
439	Louis Bull	le 25 septembre 1877
442	Montana	le 8 decembre 1882
431	O'Chiese	le 13 mai 1950
441	Paul	le 21 août 1877
462	Saddle Lake	le 9 septembre 1876
444	Samson	1876
434	Sunchild First Nation	le 25 mai 1944
459	Whitefish Lake	1900
TRAITÉ 7		
473	Bearspaw (fait partie de Stoney Band)	le 22 septembre 1877
435	Blood	le 22 septembre 1877
433	Chiniki (fait partie de Stoney Band)	le 22 septembre 1877
436	Pikani Nation	le 22 septembre 1877
430	Siksika Nation	le 22 septembre 1877
432	Tsuu T'ina Nation	le 22 septembre 1877
475	Wesley (fait partie de Stoney Band)	le 22 septembre 1877

8.3 Traités (suite)

Tableau 8.3B Premières nations, par province et par traité

Code	ALBERTA	Adhésion
TRAITÉ 8		
463	Athabasca Chipewyan First Nation	le 4 août 1899
445	Beaver First Nation	le 8 juillet 1899
458	Bigstone Cree Nation	le 14 août 1899
470	Chipewyan Prairie First Nation	le 10 août 1900
448	Dene Tha'	le 23 juin 1900
450	Driftpile First Nation	le 21 juin 1899
451	Duncan's First Nation	le 1 juillet 1899
467	Fort McKay First Nation	le 4 août 1899
468	Fort McMurray First Nation	le août 1899
449	Horse Lake First Nation	le 6 juillet 1899
452	Kapawe'no First Nation	le 21 juin 1899
447	Little Red River Cree Nation	le 8 juillet 1899
476	Loon River Cree	le 21 juin 1899
453	Lubicon Lake	le 1er juillet 1899
461	Mikisew Cree First Nation	le 13 juillet 1899
454	Sawridge	le 21 juin 1899
477	Smith's Landing First Nation	le 17 juillet 1899
455	Sturgeon Lake Cree Nation	le 21 juin 1899
456	Sucker Creek	le 21 juin 1899
457	Swan River First Nation	le 21 juin 1899
446	Tallcree	le 8 juillet 1899
459	Whitefish Lake	1900
474	Woodland Cree First Nation	1899

8.3 Traités (suite)

Tableau 8.3B Premières nations, par province et par traité

Code	COLOMBIE-BRITANNIQUE	Adhésion
TRAITÉS DOUGLAS		
664	Esquimalt First Nation	1850
626	Kwakiutl Band Council	1851
652	Pauquachin First Nation	1852
640	Scia'new First Nation(Beecher Bay)	1850
648	Snuneymuxw First Nation	1854
656	Songhees First Nation	1850
653	Tsartlip First Nation	1852
654	Tsawout First Nation	1852
655	Tseycum First Nation	1852
657	T'Sou-ke Nation	1850
TRAITÉ 8		
547	Blueberry River First Nations	le 13 mai 1900
544	Dene Tsaa Tse K'nai First Nation	1899
548	Doig River	le 13 mai 1900
543	Fort Nelson First Nation	le 15 août 1910
546	Halfway River First Nation	1899
618	McLeod Lake	le 27 mars 2000
542	Saulteau First Nations	1899
545	West Moberly First Nations	1899

8.3 Traités (suite)

Tableau 8.3B Premières nations, par province et par traité

Code	TERRITOIRES DU NORD-OUEST	Adhésion
TRAITÉ 8		
762	Deninu K'ue First Nation	1900
761	K'atlodeeche First Nation	le 21 juin 1899
764	Lutsel K'e Dene	le 25 juillet 1900
759	Salt River First Nation	le 17 juillet 1899
763	Yellowknives Dene First Nation	le 25 juillet 1900
TRAITÉ 11		
758	Acho Dene Koe	le 17 juillet 1922
755	Aklavik	1921
771	Behdzi Ahda First Nation	1921
774	Dechi Laoti' First Nation	le 22 août 1921
760	Deh Gah Gotie Dene Council	le 27 juin 1921
754	Deline	1921
765	Dog Rib Rae	le 22 août 1921
752	Fort Good Hope	le 21 juillet 1921
773	Gameti First Nation	le 22 août 1921
753	Gwicha Gwich'in	le 26 juillet 1921
780	Inuvik Native	1921
770	Jean Marie River First Nation	1921
768	Ka'a'gee Tu First Nation	1922
757	Liidli Kue First Nation	le 11 juillet 1921
766	Nahanni Butte	le 17 juillet 1922
756	Pehdzeh Ki First Nation	le 13 juillet 1921
767	Sambaa K'e (Trout Lake) Dene	le 17 juillet 1922
751	Tetlit Gwich'in	le 28 juillet 1921
750	Tulita Dene	le 15 juillet 1921
772	West Point First Nation	1921
769	Wha Ti First Nation	le 22 août 1921

8.3 Traités (suite)

Faits saillants

- Le gouvernement du Canada et les différentes instances judiciaires estiment que les traités conclus entre la Couronne et la population autochtone sont des accords solennels stipulant les promesses, les obligations et les avantages qui échoient aux deux parties.

- En vertu du Traité Robinson-Supérieur (1850) et du Traité Robinson-Huron (1850), la Couronne a acquis des terres d'une superficie d'environ 84 000 kilomètres carrés dans ce qui constitue aujourd'hui le Centre et le Nord de l'Ontario.

- Parmi les autres traités historiques, on compte le traité donnant accès aux territoires de chasse au castor (1701), et le traité de Swegatchy (1760).

Note: Pour plus de détails sur les traités de paix et d'amitié, les traités Douglas et les traités Willams, se reporter au *Lexique*.

Sources: Rapports de recherche sur les traités, Centre de la recherche historique et de l'étude des traités, AINC
Fichiers des traités/histoires des bandes, Centre de la recherche historique et de la recherche sur les revendications, AINC.

8.4 Revendications globales

Faits saillants

- Les ententes sur des revendications globales sont des traités modernes qui règlent les questions de titre et de droits ancestraux et lèvent l'incertitude quant à la propriété, l'utilisation et la gestion des terres et des ressources. Une entente sur des revendications territoriales peut également porter sur l'autonomie gouvernementale des Autochtones. Seize ententes définitives sont entrées en vigueur depuis que le Gouvernement du Canada a adopté sa politique sur les revendications territoriales globales en 1973.
- La Direction générale des revendications globales est chargée des négociations relatives aux revendications territoriales globales, y compris les ententes sur l'autonomie gouvernementale, avec les groupes autochtones dans les différentes régions du Canada. Cette direction générale gère actuellement 25 revendications territoriales globales et les processus de négociation qui s'y rattachent visant environ 100 communautés autochtones dans huit provinces et trois territoires. Sept tables de négociation sont sur le point d'aboutir à une entente définitive; 12 négocient une entente de principe et six ne font qu'entamer des pourparlers. Plusieurs ententes définitives ont été négociées pendant l'exercice 2003-2004, et elles feront maintenant l'objet des formalités de ratification :
  - Au Yukon, des ententes sur des revendications territoriales globales ainsi que des ententes séparées sur l'autonomie gouvernementale ont été conclues avec les Premières nations de Kluane, de Carcross/Tagish et de Kwanlin Dun. Les ententes avec la Première nation de Kluane sont entrées en vigueur le 2 février 2004 alors que celles avec les Carcross/Tagish et Kwanlin Dun sont sur le point d'être soumises à la communauté pour ratification.
  - Dans les Territoires du Nord-Ouest (T. N.-O.), le peuple tlicho a ratifié une entente sur sa revendication territoriale globale et l'autonomie gouvernementale en juin 2003. C'est le premier traité dans les T. N.-O. qui porte sur une revendication territoriale et l'autonomie gouvernementale où les dispositions sur l'autonomie gouvernementale sont constitutionnalisées. On procède actuellement à la ratification de l'entente et à la rédaction d'un projet de loi fédéral.
  - À Terre-Neuve et au Labrador, une entente définitive sur la revendication territoriale et l'autonomie gouvernementale a été signée avec l'Association des Inuits du Labrador en août 2003. On s'attend à ce que les communautés en question tiennent un vote de ratification à l'été 2004.
- Le Bureau fédéral de négociation des traités (BFNT), à Vancouver, assure la participation du Canada au processus de négociation des traités en Colombie-Britannique. Jusqu'à maintenant, 53 revendications ont été jugées recevables. Des négociations se déroulent avec 124 Premières nations à 42 tables de négociation. Pendant l'exercice 2003-2004, des ententes de principe ont été signées avec les Premières nations de Lheidli T'enneh, Maa-nulth, Sliammon et Tsawwassen. Des négociations sur une entente définitive ont commencé. Pour sa part, la Première nation de Snuneymuxw est parvenue à une entente de principe, et nous prévoyons qu'elle la soumettra à sa population pour ratification à l'hiver 2004.

Source: AINC, Revendications globales, 2003-2004.

8.5 Revendications particulières

Faits saillants

- Au cours de l'exercice 2001-2002, la Direction générale des revendications particulières a réglé 18 revendications particulières, représentant un totale de 153 millions de. Depuis la création du programme jusqu'au 31 mars 2002, la Direction a réglé 251 revendications exprimées au titre des droits fonciers issus de traités.

- Au 31 mars 2003, 115 revendications particulières étaient en cours de négociation et 535 autres en cours d'évaluation et 29 sont rendus à la Commission des revendications particulières des Indiens (CRPI).

Source: AINC, Revendications particulières, 2002-2003.

8.6 Organismes de développement économique communautaire (ODEC)

Figure 8.6 Nombre total de tous les types d'organismes de développement économique communautaire (ODEC), Canada, de 1994-1995 à 2002-2003

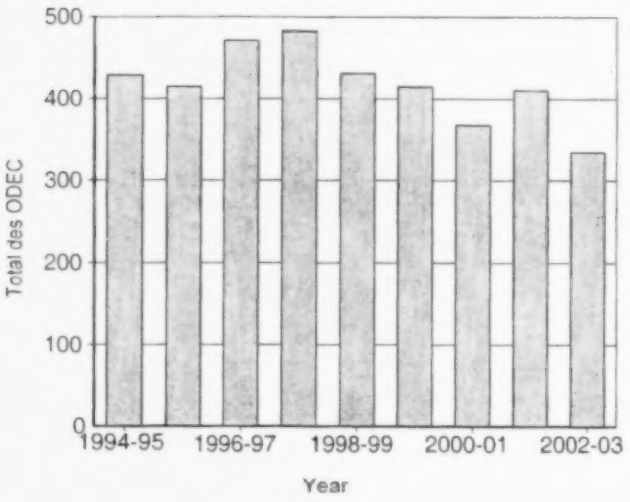

Fait saillant

- Les organismes de développement économique communautaire (ODEC) sont gérés par les Premières nations et leur rendent compte. Ils assument la responsabilité de la prestation des programmes et des services offerts auparavant par le Ministère. Les bureaux régionaux des AINC travaillent en partenariat avec les ODEC afin de développer la maîtrise des Premières nations sur les priorités locales, les dépenses, la conception, la prestation et le conseil dans le cadre des programmes.

Tableau 8.6 Nombre total de tous les types d'organismes de développement économique communautaire (ODEC), Canada, de 1993-1994 à 2002-2003

Exercice	Total des ODEC de tous genres
1993-94	386
1994-95	429
1995-96	415
1996-97	471
1997-98	483
1998-99	431
1999-00	415
2000-01	368
2001-02	411 [1]
2002-03	335 [2]

Notes :

1. Les données peuvent différer des chiffres déclarés précédemment en raison des redressements effectués dans la base de données.
2. Le nombre d'ODEC augmentera au fur et à mesure que de nouveaux rapports seront fournis.

Source :

AINC, Direction générale de la gestion de l'information, 1993 à 2002.

LEXIQUE

Lexique

Adultes placés en établissement: Les AINC finance les soins dispensés par les établissements de types I et II, qui peuvent être situés dans les réserves ou administrés par la province. Une évaluation de chaque cas selon les normes provinciales sert à déterminer le niveau de soins nécessaires. Les résidents des établissements sont généralement des personnes âgées ou handicapées qui ont besoin d'aide et de surveillance.
Type I :«... soins requis par une personne non alitée, qui peut se déplacer sans aide, dont les facultés physiques ou mentales sont affaiblies, et qui a essentiellement besoin d'aide et de surveillance dans les activités de la vie quotidienne, en plus des services sociaux et récréatifs nécessaires à ses besoins psychosociaux. La période pendant laquelle ces soins sont requis est indéterminée et relative à l'état du sujet.»
Type II : «... soins requis pour une personne souffrant d'une maladie chronique (physique ou mentale) relativement stable, ou d'une incapacité fonctionnelle, qui paraît avoir atteint la limite de rétablissement possible et dont l'état ne devrait pas changer dans un avenir prochain; ce malade a un besoin relativement restreint des services diagnostiques et thérapeutiques de l'hôpital mais doit pouvoir compter, 24 heures par jour, sur des soins personnels, sous la surveillance de médecins et d'infirmières, ainsi que sur les services nécessaires à ses besoins psychologiques et sociaux. La période pendant laquelle les soins seront requis est imprévisible, mais il s'agit habituellement de mois ou d'années.» (*Source : Établissements de soins prolongés pour adultes, Rapport du Groupe de travail sur les services spéciaux dans les hôpitaux, 1984*).

Aide sociale: Le Programme d'aide sociale du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC) est un élément du Programme de développement social du ministère.

Les AINC a entrepris des activités d'aide sociale dans les réserves dans le but général de fournir aux particuliers et aux familles le moyen de combler leurs besoins fondamentaux en aliments, vêtements et logements. Les AINC finance aussi des allocations de besoins spéciaux pour les biens et services essentiels au bien-être physique ou social d'un prestataire admissible mais qui ne sont pas inclus comme éléments des besoins fondamentaux, par exemple des articles de base d'ameublement et le coût d'un régime alimentaire recommandé par les médecins. La participation actuelle du ministère dans les activités d'aide sociale vise surtout à fournir du financement aux Premières Nations qui, à leur tour, assurent la prestation des programmes et services aux membres de la collectivité.

Les AINC doit adopter les modalités des programmes généraux d'assistance des provinces et des territoires. Bien que les AINC puisse assurer directement la prestation du programme d'aide sociale, ce dernier a, dans une large mesure, fait l'objet de délégations.

Prestataires de l'aide sociale: Le nombre de prestataires de l'aide sociale est composé du nombre de familles (chefs de ménages) et du nombre de célibataires qui sont admissibles à recevoir des prestations d'aide sociale.

Bénéficiaires de l'aide sociale: Les bénéficiaires comprennent le nombre de personnes dans des familles et le nombre de célibataires.

Définition de la population des autochtones aux fins du recensement: Dans le recensement de 1996, on a apporté plusieurs modifications aux questions sur la population autochtone posées au recensement de 1991. Les changements ont permis de multiples définitions de la population autochtone, chacune donnant un chiffre de population différent. Les utilisateurs des données du recensement devraient comprendre les différences dans les définitions entre les années du recensement, différences qui ont elles-mêmes un effet sur la comparabilité de la population autochtone totale, de la population inuite, de la population métis et de la population des Indiens de l'Amérique du Nord d'un recensement à l'autre.

En 1996, la différence dans les chiffres est attribuable à l'inclusion d'une nouvelle question sur l'identité autochtone (Q18), en plus des questions sur l'Origine ethnique (Q17), l'Appartenance à une bande (Q20) et les Indiens inscrits (Q21) posées en 1991. Les données basées sur l'identité en 1996 ne peuvent être comparées directement avec les données basées sur l'ascendance/l'origine basée sur les données provenant des recensements antérieurs[1].

Avant 1996, le nombre d'autochtones était obtenu surtout à partir d'une question où l'on demandait aux recensés de l'information sur leurs ancêtres. En 1986 et en 1991, les répondants devaient indiquer s'ils étaient Indiens de l'Amérique du Nord (IAN), Métis ou Inuits/Esquimaux. En 1981, les répondants ayant des origines autochtones devaient préciser des origines comme Indiens de plein droit ou Indiens inscrits, Indiens non inscrits, Métis ou Inuits. En 1971, c'est l'appartenance ancestrale du père du répondant qui devait être déclarée; si des origines ethniques multiples étaient déclarées, seulement une origine était saisie; il y avait donc une seule origine ethnique par répondant[1].

Dans le recensement de 1996, comme aussi en 1991, on a posé la question suivante aux répondants : « À quel(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) les ancêtres de cette personne appartenaient-ils? » En 1991, 15 des origines les plus fréquentes étaient mentionnées et l'on demandait aux répondants de cocher autant de groupes que nécessaire. De plus, deux espaces en blanc étaient fournis pour d'autres réponses et plusieurs autres origines étaient fournies comme exemples. En 1996, le questionnaire ne fournissait pas de listes de catégories de réponses; il prévoyait plutôt quatre espaces en blanc où les répondants pouvaient inscrire leurs origines. Des exemples d'origine étaient donnés à titre d'illustration et, pour la première fois, « Canadien » était inclus parmi les exemples. Ces modifications, en particulier l'inclusion de « Canadien » ont entraîné un changement important de la façon de déclarer les origines ethniques. Le nombre de réponses « Canadien » était élevé, ce qui laisse supposer que les répondants qui auparavant s'étaient considérés comme ayant une autre appartenance ancestrale ont choisi l'origine canadienne en 1996[1]. Cela peut avoir un effet sur les schémas de réponses pour les origines autochtones.

Comme on l'a expliqué plus haut, le recensement de 1996 comprend une nouvelle « lentille » pour voir la population autochtone. Cette « lentille » est l'« identité », mesurée par les réponses à la question « Cette personne est-elle un Autochtone, c'est-à-dire un Indien de l'Amérique du Nord, un Métis, ou un Inuit (Esquimau)? » (Q18). Les choix précisés étaient Indiens de l'Amérique du Nord (IAN), Métis et Inuit, avec l'instruction de cocher le ou les cercles qui décrivaient le mieux cette personne. Cette question a permis d'obtenir le nombre de personnes qui se considéraient comme des IAN seulement, des Métis seulement et des Inuits seulement, en plus de celles qui ont dit avoir des origines autochtones multiples.

À moins d'être indiqué avec le renvoi (1), cette information a été tirée de la publication des AINC sur le recensement intitulé : *Caractéristiques de la population active autochtone d'après les résultats du recensement de 1996*. Les autres sources consultées étaient (1) Statistique Canada, *Le Quotidien*, 13 janvier 1999, Publication n° 11-001F au catalogue.

Autonomie gouvernementale : Conformément à la Politique sur le droit inhérent du gouvernement du Canada, la Direction générale de l'autonomie gouvernementale gère la négociation d'accords pratiques sur l'autonomie gouvernementale avec les groupes autochtones et les provinces ou territoires concernés dans les domaines relatifs à leurs compétences et leurs intérêts. La direction générale est également chargée d'élaborer des politiques et de coordonner des activités de soutien aux négociations, de renforcer l'exercice des pouvoirs par les Autochtones et d'élaborer de nouvelles relations financières avec les gouvernements autochtones.

Égouts: Comprend la présence de stations de relèvement, de systèmes septiques, de conduites de refoulement, de conduites principales de collecte des eaux usées, de regards, de raccordements aux services publics, d'usines de traitement, de lagunes, d'émissaires d'évacuation et d'installations connexes, mais ne comprend pas la plomberie ni les accessoires.

Égouts - Pertinence du réseau d'égout: Se rapporte à la présence d'un des types d'égout suivants : réseaux d'égout, champ d'épuration/fosse septique de collectivité, champ d'épuration/fosse septique individuelle, camion de vidanges de fosses septiques et autres. Les égouts adéquats comprennent la présence de stations de relèvement, de systèmes septiques, de conduites de refoulement, de conduites principales de collecte des eaux usées, de regards, de raccordements aux services publics, d'usines de traitement, de lagunes, d'émissaires d'évacuation et d'installations connexes, mais ne comprend pas la plomberie ni les accessoires.

Enfants placés : Nombre d'enfants qui ont été retirés de la garde de leurs parents afin de les protéger contre la négligence et (ou) les mauvais traitements, ou afin de prévenir la négligence et (ou) les mauvais traitements, et placés dans un foyer nourricier, un centre d'accueil ou dans un établissement institutionnel.

Espérance de vie :« L'espérance de vie est une estimation du nombre moyen d'années qu'un individu a encore à vivre. On la calcule en se basant sur les taux de mortalité de chaque groupe d'âge et en supposant que les risques de décès demeurent constants, à chaque âge, à partir du moment de l'estimation jusqu'à l'extinction totale du groupe ». *(Source : Wilkins, Russell, L'état de santé au Canada, 1926-1976, Institut de recherches politiques, mai 1980).*

Logement : Lieu d'hébergement autonome (ayant au moins une chambre à coucher distincte) et que l'on considère comme une résidence principale, indépendamment du niveau d'occupation, du niveau d'achèvement ou du besoin de rénovation ou de remplacement.

Projet de loi C-31 : «Le projet de loi C-31, adopté par le Parlement en juin 1985, apporte d'importants changements à la *Loi sur les Indiens*. Ses trois principaux objectifs sont les suivants : éliminer de la *Loi sur les Indiens* la discrimination fondée sur le sexe et sur l'état marital; permettre à ceux qui ont été lésés par une discrimination antérieure de recouvrer le statut d'Indien; rendre les Première nations en mesure d'assumer le contrôle de leur effectif. «En conséquence de cette loi, la *Loi sur les Indiens* ne fait désormais aucune différence de principe entre les hommes et les femmes sur le plan du statut, et interdit toute perte ou acquisition de statut par l'intermédiaire du mariage» *(Source : Examen du secteur Terres, revenus et fiducie : Rapport de l'étape II).*

Registre des Indiens : « Le Registre des Indiens est une liste des Indiens inscrits (selon la définition de la *Loi sur les Indiens*) tenue par les AINC. Les renseignements de cette liste qui concernent les caractéristiques démographiques de la population indienne sont mis à jour périodiquement par les responsables des bandes et publiés pour le 31 décembre de chaque année ».

Réserves : Selon la définition contenue dans la *Loi sur les Indiens*, parcelle de terrain dont Sa Majesté est propriétaire et qu'elle a mise de côté à l'usage et au profit d'une bande.

Revendication particulière : La Direction générale des revendications particulières est chargée de l'évaluation, de la négociation et du règlement, ou de toute autre forme de règlement définie, des revendications des Indiens contre le Canada, qui sont présentées au gouvernement en vertu de ce programme.

Services d'eau: Désigne les services d'eau (c'est-à-dire par canalisation, puits, transport par camion ou autres) qui sont reçus dans un logement.

Services d'eau - Pertinence des services d'eau: Désigne la présence d'un des types de services d'eau suivants : par canalisations, puits collectif, puits individuel, camion A, camion B et Autres. Note : Bien qu'un service d'eau adéquat comprenne la livraison d'eau à l'aide d'un camion B (du camion au baril), les maisons n'ont pas la plomberie voulue pour recevoir les services (c'est-à-dire une citerne et un système sous pression) et, dans ces cas, le service d'eau peut être considéré comme inadéquat.

Système d'enregistrement des terres indiennes (SETI) : Le Système d'enregistrement des terres indiennes (SETI) est une application accessible par Internet qui consiste en une base de données des titres relatifs aux terres des réserves et aux terres de la Couronne enregistrés dans le Registre des terres indiennes. Le SETI est la source autorisée pour ce qui est des noms des réserves.

La *Loi sur la gestion des terres des Premières nations* permet aux Premières nations de se soustraire à l'application des dispositions relatives à la possession des terres de la *Loi sur les Indiens* et d'adopter leurs propres codes fonciers pour la gestion des terres et des ressources des réserves. La *Loi sur la gestion des terres des Premières nations* prévoit l'établissement d'un Registre des terres des Premières nations, dont l'entrée en vigueur était prévue pour le début de l'année 2003.

Taux de croissance annuel moyen :
La formule suivante a servi à calculer les taux de croissance annuels moyens :

$$TCAM = (X_1 / X_0)\ 1/n - 1$$

où : X_1 = données pour l'année la plus récente de la période
X_0 = données pour l'année la plus ancienne de la période
n = durée de la période (en années).

Traités : Les traités de paix et d'amitié signés entre les années 1725 et 1779 concernaient 34 Premières nations micmaques et malécites de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'île-du-Prince-Édouard et de la Gaspésie au Québec. Les traités de paix et d'amitié n'obligeaient pas les signataires micmaques et malécites à renoncer à leurs intérêts sur des terres ou des ressources.

Entre les années 1850 et 1854, le gouverneur James Douglas a conclu des traités avec 14 Premières nations de l'île de Vancouver, lesquels ont été appelés les traités Douglas et parfois les traités de l'île de Vancouver.

En 1923, en vertu des deux traités Williams, le gouvernement du Canada a acquis des terres d'une superficie d'environ 5,2 millions d'hectares situées dans le Centre et le Sud de l'Ontario. Le premier a été conclu le 31 octobre 1923 avec les Chippawais des îles Christian et Georgina et de Rama. Le second a été conclu le 15 novembre 1923 avec les Mississaugas d'Alderville et des lacs Rice, Mud et Scugog.

Transfert : Désigne le transfert de services et programmes des AINC aux bandes indiennes, aux conseils tribaux et autres autorités indiennes.

Zone géographique :
Urbaine: Zone dans laquelle une Première nation se trouve dans un rayon de 50 km d'un centre de services accessible par route toute l'année.
Rurale: Zone dans laquelle une Première nation se trouve dans un rayon de 50 km à 350 km d'un centre de services accessible par route toute l'année.
Éloignée: Zone dans laquelle une Première nation se trouve dans un rayon de 350 km d'un centre de services accessible par route toute l'année.
Accès limité : Zone dans laquelle une Première nation n'a pas d'accès routier toute l'année au centre de services le plus proche, de sorte que les frais de transport y sont plus élevés.
Centre de services: Une collectivité où l'on peut obtenir les services suivants :
a) - des fournitures, des matériaux et de l'équipement (par exemple pour la construction, pour faire fonctionner un bureau, etc.);
b) - un bassin de travailleurs professionnels ou spécialisés;
c) - au moins un établissement financier, une banque, une société de fiducie, une coopérative d'épargne de crédit, etc.
d) - des services provinciaux (comme les services de santé, des services communautaires, des services environnementaux);
e) - des services fédéraux comme un bureau de Postes Canada, un Centre d'emploi).